



ENQUÊTE SUR LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES DES ÉTUDIANTS·ES

Analyse des résultats
Rapport analytique
Avril 2021

Observatoire de la Vie Étudiante
PAUME Juliette
CAUWE Jade
en collaboration avec GIRES Joël

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
ÉLABORATION DE L'ENQUÊTE	4
COMPOSITION DE LA POPULATION D'ENQUÊTE ET PRECAUTIONS D'USAGE	4
ANALYSE	6
LES PRIVATIONS MATÉRIELLES	6
QUI SONT LES ÉTUDIANT·ES CONCERNÉ·ES PAR LA PRÉCARITÉ ?	8
MECANISMES DE LA PRÉCARITÉ	11
<i>L'avancement dans le cycle de vie</i>	11
<i>Le genre</i>	17
<i>L'origine sociale</i>	22
<i>Inégalités géographiques</i>	29
RÉPONSE À LA PRÉCARITÉ : EMPLOI ET AIDES SOCIALES	45
<i>Emploi</i>	45
<i>La question de l'âge et du travail</i>	49
<i>L'aide sociale</i>	54
CONSEQUENCES DE LA PRÉCARITÉ	60
<i>Conséquences de la précarité sur la réussite</i>	61
<i>vulnérabilité des plus précaires : regard sur les impacts du Covid-19</i>	67
CONCLUSION	70
BIBLIOGRAPHIE	71

INTRODUCTION

L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de l'ULB a pour objectif de collecter des données sur la vie étudiante afin de nourrir les décisions prises par l'université, par le biais de la Commission des Affaires Sociales Etudiantes (CASE). Il a été décidé, dès sa création, de conduire une enquête sur la situation économique des étudiant-es, dont on sait qu'elle joue un rôle capital dans leur bien-être et leur capacité à mener leurs études dans les meilleures conditions. Initialement, cette enquête devait être lancée en avril 2020, mais a été repoussée, comme nombre d'autres projets, par la pandémie de Covid-19. En effet, il nous semblait à cette époque que l'impact immédiat de cette situation dont nous ne pouvions pas encore comprendre les implications allait nuire à la pertinence des données, qui ne seraient pas représentatives de la population étudiante de l'ULB. Le confinement et la pandémie se sont cependant prolongés, et il est aujourd'hui clair que leurs impacts s'inscrivent dans une durée plus longue. À l'automne 2020, conscients de l'importance de faire un état des lieux de la situation économique des étudiant-es, l'OVE et la CASE ont décidé de lancer cette enquête sans attendre la fin de cette situation particulière. Le questionnaire a été diffusé entre novembre 2020 et janvier 2021. Nous avons récolté 4284 réponses exploitables pour livrer le rapport ici présent, soit 13,1 % de la population totale de l'ULB.

Le traitement des données de cette enquête a été effectué en deux temps. Un premier rapport descriptif, reprenant l'ensemble des données, a été dans un premier temps diffusé sur la page de l'Observatoire de la vie étudiante. Le second rapport ici présent propose une analyse plus poussée de la situation économique des étudiant-es de l'ULB, afin de déterminer dans quelle mesure celle-ci peut influencer leur bien-être et leur capacité à étudier dans de bonnes conditions. Cet état des lieux servira de socle pour cibler quels sont les facteurs qui conduisent et maintiennent certain-es étudiant-es dans des situations de précarité économique, parallèlement à l'identification des éléments qui au contraire les protègent des difficultés financières. L'objectif est ainsi de pouvoir fournir des informations précises et ciblées aux autorités et services compétents au sein et hors de l'ULB, dans le but de soutenir le développement de stratégies efficaces de lutte contre la précarité étudiante.

La situation économique des étudiant-es est délicate à investiguer, dans la mesure où la population étudiante est composée d'individus étant dans une grande diversité de situations, leur point commun étant d'étudier. Il nous est donc apparu pertinent d'analyser la question de la précarité étudiante au travers de leurs conditions de vie et d'étude, face à la complexité d'une analyse au travers des revenus, trop hétérogènes, comme cela est traditionnellement fait pour les ménages. Ainsi, nous développerons dans un premier temps la méthodologie mise en place pour investiguer cette question complexe, avant de dresser un état des lieux de la situation économique des étudiant-es de l'ULB. Nous interrogerons ensuite les fragilités économiques qui peuvent être vécues par les étudiant-es au regard de l'hétérogénéité de cette population, c'est-à-dire au travers de différentes caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge, le genre, la nationalité et l'origine géographique. En outre, le temps des études étant aussi celui de l'émancipation, nous verrons que la situation économique des étudiant-es est très fortement liée à leur degré d'indépendance vis-à-vis de leurs familles. Nous pourrons ensuite analyser dans quelle mesure les étudiant-es de l'ULB sont concerné-es par les stratégies de réponse à la nécessité financière que sont le travail rémunéré et les aides sociales. Après avoir dressé ces constats, nous pourrons alors nous focaliser sur les conséquences de cette précarité sur la réussite académique et le déroulement des études, qui sont des éléments cruciaux pour les étudiant-es comme pour l'université. Pour les étudiant-es, d'une part, parce que leur réussite joue un rôle capital dans leur insertion professionnelle future, et pour l'université, parce qu'il relève de sa mission de permettre à ses étudiant-es d'être dans des conditions d'étude et de réussite aussi favorables et équitables que possible. Enfin, nous ferons un petit encart relatif à la situation particulière dans laquelle les étudiant-es ont été plongé-es cette année, en observant quels facteurs accroissent la

vulnérabilité économique des étudiant·es précaires face à une situation de crise telle que la pandémie de Covid-19.

ÉLABORATION DE L'ENQUÊTE

Pour mener cette étude, l'Observatoire de la Vie Étudiante a diffusé un questionnaire construit en collaboration avec Joël Girès, chercheur, sociologue spécialisé dans le domaine des inégalités. La population concernée par cette enquête se compose des étudiant·es inscrit·es à l'ULB en bachelier (première année et poursuite de cursus), en master ainsi qu'en master de spécialisation. Cette enquête, publiée en français et en anglais, apporte des données quantitatives et qualitatives sur la situation financière des étudiant·es de l'ULB.

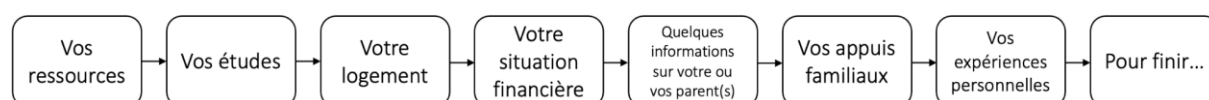
La diffusion du questionnaire a été faite par l'envoi d'un email d'invitation aux 32764 étudiant·es inscrit·es en novembre 2020, signé par le vice-recteur aux affaires étudiantes. Un encouragement à participer à l'enquête a également été fait via l'onglet « Mes enquêtes » sur MonULB. Le taux de participation fut de 17,3 %, et après nettoyage de la base de données, le taux de réponses prises en compte pour les analyses fut de 13,1 %. Conformément aux règles éthiques, les traitements des réponses individuelles sont strictement anonymisés.

La rédaction de ce rapport a également bénéficié de l'appui d'un comité scientifique composé d'académiques de l'ULB.

Comité scientifique :

Pierre Desmarez
Valérie Piette
Andréa Réa
Jean-Philippe Schreiber

Structure du questionnaire :



COMPOSITION DE LA POPULATION D'ENQUETE ET PRECAUTIONS D'USAGE

Pour l'année académique 2020-2021, l'ULB compte au total 32575 étudiant·es inscrit·es¹. Parmi ces dernier·es, 4284 ont répondu à cette enquête, formant donc un échantillon d'enquête qui reprend 13,1 % de la population d'enquête. Pour avoir une idée de la représentativité de l'échantillon, la distribution des effectifs selon le niveau d'étude, le genre, l'âge, la nationalité et le fait de bénéficier d'aides sociales est comparée entre la population d'étude et l'échantillon constitué pour l'enquête :

Tableau 1 : Description de la population et de l'échantillon d'enquête.

¹ Au moment de la diffusion du questionnaire, le nombre d'inscrit·es était de 32764.

Catégorie	Population d'enquête (inscrit-es)		Échantillon d'enquête (répondant-es)	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Niveau d'études				
1 ^{er} cycle (bachelier-es)	17045	52,3 %	2239	52,2 %
2 ^{ème} cycle	15530	47,7 %	2045	47,7 %
Master	13160	40,4 %	1920	44,8 %
Master de spécialisation	2370	7,3 %	125	2,9 %
Genre ²				
Femmes	18935	58,1 %	2680	62,6 %
Hommes	13640	41,9 %	1604	37,4 %
Âge				
17-20 ans	11286	34,6 %	1332	31,1 %
21-23 ans	10795	33,1 %	1389	32,4 %
24-26 ans	5523	17,0 %	743	17,3 %
27 ans et plus	4971	15,3 %	820	19,1 %
Nationalité				
Belgique	22528	69,2 %	2774	64,8 %
France	4081	12,5 %	530	12,4 %
Europe de l'ouest	2395	7,4 %	316	7,4 %
Afrique subsaharienne	1380	4,2 %	325	7,6 %
Europe de l'est	792	2,4 %	116	2,7 %
Reste du monde	723	2,2 %	120	2,8 %
Maghreb	676	2,1 %	100	2,3 %
Service social étudiant				
Total bénéficiaires du SSE	7535	23,1 %		
Aides financières	2159	6,6 %	146	3,4 %
Réductions de minerval	7047	21,6 %	819	21,7 %
Effectif total	32575	100,0 %	4282	13,1 %

Sens de lecture : 17045 des 32575 étudiant-es inscrit-es à l'ULB sont en bachelier. Cela représente 52,3 % de l'ensemble des étudiant-es inscrit-es à l'ULB. 2239 d'entre elles et eux ont répondu à cette enquête, ce qui représente un taux de réponse de 13,1 % des inscrit-es en bachelier.

² L'identité de genre des répondant-es n'ayant donc pas été récoltée par le biais du questionnaire mais via la base de données administrative de l'ULB, les données apparaissant ici présentent le défaut de ne pas laisser apparaître d'autres identités de genre que « femme » ou « homme ». Ce procédé permet néanmoins de comparer exactement la population à l'échantillon.

L'échantillon se distribue globalement de manière similaire à la population sur les dimensions considérées. On distingue cependant quelques différences, dont notamment une sous-représentation d'hommes dans l'échantillon (37,4 % dans l'échantillon contre 41,9 % dans la population) ou une sur-représentation d'étudiant·es de plus de 27 ans (19,1 % contre 15,3 %). Deux différences notables en lien avec l'objet de l'enquête sont à noter : il s'agit de la sous-représentation d'étudiant·es percevant une aide financière du service social (3,4 % contre 6,6 %), et de la sur-représentation d'étudiant·es de nationalité d'un pays d'Afrique Subsaharienne (7,6 % contre 4,2 %). Ces différences sont peut-être plus impactantes dans l'enquête, dans la mesure où il s'agit de catégories davantage soumises aux phénomènes de précarité — nous le verrons —, dont l'enquête vise justement à étudier les conditions de vie.

Quand bien même l'échantillon semble à première vue relativement fidèle à la population, il reste que le taux de réponse est relativement bas. Un taux de réponse de 13,1 % signifie en effet que 86,9 % des étudiants de l'ULB n'ont pas répondu à l'enquête. Il est alors possible que l'échantillon présente un biais de sélection, c'est-à-dire que les étudiants qui ont répondu à l'enquête présentent un autre profil (social, démographique, économique ou scolaire) que ceux qui n'ont pas répondu, sans qu'il soit possible de mesurer son ampleur. De ce fait, les résultats concernant la distribution d'une variable, le calcul d'une proportion ou d'une moyenne sur tou·tes les étudiant·es doivent être considérés de manière prudente : elles concernent avant tout l'échantillon. Des remarques dans le texte seront formulées pour éviter une généralisation trop rapide.

Pour diminuer les biais potentiels impliqués par la sur ou sous-représentation de certains profils, ce rapport se focalise plus spécifiquement sur les relations entre variables et aux comparaisons entre les groupes (d'âge, d'origine sociale ou de nationalité, par exemple). Ce type d'analyses est moins impacté par la sur/sous-représentation d'un groupe ou l'autre, dans la mesure où l'impact de leurs tailles relatives est neutralisé par le fait que ceux-ci sont distingués dans l'analyse. Il est bien sûr tout à fait possible que dans chaque groupe, certains profils aient davantage répondu que d'autres, mais l'on peut néanmoins plus facilement supposer que les écarts relatifs entre les groupes sont indicatifs de mécanismes sociaux à l'œuvre dans la population d'étude.

Certains graphiques présentent des intervalles de confiance, qui indiquent la marge d'erreur des résultats présentés. Ces erreurs sont provoquées par ce qu'on appelle la fluctuation d'échantillonnage, qui est le décalage inévitable entre l'échantillon et la population d'enquête : en effet, un échantillon ne peut jamais être une photographie exacte de la population étudiée. En outre, les intervalles de confiance ne tiennent pas compte du biais de sélection, expliqué précédemment. Or, ce biais est inconnu : la marge d'erreur est donc potentiellement plus grande que celle indiquée sur les graphiques, et il convient d'en tenir compte.

ANALYSE

LES PRIVATIONS MATÉRIELLES

Nous avons expliqué en introduction en quoi la situation des étudiant·es est complexe sur le plan économique. En effet, le simple fait d'être étudiant·e est loin d'indiquer la teneur d'un mode de vie ou d'un profil économique. Financièrement et matériellement, nous le verrons dans ce rapport, cette population a avant tout la particularité d'être caractérisée par des degrés d'indépendance divers à leurs familles, et donc par des degrés d'autonomie financière variés. Ainsi, la situation financière d'un·e étudiant·e logé·e et nourri·e par sa famille est radicalement différente de celle d'un·e étudiant·e complètement indépendant·e financièrement, ce·tte dernier·e devant payer un loyer et subvenir à ses besoins, et donc avoir une ou plusieurs sources de revenus. En outre, il est délicat de comparer leurs revenus, car recevoir de l'argent de poche n'a pas le même sens que recevoir un salaire. Il en va de

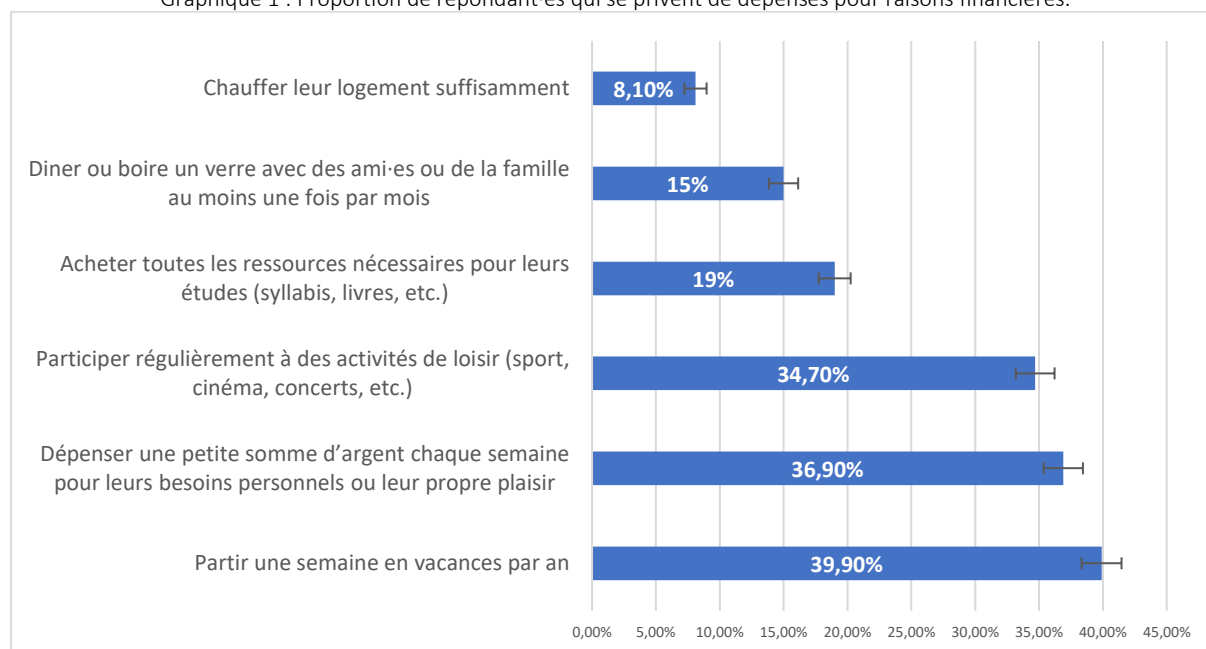
même pour les dépenses : il est difficile de distinguer celles qui sont directement effectuées par les familles de celles qui sont effectuées par les étudiant-es. De plus, la plupart des étudiant-es, que cela soit lié à leur statut ou à leur âge, sont exonéré-es de certaines dépenses (impôts, réductions des frais de transport, etc.), et n'ont généralement pas droit à certaines ressources (comme le chômage).

Il n'est donc pas possible de se contenter d'indicateurs de précarité monétaires traditionnels, qui ne s'appliquent pas à la population étudiante, ou du moins pas de manière homogène. Le seuil de pauvreté, par exemple, est de 1150 €/mois pour une personne isolée en Belgique. Un-e étudiant-e recevant 1000 €/mois de sa famille et n'ayant pas d'autre source de revenus serait ainsi considéré-e sous le seuil de pauvreté. Or, cette enquête montrera qu'il-elle se situerait en réalité parmi les plus privilégié-es.

Cette problématique, déjà connue des chercheur-ses ayant investigué la question de la précarité étudiante, et notamment de l'Observatoire de la vie étudiante français³, nous a conduits à aborder la question de la précarité en termes de conditions de vie. Nous nous sommes ainsi inspiré-es de la méthodologie utilisée dans l'Enquête Européenne sur les conditions de vie⁴ pour développer deux types d'indicateurs. Le premier est un indicateur de difficultés financières subjectif (basé sur l'évaluation de leur situation financière par les répondant-es). Viennent ensuite des indicateurs de privations matérielles adaptés aux caractéristiques de la vie étudiante (frais liés aux études, sorties, alimentation, logement). Cela permet, d'une part, d'identifier les privations vécues par les répondant-es, et d'autre part à observer dans quelle mesure ces privations peuvent être cumulées par les étudiant-es. En effet, c'est dans l'accumulation de ces privations que réside la précarité.

Nous allons dans un premier temps énumérer différents indicateurs de privation matérielle qui ont été construits en fonction d'activités propres à la vie étudiante. Le tableau suivant indique quels sont les différents indices de privation, et montre quelle proportion de répondant-es doit se priver pour raisons financières pour chacun d'entre eux :

Graphique 1 : Proportion de répondant-es qui se privent de dépenses pour raisons financières.



³ Philippe Cordazzo, 2016 « Les étudiant-es vulnérables : entre renoncement et travail contraint », in *Les vies étudiantes : Tendances et inégalités*, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation française, pp 183-192.

⁴ EU-SILC 2020.

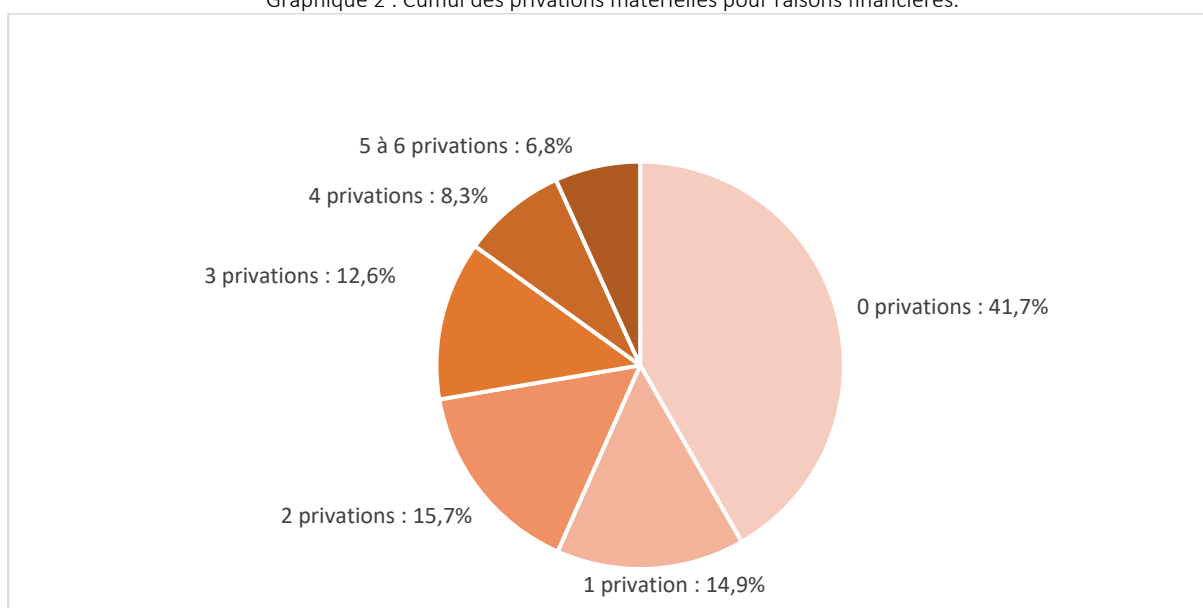
Nombre de réponses : 3775.

Sens de lecture : 8,1 % des répondant-es ne parviennent pas à chauffer leur logement suffisamment pour raisons financières.

Ces différents types de privations renvoient à différentes dimensions essentielles de la vie étudiante. Les proportions des répondant-es se privant pour raison financière doivent, comme cela a été indiqué, être interprétées prudemment. Les indicateurs de privation matérielle sont avant tout utiles pour repérer qui ne peut pas mener un train de vie « normal », en devant se priver de certaines activités. Ils servent avant-tout à la construction d'un indice de cumul des privations. Ainsi, plus les difficultés financières sont grandes, moins il est possible d'arbitrer quelles dépenses sacrifier, celles-ci se cumulant alors de fait. La mesure de cette accumulation permet alors de distinguer les répondant-es les plus précaires, devant renoncer au plus grand nombre de dépenses.

Voyons dans quelle mesure les répondant-es de cette enquête cumulent ces privations matérielles dans le graphique ci-dessous :

Graphique 2 : Cumul des privations matérielles pour raisons financières.



Nombre de réponses : 3775.

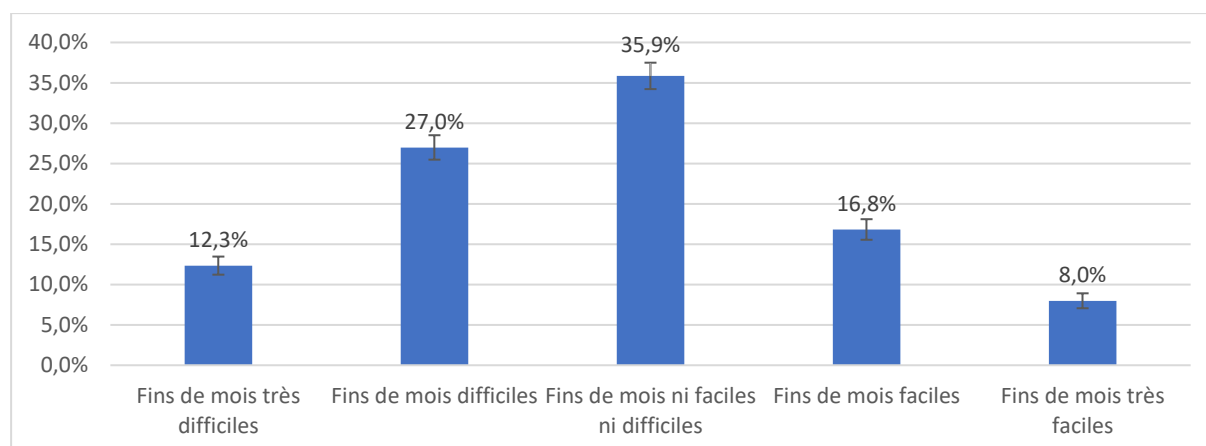
Sens de lecture : 6,8 % des répondant-es cumulent 5 à 6 privations matérielles.

On constate que près de trois quarts de l'échantillon doit se priver au maximum de 2 types de dépenses. À l'autre bout de la distribution, on constate que 6,8 % des étudiant-es cumulent 5 à 6 privations matérielles. Ces étudiant-es sont donc les plus précaires de cet échantillon en termes de conditions de vie.

QUI SONT LES ÉTUDIANT-ES CONCERNÉ-ES PAR LA PRÉCARITÉ ?

Il nous importe à présent d'identifier qui sont les étudiant-es concerné-es par les privations matérielles. Comme expliqué plus haut, nous avons également eu recours à un indicateur subjectif de difficultés financières basé sur les déclarations des répondant-es concernant leur santé financière. Ces dernier-es ont été invité-es à indiquer avec quel niveau de facilité ils-elles ou leurs familles (dans le cas où ils-elles vivent avec leurs parents) arrivaient à « boucler leurs fins de mois », avec une échelle allant de très facile à très difficile, comme représenté dans le graphique suivant, qui indique la répartition des répondant-es au sein de l'échantillon d'enquête :

Graphique 8 : Difficultés à finir le mois par les répondant-es ou leurs familles



Nombre de réponses : 3305.

Sens de lecture : 12,3 % des répondant·es déclarent qu'elles-eux-mêmes ou leurs familles connaissent des fins de mois très difficiles.

Voici à présent un tableau reprenant les privations matérielles de l'ensemble des répondant·es selon leur situation financière. Croiser ces deux indicateurs permet de vérifier leur cohérence et leur pertinence :

Tableau 1 : Privations matérielles des répondant·es selon leur niveau de difficultés financières

Situation financière en fin de mois	N'ont pas les moyens de partir en vacances au moins une semaine par an	N'ont pas les moyens de faire des dépenses hebdomadaires pour leurs besoins personnels ou leur propre plaisir	N'ont pas les moyens de participer régulièrement à des activités de loisirs	N'ont pas les moyens d'acheter les ressources pour étudier (syllabis, etc.)	N'ont pas les moyens de boire un verre/dîner avec amis/famille une fois par mois	N'ont pas les moyens de chauffer leur logement suffisamment
Très difficile	79,4 %	77 %	78,7 %	53,2 %	50 %	26,2 %
Difficile	58,6 %	55,6 %	50,6 %	27,9 %	20,4 %	10,8 %
Ni difficile ni facile	32,2 %	28,7 %	25,6 %	9,5 %	6,1 %	3,3 %
Facile	12,2 %	11,5 %	8,5 %	2,9 %	2,2 %	0,9 %
Très facile	3 %	2,3 %	1,9 %	0,8 %	0,4 %	0,4 %
Population totale	39,9 %	36,9 %	34,7 %	19 %	15 %	8,1 %

Nombre de réponses : 3305.

Sens de lecture : 79,4 % des répondant·es ayant des fins de mois très difficiles n'ont pas les moyens de partir en vacances au moins une semaine par an.

On remarque que parmi les répondant·es qui ont des fins de mois difficiles, 50 % indiquent ne pas avoir les moyens de boire un verre ou dîner avec des proches une fois par mois au moins. En revanche, parmi les 264 personnes dont les fins de mois sont très faciles, on voit que seuls 0,4 % n'ont pas les moyens de boire un verre ou dîner avec des proches une fois par mois.

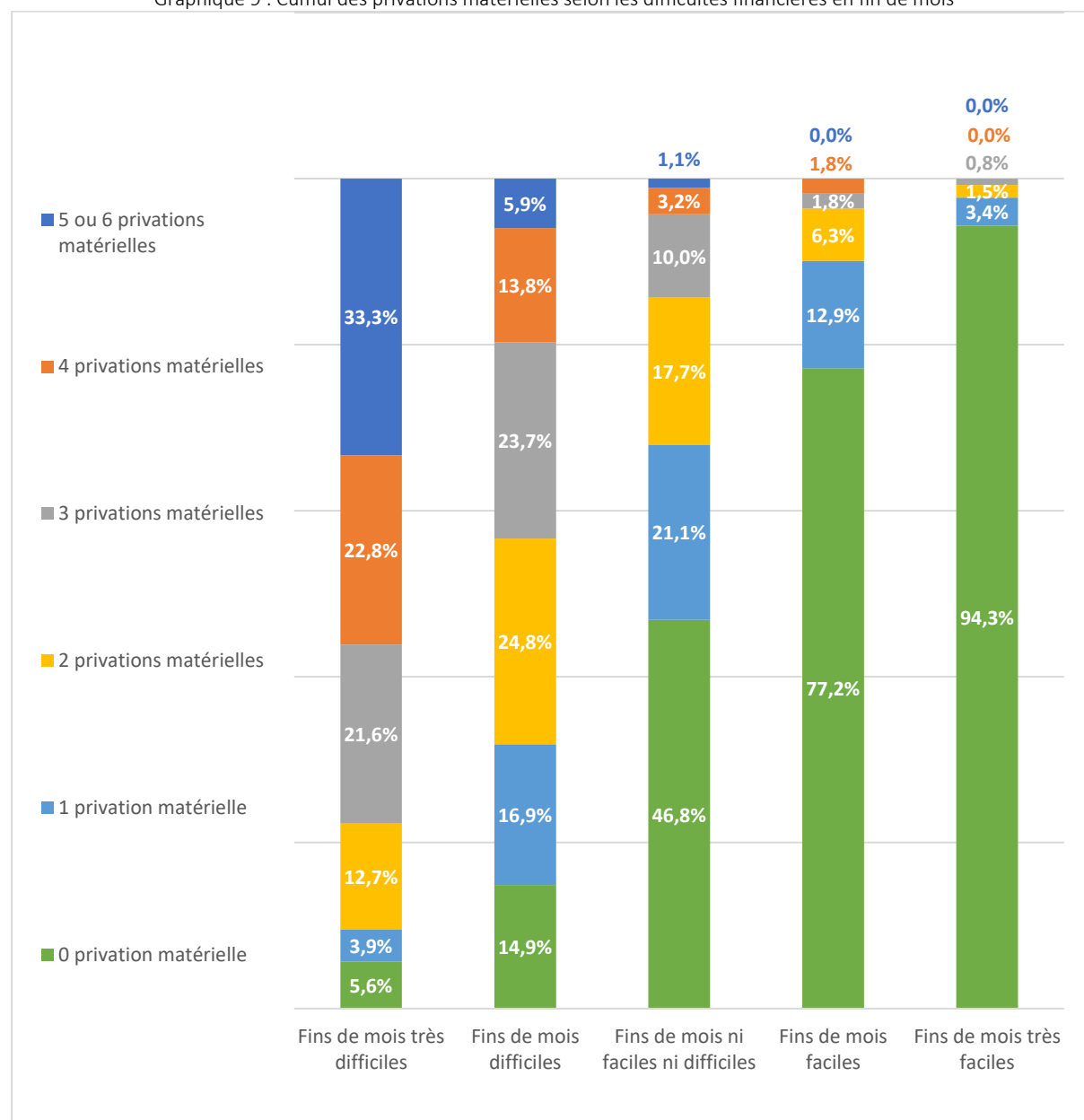
Ce tableau met en évidence que les personnes déclarant les fins de mois les plus difficiles vivent plus de privations matérielles que les autres, et que le nombre de privations diminue parallèlement aux difficultés financières. Alors que dans l'échantillon total, 8,1 % des personnes ne peuvent chauffer leur logement correctement pour raisons financières, parmi les personnes ayant des fins de mois difficiles

cette proportion s'élève à 26,2 %, et redescend à 0,4 % parmi celles et ceux dont les fins de mois sont très faciles.

En somme, ce tableau permet de montrer que les personnes ayant déclaré avoir les fins de mois les plus difficiles sont bien celles qui se privent le plus sur le plan matériel. En outre, il a déjà été montré dans une enquête de l'OVE français que les étudiant·es tendent à évaluer leur situation financière de manière réaliste⁵, ce qui conforte d'autant plus dans l'usage de ces indicateurs.

Voyons à présent un graphique reprenant la situation financière des répondant·es en fonction de leurs privations matérielles :

Graphique 9 : Cumul des privations matérielles selon les difficultés financières en fin de mois



⁵ Philippe Cordazzo, 2019 «Perceptions différenciées des étudiant·es face à la précarité», in *Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2016*, sous la direction de Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret, Etudes et recherches, La documentation française, pp 82-96.

Nombre de réponses : 3305.

Sens de lecture : 33,3 % des répondant·es ayant des fins de mois très difficiles cumulent 5 à 6 privations matérielles.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Les privations matérielles sont significativement plus nombreuses chez les répondant·es déclarant des difficultés financières. Ainsi, on voit que pour les personnes déclarant des fins de mois très faciles, aucune ne vit plus de 5 privations cumulées. Par contre, c'est le cas de 33,3 % des répondant·es ayant des fins de mois très difficiles. Ces résultats nous confortent dans la pertinence des deux indicateurs retenus pour la suite des analyses que sont la perception à finir le mois et le cumul des privations.

MECANISMES DE LA PRECARITE

À présent, nous allons tenter de déterminer quelles logiques peuvent influencer la précarité financière. Comme dit en introduction, la population étudiante est très hétérogène, et c'est pour cela qu'il est si difficile de l'étudier comme un tout. Ces différences résident en grande partie dans des dynamiques sociodémographiques qui créent des disparités, d'une part dans les causes de la précarité, et d'autre part dans la façon dont celle-ci s'exprime. C'est pourquoi nous allons ici analyser comment s'articulent les difficultés financières et privations matérielles avec différents indicateurs sociodémographiques tels que le genre, l'origine sociale des parents, la nationalité et l'origine géographique ou encore l'âge.

L'AVANCEMENT DANS LE CYCLE DE VIE

Le temps des études est une période transitoire pendant laquelle on observe un gain d'autonomie des étudiant·es vis-à-vis de leurs parents, particulièrement sur le plan du lieu de vie. En effet on constate une « décohabitation » progressive des étudiant·e·s, de plus en plus nombreux·ses à quitter le domicile familial à mesure de leur avancée en âge. Or, nous verrons que les étudiant·es ayant décohabité connaissent une significativement plus grande précarité matérielle que les autres, car vivre en autonomie implique une augmentation des dépenses, à commencer par le paiement d'un loyer. C'est pourquoi nous observerons ici la situation économique des étudiant·es au regard de leur avancée dans le « cycle de vie »⁶ au travers de variables telles que l'âge et le lieu de vie.

L'ÂGE, UNE VARIABLE DISCRIMINANTE

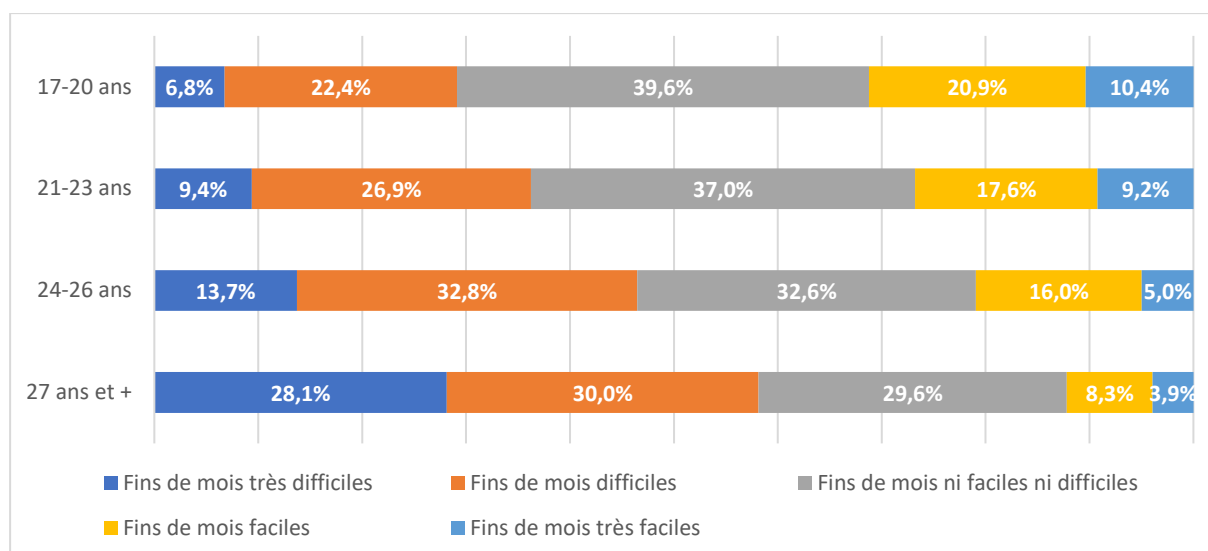
La moyenne d'âge des répondant·es est de 23,6 ans (écart-type = 5,63) et la médiane de 22 ans. En outre, 80,9 % des répondant·es ont moins de 27 ans. On observe en toute logique que les étudiant·es sont plus âgé·es à mesure de leur avancée dans les années d'étude.

Cependant, la variable âge est plus marquante que le niveau d'études quant à ses conséquences sur la précarité économique. Lorsqu'on compare les difficultés financières selon le niveau d'étude, les résultats sont moins probants que lorsqu'on utilise la variable de l'âge. C'est donc l'âge en tant que tel qui a un impact discriminant sur la précarité.

Nous avons regroupé les étudiant·es en quatre classes d'âge pour les besoins de l'analyse. Ci-dessous, on peut observer la façon dont les difficultés financières varient selon l'âge :

Graphique 11 : Difficultés financières à finir le mois selon l'âge des répondant·es.

⁶ Olivier Galland, 2019 « Les revenus étudiants », in Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2016, sous la direction de Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret, Etudes et recherches, La documentation française, pp 275-292.



Nombre de réponses : 3305.

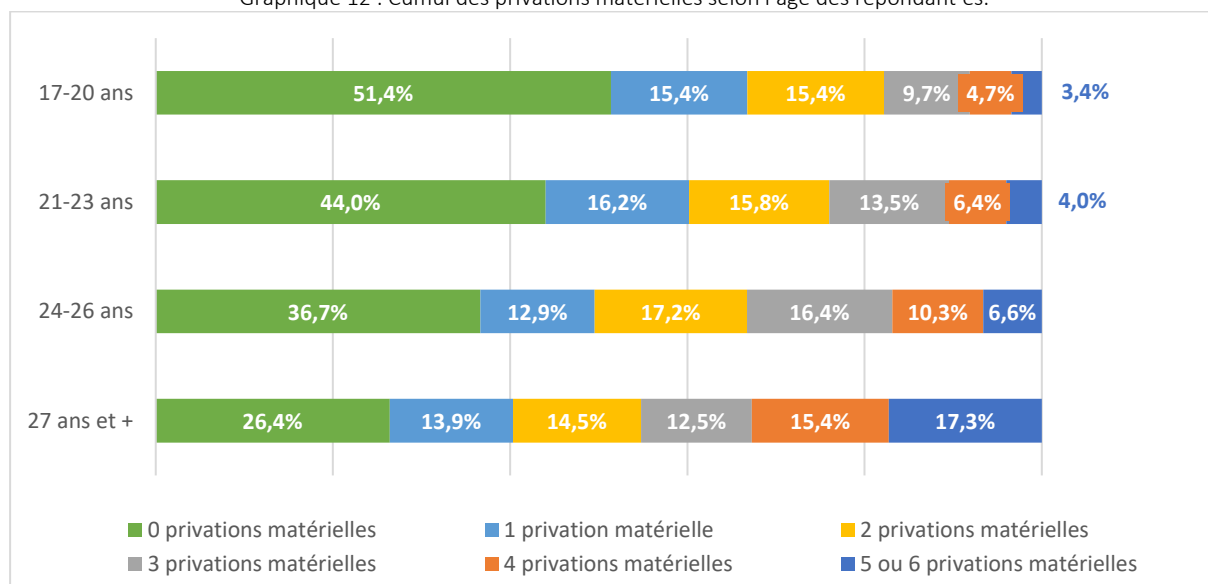
Sens de lecture : 6,8 % des 17-20 ans ont des fins de mois très difficiles.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Plus les répondant-es sont jeunes, moins ils et elles connaissent de difficultés financières ($p < .001$), et à l'inverse, les difficultés financières augmentant parallèlement à la montée en âge. Les 27 ans et plus sont 28,1 % à connaître des fins de mois très difficiles sur le plan financier, soit plus du quadruple des 17-20 ans, qui sont 6,8 % dans ce cas.

Voyons à présent si ce phénomène se vérifie à travers l'observation du cumul des privations matérielles :

Graphique 12 : Cumul des privations matérielles selon l'âge des répondant-es.



Nombre de réponses : 3375.

Sens de lecture : 51,4 % des 17-20 ans ne connaissent aucune privation matérielle.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Le résultat est similaire : plus les répondant-es sont âgées, plus ils et elles cumulent de privations matérielles ($p < .001$). Ainsi, les 17-20 ans sont plus de la moitié à ne vivre aucune privation matérielle, et 3,4 % à en vivre entre 5 et 6. À l'opposé, les plus de 27 ans sont 26,4 % à ne vivre aucune privation matérielle, et 17,3 % à en vivre entre 5 et 6 (soit 5 fois plus que les 17-20 ans).

L'ÂGE, UN REVELATEUR D'AUTRES DYNAMIQUES

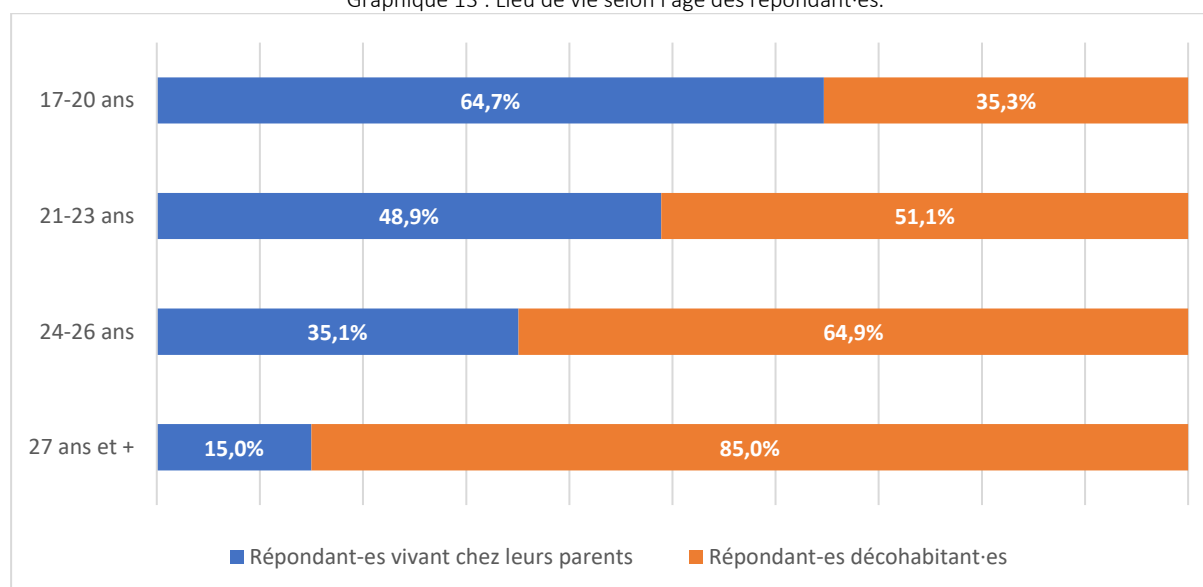
Pourquoi l'âge apparaît-il comme une variable si discriminante ? Pour mieux le comprendre, nous allons ici tenter d'illustrer les dimensions que recouvre la question de l'âge à travers notre échantillon.

Le lieu de vie

Le fait de vivre chez ses parents ou non a un fort impact sur la situation économique des étudiant-es⁷. En effet, le logement représente un gros poste de dépense (loyer, chauffage, internet), qui s'ajoute à toutes les dépenses inhérentes à la vie en autonomie (alimentation, transports, etc.). Ainsi, nous avons créé une variable regroupant d'un côté les répondant-es vivant chez leurs parents (les répondant-es cohabitant-es), et de l'autre celles et ceux qui vivent hors de chez leurs parents, que cela soit en kot, en résidence étudiante, en colocation, en couple, en appartement individuel, ou autre (les répondant-es décohabitant-es). La «décohabitation» est un concept faisant référence au départ d'un logement partagé avec d'autres personnes. Il est couramment mobilisé dans le contexte de la vie étudiante, dans la mesure où le temps des études tend à être celui de la décohabitation progressive du domicile familial, et qui est une des manifestations principales de l'autonomisation des jeunes adultes⁸.

La décohabitation est très fortement liée à l'âge, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 13 : Lieu de vie selon l'âge des répondant-es.



Nombre de réponses : 3640.

Sens de lecture : 64,7 % des 17-20 ans vivent chez leurs parents.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

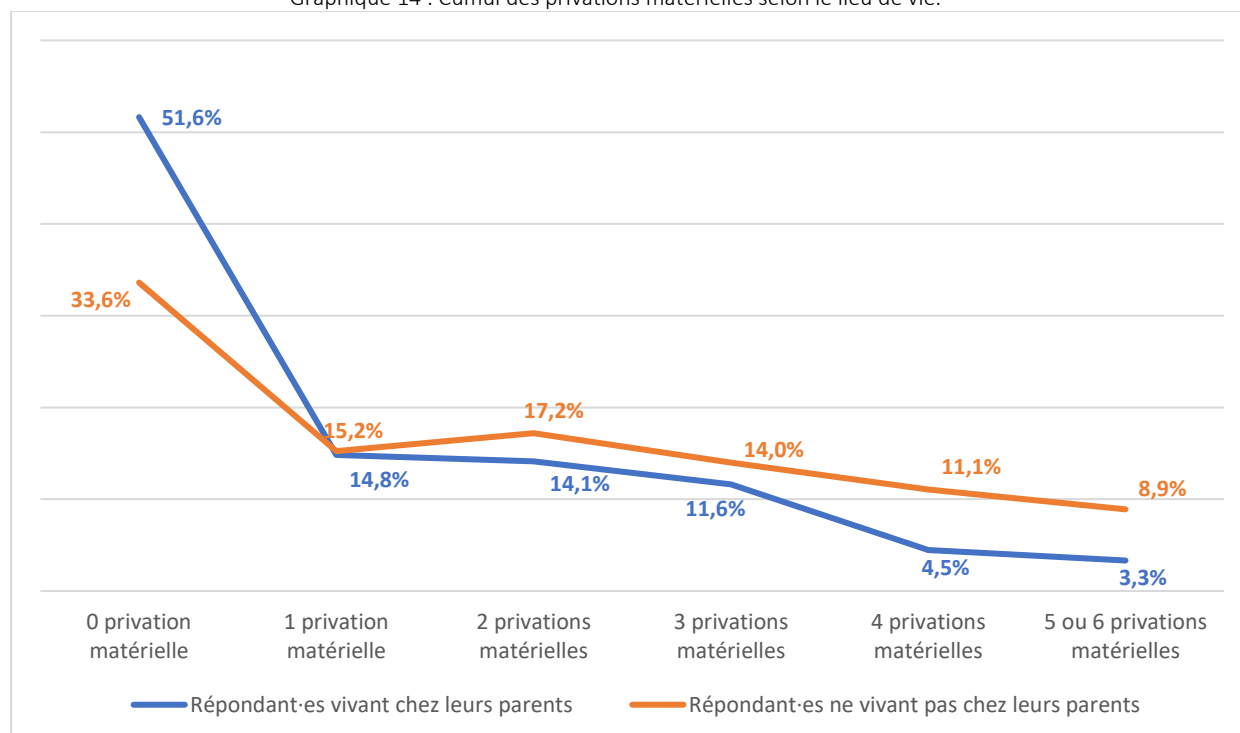
Il apparaît très nettement que les répondant-es sont de moins en moins nombreux-ses à vivre chez leurs parents à mesure de l'avancée en âge. En effet, chez les 17-20 ans, on trouve une majorité (64,7 %) de répondant-es vivant chez leurs parents, mais cette tendance diminue chez les répondant-es plus âgé-es, jusqu'à observer que 85 % des répondant-es de plus 27 ans sont décohabitant-es.

⁷ Philippe Cordazzo, 2016 « Les étudiant-es vulnérables : entre renoncement et travail contraint », in *Les vies étudiantes : Tendances et inégalités*, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation française, pp 183-192.

⁸ Régnier-Loilier A., « Situation résidentielle des étudiants et retour au foyer parental le week-end : une marche progressive vers l'indépendance », in Galland O., Verley É. et Vourc'h R. (dir.), *Les Mondes étudiants. Enquête conditions de vie 2010*, Paris, La Documentation française, 2011, pp. 193-206.

Parallèlement, les conditions de vie des répondant-es sont impactées de manière très significative par leur lieu de vie, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 14 : Cumul des privations matérielles selon le lieu de vie.



Nombre de réponses : 3597.

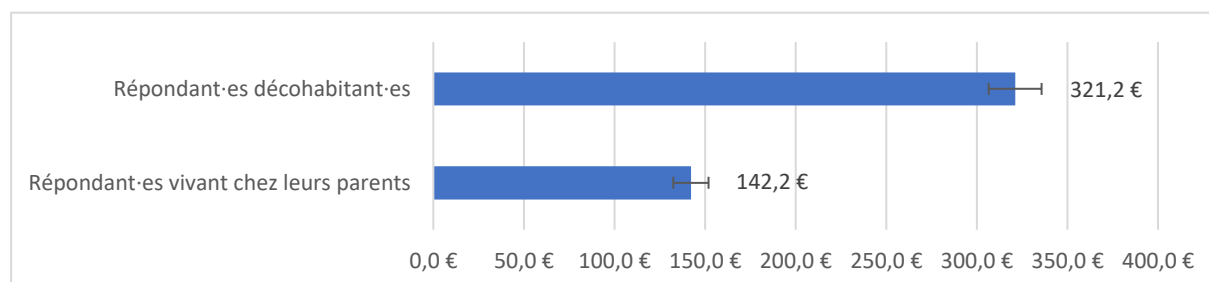
Sens de lecture : 33,6 % des répondant-es vivant chez leurs parents ne connaissent aucune privation matérielle.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Ce graphique montre que les répondant-es décohabitant-es vivent également plus de privations matérielles. Les répondant-es vivant chez leurs parents subissent donc significativement moins de privations matérielles que les autres, et sont 51,6 % à n'en présenter aucune, tandis que ce taux est de 33,6 % chez les répondant-es décohabitant-es. **Ainsi, le fait de vivre chez ses parents a un effet protecteur notable contre la précarité.**

Par ailleurs, ces dynamiques se reflètent dans les montants des apports familiaux moyens. Pour cette question, il avait été demandé aux répondant-es de prendre en compte les aides éventuelles pour le loyer, ainsi que les apports financiers. Cependant, elle ne prend pas en compte le soutien effectué en nature par la famille (dons alimentaires par exemple). Dans l'échantillon, on voit que ces moyennes varient fortement selon le lieu de vie des répondant-es.

Graphique 15 : Apports financiers familiaux moyens selon le lieu de vie.



Nombre de réponses : 3611.

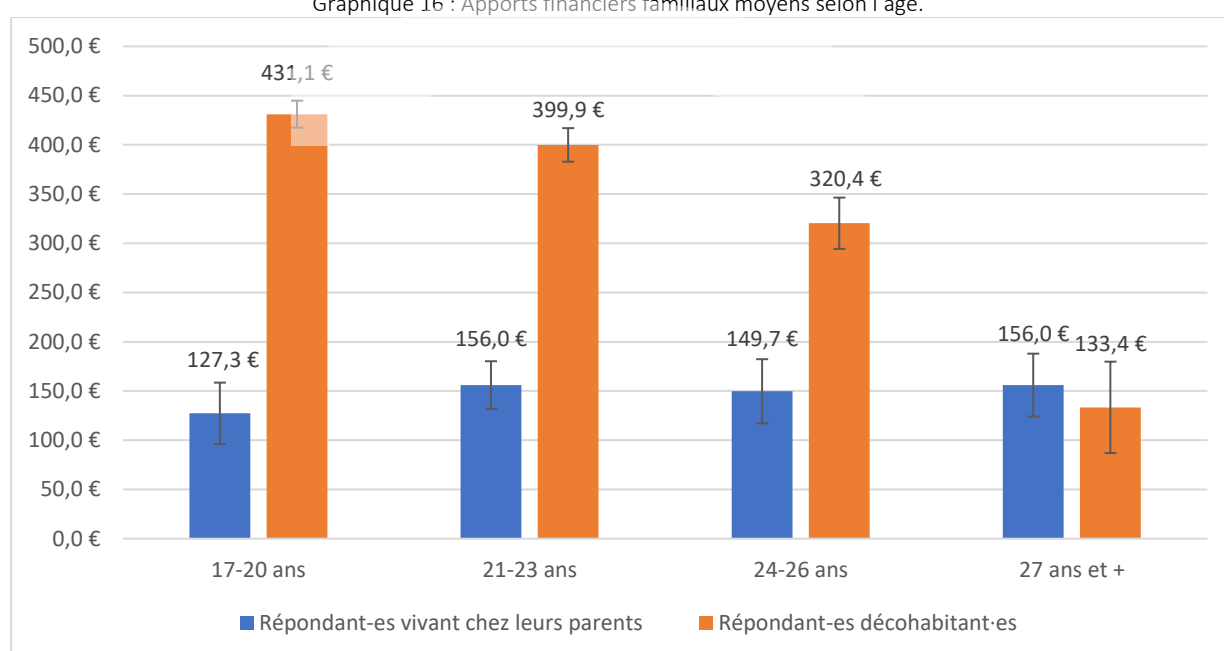
Sens de lecture : Les répondant-es décohabitant-es reçoivent en moyenne 321,2 € par mois de leur famille.

Les répondant·es décohabit·es reçoivent un apport financier moyen de leur famille significativement plus conséquent que les autres, avec un écart moyen de près de 180 €.

Dans l'enquête, il était demandé aux répondant·es d'inclure dans les apports financiers familiaux les aides éventuelles pour le loyer : on peut supposer que les apports familiaux sont plus élevés chez les répondant·es vivant hors du domicile familial pour soutenir le paiement d'un loyer ou autres dépenses inhérentes au fait de vivre en autonomie (alimentation, frais divers). Il ne faut cependant pas oublier que même s'ils et elles reçoivent un soutien financier familial plus conséquent, les répondant·es vivant hors du domicile familial connaissent malgré tout une situation matérielle et financière moins favorable que les répondant·es hébergé·es par leurs parents. Les apports familiaux plus conséquents ne suffisent donc vraisemblablement pas à compenser toutes ces dépenses.

Observons à présent si les apports financiers de la famille selon le lieu de vie sont liés à l'âge :

Graphique 16 : Apports financiers familiaux moyens selon l'âge.



Nombre de réponses : 3611.

Sens de lecture : les 17-20 ans décohabit·es reçoivent en moyenne 431,1 € par mois de leur famille.

On observe deux mouvements différents selon le lieu de vie des répondant·es.

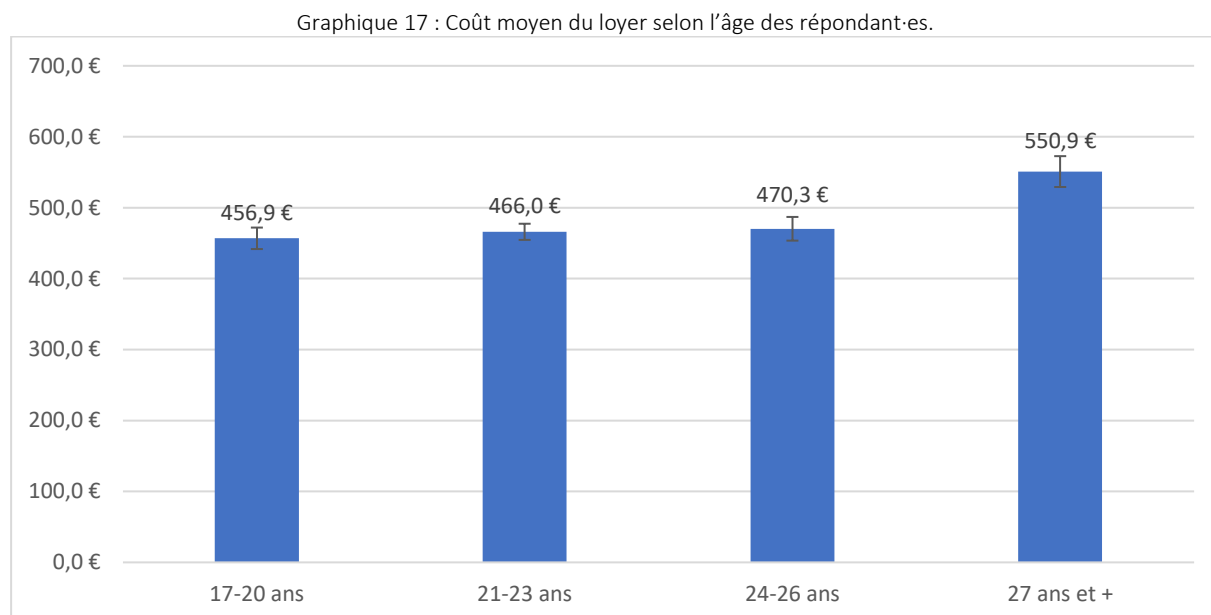
- Chez les répondant·es vivant chez leurs parents, le montant moyen des apports financiers familiaux est peu influencé par l'âge, et se situe entre 127€ et 156€ par mois.
- Chez les répondant·es décohabit·es, les apports financiers familiaux moyens décroissent progressivement avec l'âge. En effet, les 17-20 ans reçoivent en moyenne 431 € de leur famille chaque mois, alors que les 27 ans et plus reçoivent en moyenne 133 € par mois (différence de 298€).

La réduction des apports familiaux chez les répondant·es décohabit·es plus âgé·es suggère que leur niveau d'indépendance financière vis-à-vis de la famille s'accroît avec l'âge, et/ou que leurs parents ne peuvent plus les aider financièrement à ce stade de leur vie.

Différents trains de vie

Il apparaît que le fait que l'âge ait un impact significatif sur la situation économique des étudiant·es est lié au fait que les dépenses augmentent avec l'âge des répondant·es, particulièrement lorsqu'ils et elles sont décohabitant·es.

Observons les montants moyens du loyer des répondant·es décohabitant·es selon leur âge :



Nombre de réponses : 1979.

Sens de lecture : les 17-20 ans décohabitant·es payent un loyer moyen de 456,9 € par mois.

Ici, on constate que parmi les répondant·es qui payent un loyer (et qui sont donc décohabitant·es), les montants de ce loyer sont relativement stables jusqu'à 26 ans, pour augmenter sensiblement chez les répondant·es de 27 ans et plus.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le temps des études est une « marche progressive vers l'indépendance »⁹ et la vie d'adulte qui s'inscrit dans l'avancée normale dans le cycle de vie. Ainsi, les étudiant·es tendent à gagner en indépendance financière et matérielle au cours de leurs études, et une des étapes les plus marquantes de ce processus est le départ du domicile familial. L'avancée en âge des étudiant·es va donc de pair avec leur décohabitation progressive, et ce gain d'autonomie résidentielle s'accompagne évidemment d'une augmentation des dépenses plus ou moins conséquente, à commencer par le paiement d'un loyer². Cette augmentation des dépenses tend à précariser les étudiant·es décohabitant·es, malgré des apports financiers familiaux plus importants que les autres qui ne suffisent pas à compenser les coûts induits par la vie en autonomie. En outre, le soutien financier des familles tend à diminuer avec l'âge, ce qui est une conséquence normale de ce mouvement d'autonomisation, mais qui conduit à observer une précarisation des étudiant·es les plus âgé·es.

Les étudiant·es cohabitant·es connaissent à l'inverse une plus grande stabilité économique, car c'est bien ce mouvement d'autonomisation qui fragilise les décohabitant·es, comme le montre une enquête

⁹ Régnier-Loilier A., « Situation résidentielle des étudiants et retour au foyer parental le week-end : une marche progressive vers l'indépendance », in Galland O., Verley É. et Vourc'h R. (dir.), Les Mondes étudiants. Enquête conditions de vie 2010, Paris, La Documentation française, 2011, pp. 193-206.

de l'OVE français¹⁰, qui décrit effectivement que les vulnérabilités économiques s'inscrivent dans le passage à l'âge adulte et le gain d'indépendance vis-à-vis des familles. Cette situation est bien sur également causée par le fait qu'étudier rend en pratique difficile d'avoir des revenus propres, ou du moins pas en quantité suffisante, étant donné qu'il est rare d'étudier et travailler à plein temps.

LE GENRE¹¹

D'après l'European Institute for Gender Equality¹², les inégalités de genre sont marquées en Belgique comme ailleurs en Europe en 2020. Les femmes ont notamment des situations économiques significativement moins avantageuses que celles des hommes, dans un marché du travail ségrégué au désavantage de ces dernières. Il paraît donc légitime de se demander si ces inégalités sont déjà marquées à l'université.

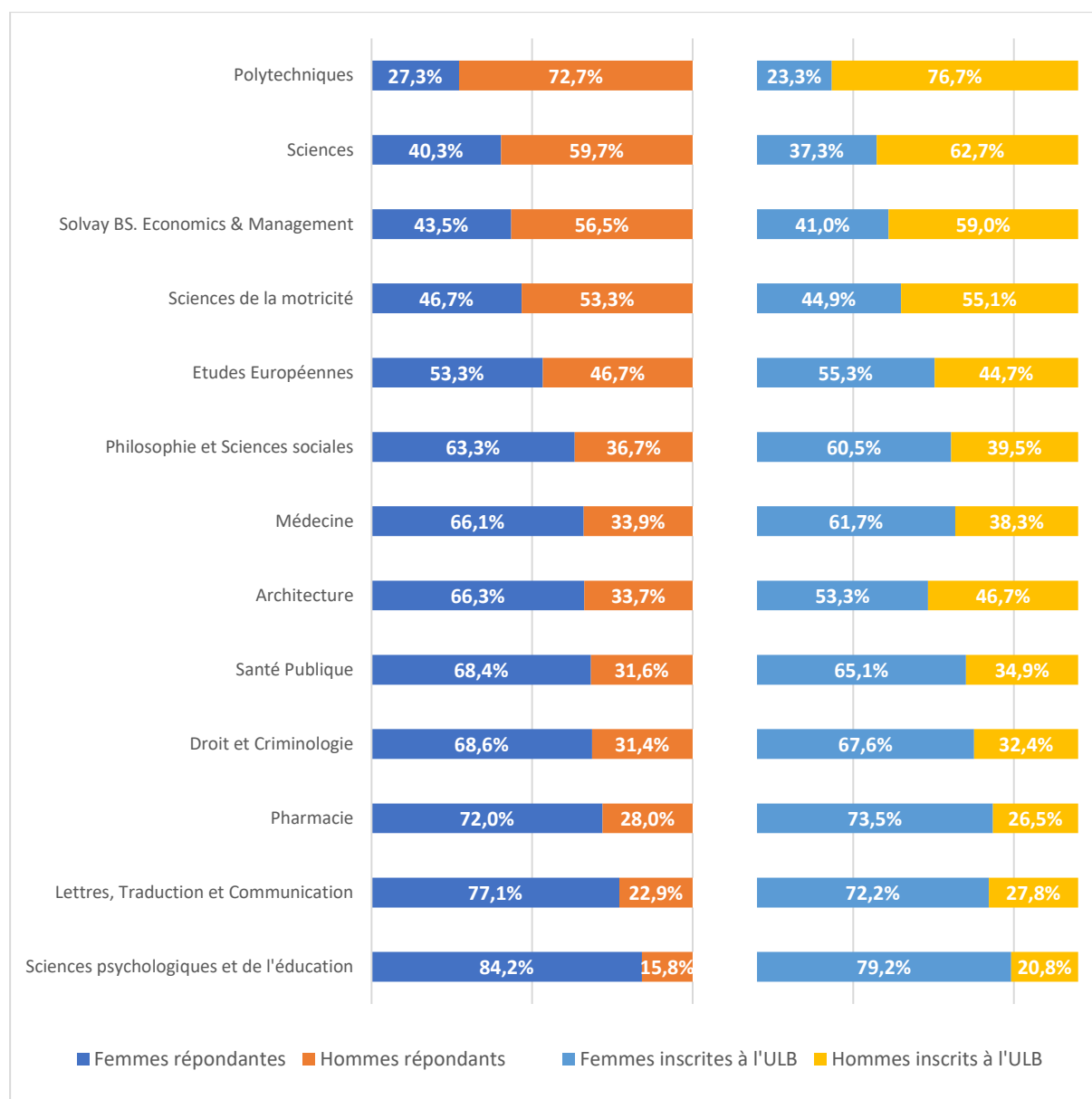
Dans un premier temps, observons la répartition genrée des répondant·es par faculté : le choix de filière oriente inévitablement la vie professionnelle – et donc les revenus – futurs.

Graphique 18 : Répartition genrée des répondant·es et inscrit·es par faculté.

¹⁰ Cordazzo P., « Les étudiant·es vulnérables : entre renoncement et travail contraint », in Giret JF., Van de Velde C., et Verley E. (dir), Les Vies Étudiantes. Enquête conditions de vie 2016, Paris, La Documentation française, 2016, pp. 183-192.

¹¹ On notera que les données concernant le genre ont été récoltées via la base de données de l'université, qui répertorie le genre des étudiant·es de façon binaire (femmes, hommes). C'est donc pour cette raison que ce sont les seules identités de genre présentées dans cette enquête.

¹² Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. « Indice d'égalité de genre 2020 — Belgique ». 2020.



Nombre de réponses : 4284 (dont 2680 femmes et 1604 hommes). Nombre d'inscrit·es : 34.916 (dont 20.056 femmes et 14.860 hommes).
Sens de lecture : Pour la faculté de Sciences psychologiques et de l'éducation, on trouve 84,2 % de femmes et 15,8 % d'hommes parmi les répondant·es.

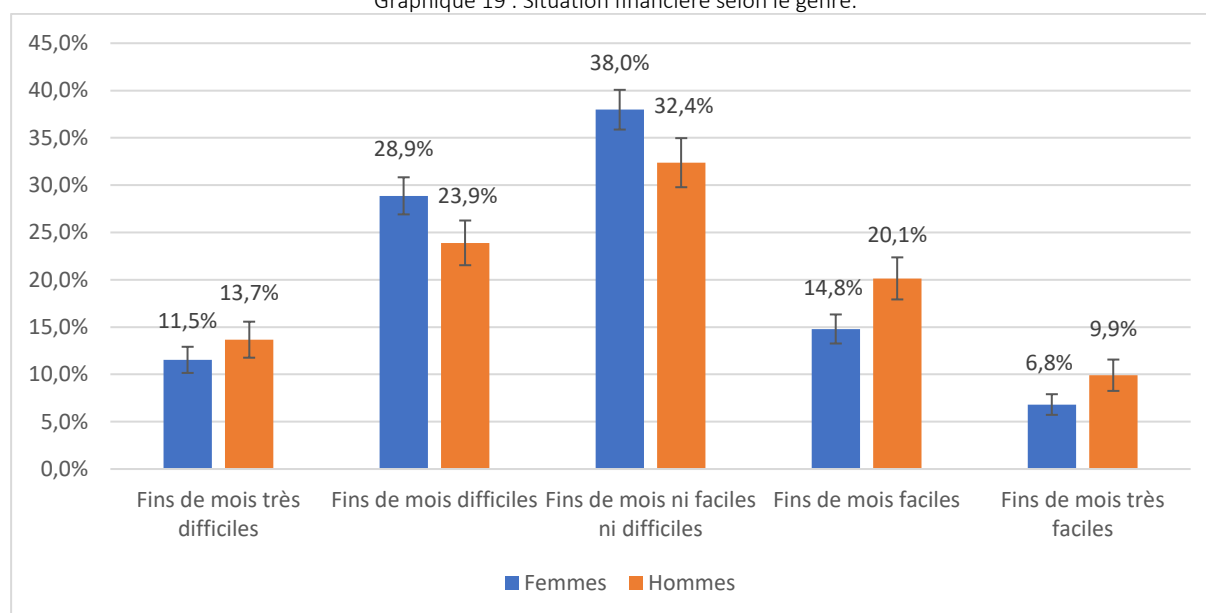
Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Les femmes sont majoritaires parmi les étudiantes de l'ULB, représentant 57,4 % des inscrit·es, proportion qui monte à 62,6 % dans l'échantillon d'enquête. On constate que celui-ci est plutôt représentatif de la population d'enquête du point de vue de la représentation par genre dans chaque faculté. Cependant, les femmes sont légèrement surreprésentées en faculté d'architecture chez les répondant·es par rapport à la population.

De manière générale, les femmes sont particulièrement présentes dans les sciences psychologiques et de l'éducation, dans les études de lettres, traduction et communication, ainsi qu'en pharmacie. Elles sont en revanche significativement sous-représentées en polytechnique, en sciences, au sein de la Solvay BS. Economics & Management, et en sciences de la motricité.

Nous avons tout d'abord tenté de déterminer si le niveau de difficultés financières différait selon le genre des répondant·es. Dans le graphique suivant, nous avons mis cette variable en perspective avec notre indicateur de difficultés financières.

Graphique 19 : Situation financière selon le genre.



Nombre de réponses : 3305.

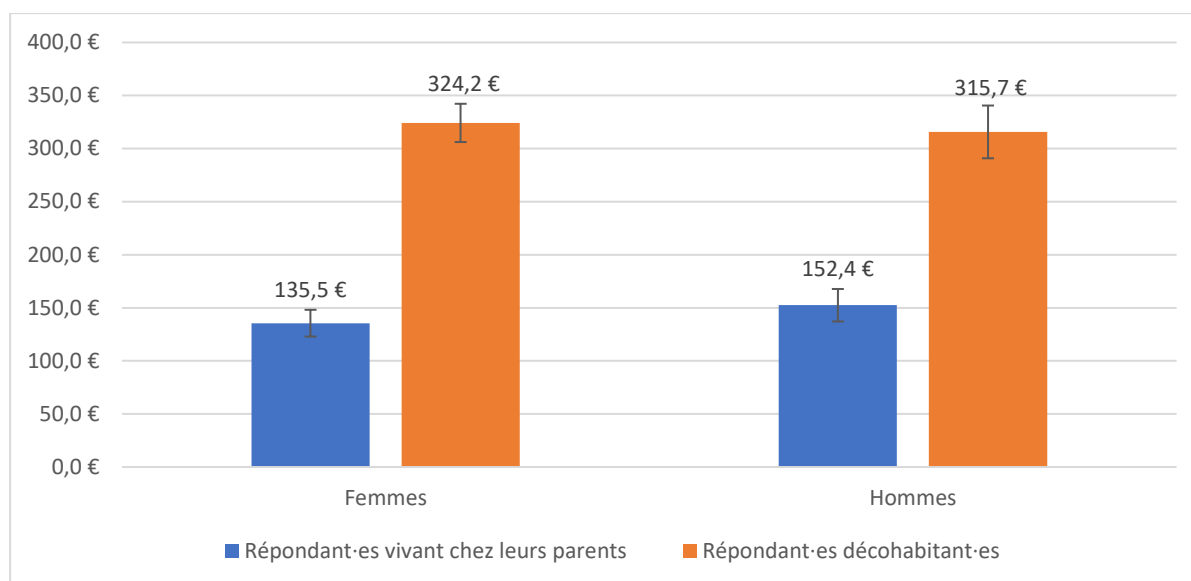
Sens de lecture : 11,5 % des femmes sont dans des situations financières très difficiles.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

On observe que les femmes sont très légèrement surreprésentées parmi les étudiant·es ayant déclaré une situation financière «difficile», et que les hommes sont légèrement surreprésentés parmi les répondant·es ayant déclaré une situation financière «facile» à «très facile». La différence entre les hommes et les femmes déclarant des fins de mois «très difficiles» n'est en revanche pas significative : les intervalles de confiance (représentés par les barres d'erreur) qui se chevauchent empêchent d'établir qu'il existe une différence selon le genre. Si les résultats laissent penser que les hommes sont dans une situation légèrement plus facile, la différence reste peu marquée.

Ce constat est similaire si on s'intéresse aux apports financiers familiaux selon le genre des répondant·es :

Graphique 20 : Apports financiers familiaux moyens selon le genre et le lieu de vie des répondant·es.



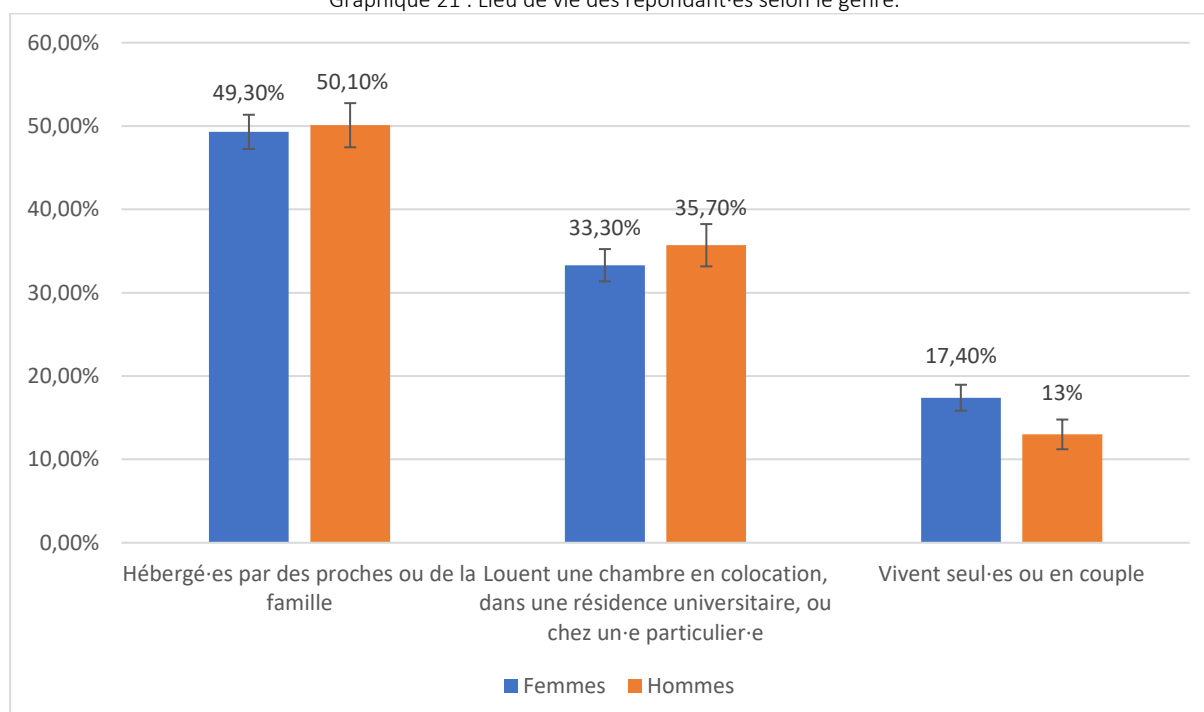
Nombre de réponses : 4239.

Sens de lecture : Les femmes décohabitantes reçoivent en moyenne 324,2 € par mois de la part de leurs familles.

Ainsi, parmi les répondant-es décohabitantes, on n'observe pas de différences significatives selon le genre.

Une piste d'explication à la variation des difficultés financières selon le genre pourrait résider dans le choix du lieu de vie. On voit dans le graphique ci-dessous que les étudiantes sont significativement plus nombreuses à vivre seules ou en couple que les étudiants.

Graphique 21 : Lieu de vie des répondant-es selon le genre.



Nombre de réponses : 3640.

Sens de lecture : 49,3 % des personnes hébergées par des proches ou de la famille sont des femmes.

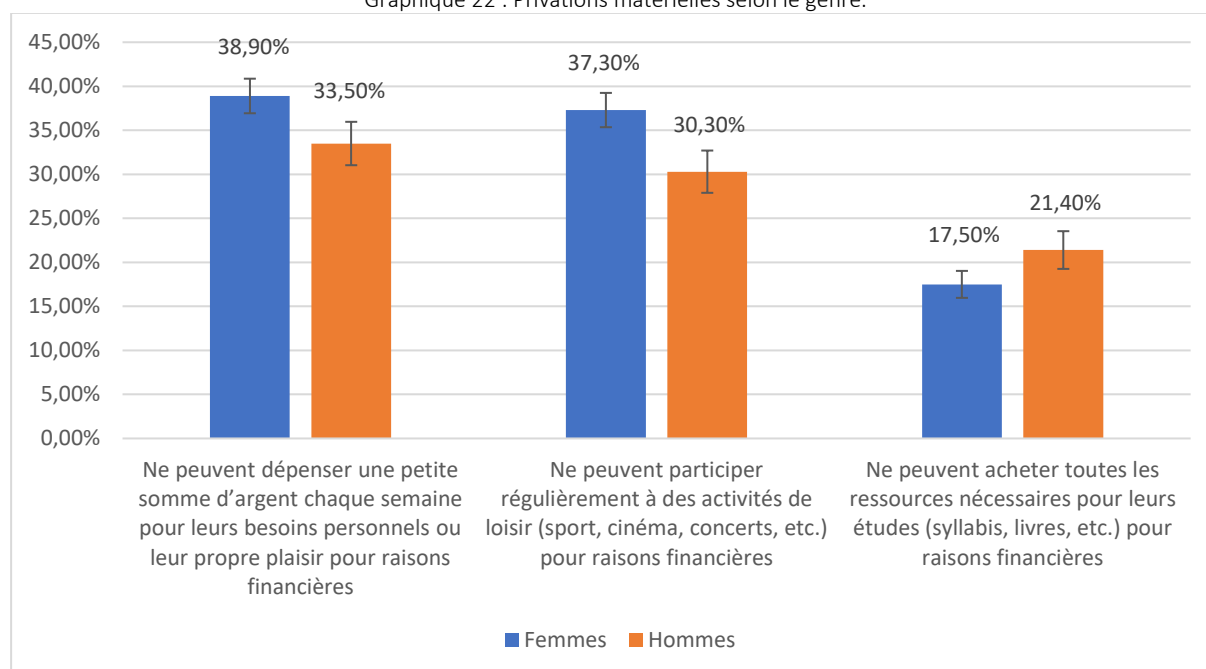
Le test khi-carré est significatif à $p = .002$.

Le fait de vivre seul-e ou en couple peut représenter des dépenses mensuelles plus importantes du point de vue du loyer. En effet, la moyenne des coûts de loyers des répondant-es vivant seul-es ou en couple est de 588 €/mois, tandis qu'elle est de 441 €/mois pour les répondant-es vivant en colocation, kot, ou louant une chambre chez un particulier.

ADAPTATIONS DIFFÉRENCIÉES À LA PRÉCARITÉ

Les privations financières ne s'expriment pas exactement de la même manière selon le genre en cas de précarité, comme le montre le tableau suivant¹³ :

Graphique 22 : Privations matérielles selon le genre.



Nombre de réponses : 3775.

Sens de lecture : 37,3 % des femmes n'ont pas les moyens de participer régulièrement à des activités de loisir.

Le test khi-carré est significatif à $p = .002$.

Le graphique montre qu'à niveau de précarité financière égal, les hommes et les femmes ne sacrifient pas les mêmes dépenses. Ainsi, les étudiants sacrifient plus souvent du côté des ressources pour étudier, car ils sont 21,4 % à déclarer ne pas avoir les moyens d'acheter les ressources pour étudier, contre 17,5 % des étudiantes. À l'inverse, les femmes sacrifient plus de dépenses personnelles et de loisirs (37,3 % d'entre elles contre 30,3 % des hommes). Cela illustre que les choix des individus sont influencés par différentes dynamiques, dont le genre fait partie.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Dans notre échantillon, les femmes déclarent des situations financières légèrement moins avantageuses que celles des hommes. En cas de difficultés financières, les étudiantes et les étudiants ne sacrifient pas les mêmes dépenses, les hommes ayant plus fortement tendance à sacrifier des ressources pour étudier, tandis que les femmes sont plus nombreuses à déclarer sacrifier leurs activités de loisirs et dépenses personnelles.

¹³ Tous les indicateurs de privation matérielle n'apparaissent pas dans ce tableau car seuls les résultats significatifs d'après les intervalles de confiance ont été retenus.

On pourrait interpréter ces résultats par le fait que les choix effectués par les étudiantes sont davantage orientés vers la réussite académique que ceux des étudiants, ce qui doit être mis en contexte avec le fait que les étudiantes tendent à avoir des parcours plus scolaires, marqués par une meilleure réussite académique que les hommes¹⁴.

On note également que le choix du lieu de vie varie selon le genre, les femmes ayant plus tendance que les hommes à choisir de vivre seules ou en couple, et ayant de ce fait plus de dépenses que les hommes. Le coût du loyer des personnes seules et en couple est en effet en moyenne plus élevé de près de 150 € en comparaison à ceux des répondant-es en colocations et résidences étudiantes.

Cependant, les différences économiques ne sont pas particulièrement marquées selon le genre dans cette enquête. On ne relève pas de différence du point de vue des apports financiers familiaux. On ne peut pas non plus formuler d'analyse comparative des revenus salariés, pour lesquelles on ne remarque pas d'inégalités marquantes, et qui restent de toute façon difficiles à interpréter. Quand bien même ces écarts sont cohérents avec la littérature sur les rapports de genre, ils sont faibles et il n'est pas exclu qu'ils soient dus aux biais de l'enquête ; ils doivent donc être considérés avec prudence.

Ainsi, il semblerait que les inégalités économiques genrées soient relativement contenues à l'université (alors qu'elles sont bien plus marquées sur le marché du travail). Cependant, l'observation de la répartition genrée par discipline montre que l'orientation reste marquée par les dynamiques de genre. Or, ces différentes orientations forment le terreau d'une ségrégation du marché du travail qui est à la fois cause et conséquence des inégalités économiques de genre¹⁵¹⁶.

L'ORIGINE SOCIALE

Le rôle de l'origine sociale sur la reproduction sociale n'est plus à démontrer¹⁷. En effet, on sait que le profil professionnel, et plus largement, économique, des individus, est directement lié à celui de leurs parents. Cela s'inscrit dans le long parcours de la reproduction sociale, qui prend notamment place dans les études, pour celles et ceux qui en font. Ainsi, l'accès aux études, et la nature même des études choisies par les étudiant-es sont fortement liés à la catégorie socio-professionnelle de leurs parents. Cela signifie également que la situation économique des étudiant-es est directement liée à celle de leurs parents, comme nous le verrons dans ce chapitre.

CONSTAT

Dans l'objectif de déterminer quel est le rôle de l'origine sociale des répondant-es dans leur situation économique, il est au préalable nécessaire de construire une variable caractérisant leur « origine sociale ». Nous avons pour ce faire considéré le diplôme des parents de chaque répondant-e : celui-ci est un marqueur usuel de l'origine sociale, et permet de capter à la fois les aspects économique et culturel de l'environnement familial, deux éléments déterminants du parcours étudiant. L'origine sociale conditionne en effet de manière marquante les niveaux de revenus des individus (et dans le cas

¹⁴ Observatoire de la vie étudiante. « Vers l'égalité femmes-hommes ? Chiffres clés. ». Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (France). 2021.

¹⁵ Dominique Epiphane et Elise Verley, « Les études font-elles le bonheur des filles ? », in Giret JF., Van de Velde C., et Verley E. (dir), *Les Vies Étudiantes. Enquête conditions de vie 2016*, Paris, La Documentation française, 2016, pp. 135-146.

¹⁶ Séverine Landrier and Nadia Nakhili, « Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France », *Formation emploi*, 109 | 2010, 23-36.

¹⁷ *Les héritiers*, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, 1964.

présent, des parents des répondant-es), comme le montrent les chiffres de Statbel¹⁸. Cela impacte donc les ressources des étudiant-es, dans la mesure où la situation économique des étudiant-es est fortement dépendante de celle de leurs parents. L'origine sociale permet également de capter l'influence du capital culturel sur les parcours étudiants, et *in fine*, sur leur réussite académique¹⁹. Pour éviter de choisir l'un des deux parents, nous avons créé une variable faisant apparaître **le diplôme le plus élevé d'un des deux parents** (choisi aléatoirement) des répondant-es, ou le diplôme du seul parent pour les personnes n'ayant indiqué qu'un seul parent.

Avant de passer aux analyses, nous indiquons dans le tableau suivant la répartition des effectifs dans l'échantillon en considérant le diplôme le plus élevé du « parent 1 »²⁰ et le diplôme le plus élevé des deux parents. Nous comparons cette répartition à celle de la population belge en âge d'avoir des enfants universitaires (quel que soit le sexe)²¹.

Diplôme	Belgique (40-67 ans)	ULB : diplôme du parent 1		ULB : diplôme le plus élevé des deux parents	
	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Aucun diplôme	1,9%	204	6%	143	4,2%
Primaire	7,5%	176	5,1%	112	3,3%
Secondaire inférieur	19,8%	320	9,3%	217	6,3%
Secondaire supérieur	36,8%	813	23,8%	731	21,4%
Enseignement supérieur	33,3%	1748	51,1%	2014	58,9%
Doctorat	0,7%	160	4,7%	204	6%
Total	100 %	3421	100 %	3421	100 %

Sens de lecture : Le parent 1 de 51.1 % des répondant-es de l'enquête est titulaire d'un diplôme du supérieur. En comparaison, la proportion des Belges âgés de 40 à 67 ans qui possèdent un même niveau de diplôme est de 33.3 % (Census 2011).

Remarquons d'abord que la répartition des diplômes du « parent 1 » dans notre échantillon d'enquête à l'ULB n'est pas du tout similaire à celle de la population belge. On observe par exemple que les parents diplômé-es du supérieur sont présents en plus grande proportion dans notre population d'enquête comparativement à la population belge. Deux interprétations de ce phénomène sont possibles : d'une part, on peut formuler l'hypothèse que la population des étudiant-es de l'ULB a effectivement des parents plus fortement diplômés que la population belge en général. Ce constat est cohérent avec la littérature qui relève que la population universitaire est, de manière générale, d'origine sociale plus favorisée que la population globale, et a plus facilement accès à l'université. D'autre part, on ne peut pas exclure que cette différence soit provoquée en partie par le biais de sélection. Comme nous l'avons indiqué en début de rapport, la répartition ici présentée doit être interprétée avec prudence, d'autant plus qu'il s'agit d'une répartition calculée sur la totalité de l'échantillon. Il est possible que les

¹⁸ Statbel, 2020. « Les salaires belges et, en particulier, des professions essentielles en temps de Covid-19 ». URL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/salaires-mensuels-bruts-moyens>

¹⁹ Catherine Vermandele, Vincent Dupriez, Christian Maroy, Maud van Campenhoudt. Réussir à l'université : l'influence persistante du capital culturel de la famille. : Les cahiers de recherche du Girsef n° 87. 2012. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00976918/>

²⁰ Les variables « parent 1 », et « parent 2 » sont directement issues du questionnaire. Nous avons fait le choix de ne pas différencier a priori le sexe des parents (père ou mère), ce qui permet une catégorisation indifférente au sexe.

²¹ La distribution des diplômes au sein de la population belge a été calculée sur base des données du Censur 2011 (n = 3.877.538). 10 ans ont été ajoutés à l'âge des répondant pour correspondre à l'année de l'enquête de l'ULB (2021).

étudiant·es présentant certains profils aient davantage répondu à l'enquête, sans qu'il soit possible de le savoir. Ce serait par exemple le cas si les étudiant·es ayant des parents fortement diplômés avaient davantage répondu que les autres, apparaissant alors sur-représenté·es dans cet échantillon. On constate également une sur-représentation notable d'étudiant·es avec des parents sans aucune diplôme. On pourrait avancer que ce phénomène est dû à la présence d'étudiant·es étranger·es, dont les parents sont tendanciellement moins diplômé·es, mais cela pourrait aussi être provoqué par les biais de l'enquête.

Remarquons ensuite que la variable du diplôme le plus élevé des deux parents ne se répartit pas de la même manière que celle du « parent 1 ». C'est tout à fait normal, puisque par construction elle tend à sélectionner le parent ayant le diplôme le plus élevé. C'est cette variable qui sera utilisée dans la suite du rapport pour définir l'origine sociale. A des fins d'intelligibilité, nous l'avons regroupée en trois catégories : « populaire », « moyenne », et « favorisée », dans lesquelles seront regroupé·es les répondant·es en fonction du diplôme le plus élevé obtenu par au moins un des deux parents. En voici la distribution dans l'échantillon :

Tableau 2 : Origine sociale des répondant·es.

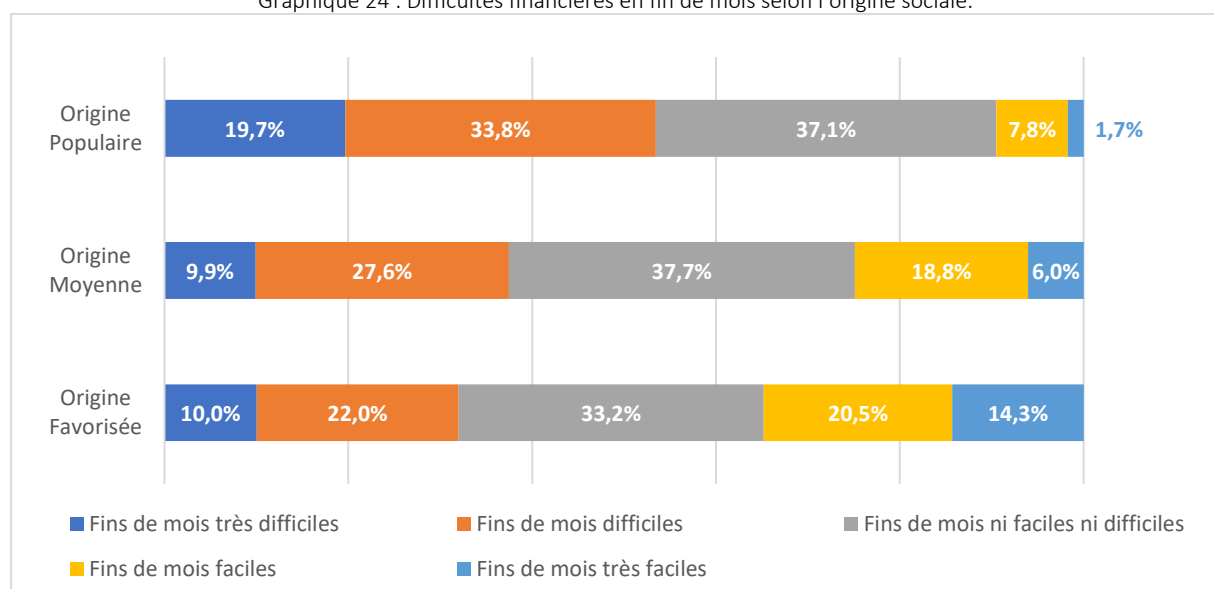
	Effectif	Proportion
Origine sociale populaire Diplôme le plus élevé obtenu par au moins un des deux parents : Pas de diplôme, diplôme d'enseignement primaire, diplôme d'enseignement secondaire inférieur, diplôme d'enseignement secondaire supérieur technique, artistique ou professionnel.	818	23,9 %
Origine sociale moyenne Diplôme le plus élevé obtenu par au moins un des deux parents : Enseignement secondaire supérieur général, enseignement supérieur de type court (graduat, baccalauréat, etc.).	1134	33,1 %
Origine sociale favorisée Diplôme le plus élevé obtenu par au moins un des deux parents : Enseignement supérieur de type long (licence, master, etc.), doctorat.	1469	42,9 %

Nombre de réponses : 3421.

Sens de lecture : 818 répondant·es sont d'origine sociale populaire, ce qui représente 23,9 % des répondant·es.

Dans un premier temps, comparons le niveau de difficultés financières en fonction de l'origine sociale :

Graphique 24 : Difficultés financières en fin de mois selon l'origine sociale.



Nombre de réponses : 3021.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es d'origine sociale populaire, 19,7 % ont des fins de mois très difficiles.

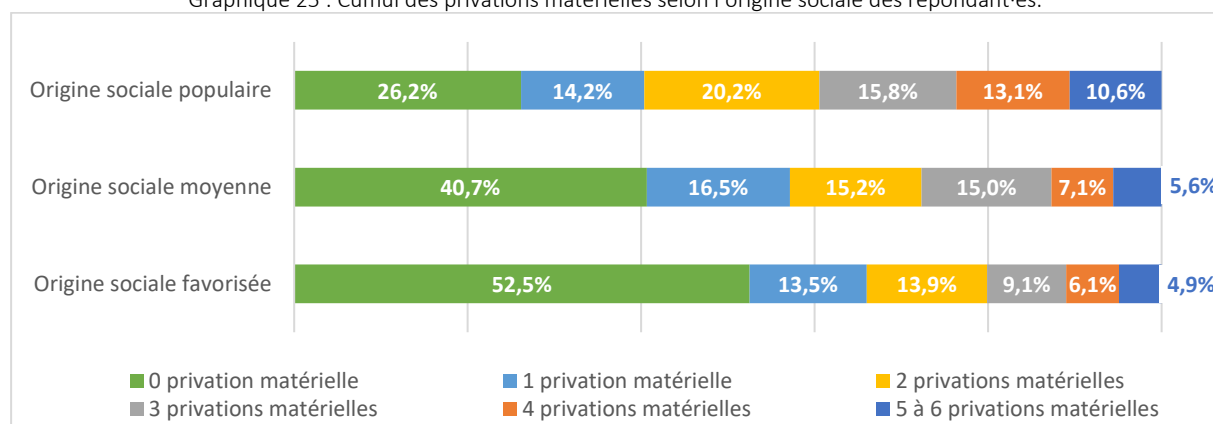
Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

On voit que la situation économique des répondant-es est impactée de manière marquante par leur origine sociale. En effet, les répondant-es d'origine sociale populaire sont plus de la moitié à être en situation financière difficile ou très difficile (53,5 %), ce qui est significativement supérieur aux répondant-es d'origine sociale moyenne (37,5 %) ou favorisée (32 %).

D'autre part, les personnes d'origine sociale populaire sont 9,5 % à connaître des fins de mois faciles ou très faciles, taux qui monte à 24,8 % chez les personnes d'origine sociale moyenne, et 34,8 % chez les personnes d'origine sociale favorisée.

Observons à présent dans quelle mesure se cumulent les privations matérielles selon l'origine sociale :

Graphique 25 : Cumul des privations matérielles selon l'origine sociale des répondant-es.



Nombre de réponses : 3421.

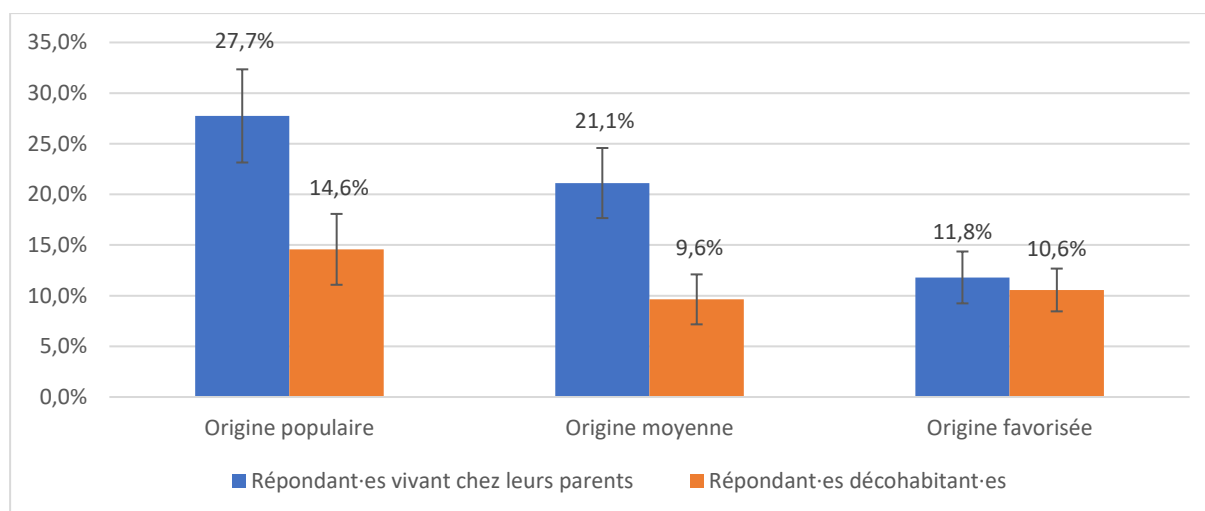
Sens de lecture : Parmi les répondant-es d'origine sociale populaire, 26,2 % ne connaissent aucune privation matérielle.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Le nombre de privations matérielles apparaît être significativement lié à l'origine sociale des répondant-es ($p < 0.001$). En effet, les personnes d'origine sociale populaire sont 10,6 % à cumuler 5 à 6 privations matérielles, soit 2 fois plus que les personnes d'origine sociale favorisée, qui sont 4,9 % dans ce cas. Par ailleurs, si plus de la moitié des personnes d'origine sociale favorisée (52,5 %) ne vivent aucune privation matérielle, cela ne concerne que 26,2 % des personnes d'origine sociale populaire.

La même dynamique peut être constatée à l'observation des caractéristiques du logement des répondant-es. Dans un souci de pertinence, nous avons ici séparé les répondant-es par lieu de vie.

Graphique 26 : Répondant-es partageant une chambre (avec d'autres personnes que le-la conjoint-e ou nourrisson) dans le logement occupé en semaine.



Nombre de réponses : 522.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es d'origine sociale populaire qui vivent chez leurs parents, 27,7 % ont une chambre partagée dans le logement occupé en semaine (autre que cojoint-e ou nourrisson).

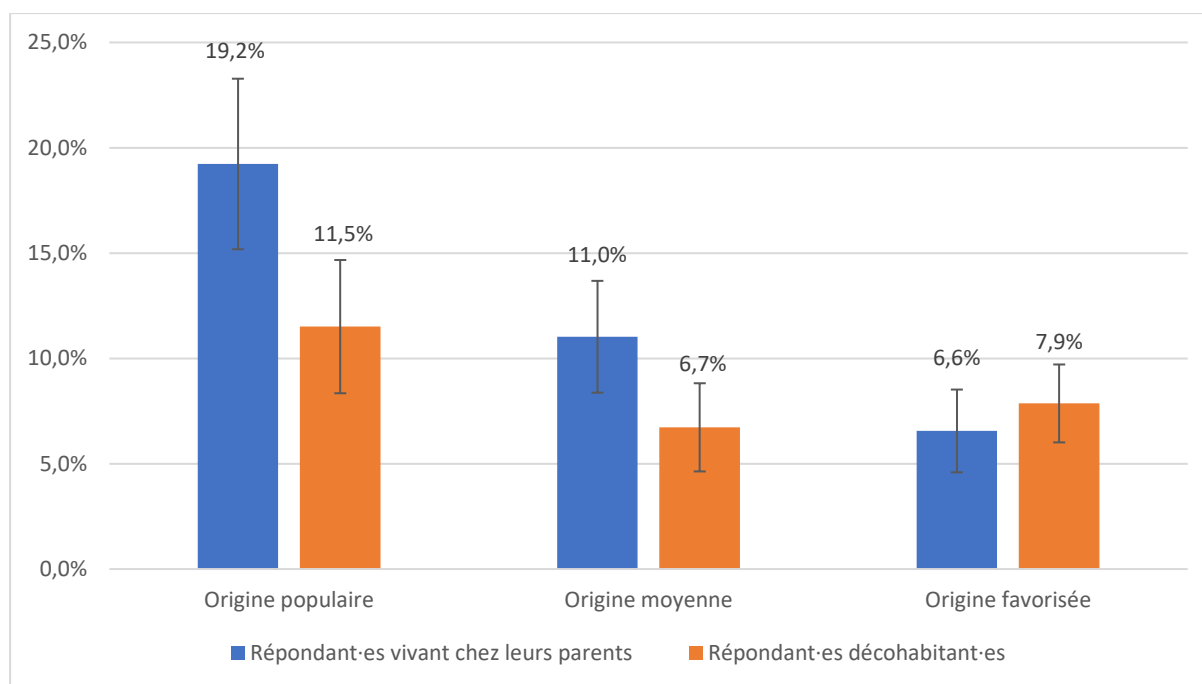
Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Les répondant-es d'origine populaire sont une plus grande proportion à partager une chambre que les répondant-es d'origine favorisée. À l'observation des données et des intervalles de confiance, on voit que cet écart est peu marquant chez les répondant-es décohabitant-es, bien qu'il apparaisse que les répondant-es d'origine populaire sont quand même significativement plus nombreux-ses à partager une chambre que les autres.

Il est très clair en revanche que les écarts sont forts et marquants d'une origine sociale à l'autre lorsqu'on observe seulement les répondant-es vivant chez leurs parents. En effet, parmi ces dernier-es, celles et ceux d'origine populaire sont 27,7 % à partager une chambre, contre 21,1 % pour celles et ceux d'origine moyenne, et 11,8 % pour celles et ceux d'origine favorisée. **En d'autres termes, le fait de partager une chambre au domicile familial est très fortement corrélé à l'origine sociale.**

Il est possible d'établir d'autres parallèles entre le logement et l'origine sociale. Ici, nous avons comparé les répondant-es qui ont indiqué vivre dans un logement dans lequel il n'y a pas de lieu calme pour étudier en fonction de leur origine sociale.

Graphique 27 : Répondant-es n'ayant pas de lieu calme pour étudier dans le logement occupé en semaine.



Nombre de réponses : 348.

Sens de lecture : Parmi les répondant·es d'origine sociale populaire qui vivent chez leurs parents, 19,2 % n'ont pas de lieu calme pour étudier. Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

À l'observation des écarts de confiance chez les répondant·es décohabit·ant·es, on ne peut pas conclure à l'existence d'écarts selon l'origine sociale. Cependant, les écarts entre répondant·es selon leur origine sociale s'expriment plus fortement lorsque l'on n'observe que les répondant·es vivant chez leurs parents. En effet, les répondant·es d'origine populaire vivant chez leurs parents sont 19,2 % à déclarer ne pas avoir de lieu calme pour étudier, soit plus du triple des répondant·es d'origine favorisée (6,6 %). De la même manière, les écarts entre répondant·es d'origine sociales différentes sont plus importants pour les étudiant·es vivant chez leurs parents.

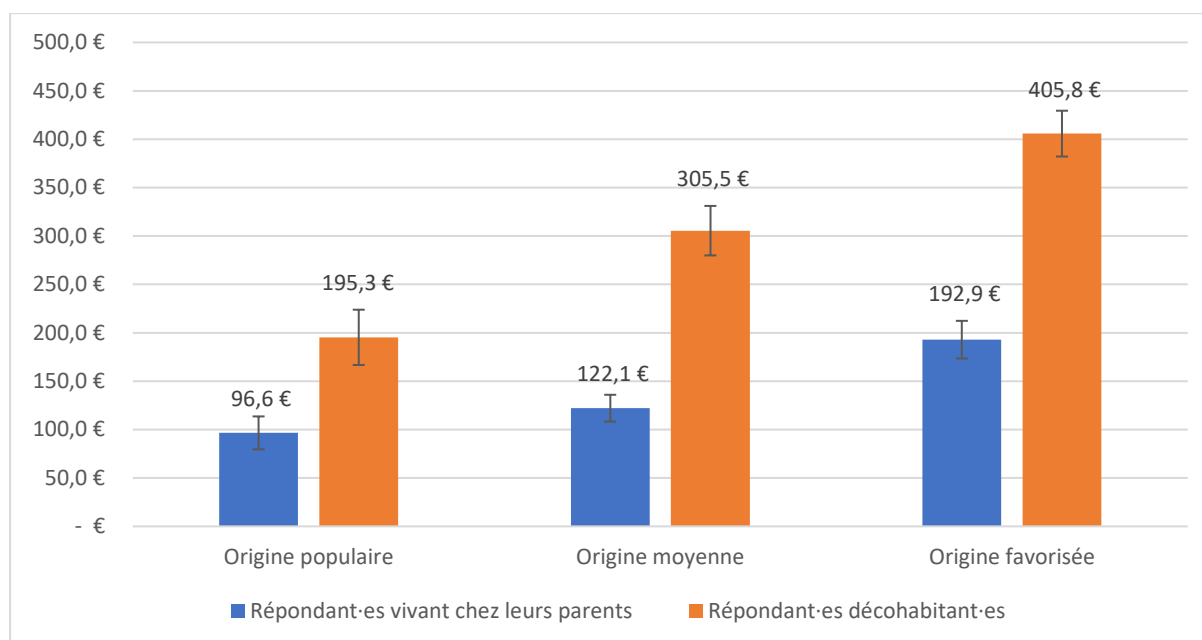
Ainsi, le fait de ne pas avoir de lieu calme pour étudier est un marqueur de précarité qui est particulièrement saillant pour les répondant·es d'origine populaire vivant chez leurs parents.

MÉCANISMES À L'ŒUVRE

Voyons à présent dans quelle mesure l'origine sociale impacte le montant des apports financiers familiaux²² :

Graphique 28 : Apports familiaux mensuels selon l'origine sociale et le lieu de vie.

²² Dans le calcul des moyennes de l'apport financier de la famille, seuls les résultats jusqu'à 1500 €/mois ont été pris en compte, pour éviter les valeurs aberrantes.



Nombre de réponses : 3395.

Sens de lecture : Les répondant-es d'origine sociale populaire qui vivent chez leurs parents reçoivent en moyenne 96,6 € par mois de leurs familles.

Chez les répondant-es décohabitant-es, on observe une différence moyenne d'apports familiaux de plus de 200 € entre répondant-es d'origine sociale populaire et répondant-es d'origine sociale favorisée.

Chez les répondant-es vivant chez leurs parents, on observe une différence d'un peu moins de 100 € entre répondant-es d'origine sociale populaire et répondant-es d'origine sociale favorisée.

Les répondant-es issu-es de familles favorisé-es ont donc des apports financiers familiaux plus élevés comparativement aux répondant-es d'origine populaire et moyenne.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Il apparaît de façon très nette que l'origine sociale des répondant-es conditionne leurs conditions de vie financières et matérielles, comme l'avait par ailleurs déjà montré une étude à laquelle l'ULB avait contribué en 2010²³.

On constate que sur le plan financier et matériel, de meilleures conditions d'étude sont plus souvent réunies chez les personnes d'origine sociale favorisée. Elles sont en effet une plus grande proportion à disposer d'un logement calme, d'une chambre individuelle, et à déclarer peu de privations matérielles, tout en recevant un soutien financier familial en moyenne plus élevé. Les répondant-es d'origine populaire, de l'autre côté de la distribution, connaissent significativement plus de difficultés financières et de privations matérielles que les autres.

Notons par ailleurs que les inégalités relatives à la qualité du logement s'expriment plus fortement chez les répondant-es vivant au domicile familial, les situations vis-à-vis du logement ayant tendance à être moins inégalitaires dès lors que les étudiant-es décohabitent. Ainsi, si le fait de vivre au domicile familial protège dans une certaine mesure de la précarité, chez les répondant-es d'origine populaire c'est un

²³ Maroy, Christian, et Maud Van Campenhoudt. « Démocratisation ségrégative de l'enseignement supérieur en Belgique francophone : le poids de l'autosélection et des familles », Éducation et sociétés, vol. 26, no. 2, 2010, pp. 89-106.

facteur qui accroît les probabilités de partager une chambre ou de ne pas disposer de lieu calme pour étudier. Ainsi, cela diminue la probabilité que le lieu de vie soit propice aux études.

Les apports financiers de la famille sont également impactés de manière marquante selon l'origine sociale des répondant·es, avec plus de force lorsque ces dernier·es sont décohabitant·es. Cela suggère que de ce point de vue, les répondant·es d'origine populaire rencontrent des situations plus défavorables sur le plan financier lorsqu'ils et elles s'autonomisent en quittant le domicile familial.

Enfin, il paraît important de souligner que ces écarts sont avant-tout liés à l'organisation du système éducatif. En effet, certains pays, notamment dans le Nord de l'Europe, ne font pas autant reposer le poids économique des études sur familles²⁴. Ainsi, les inégalités économiques entre les familles se répercutent de manière moins marquantes sur les conditions de vie des étudiant·es.

INÉGALITÉS GÉOGRAPHIQUES

Dans cette partie, nous allons examiner dans quelle mesure l'origine et la nationalité des répondant·es ou de leurs parents sont corrélées à leur situation économique.

UNE VARIABLE SUR LA NATIONALITÉ

Dans un premier temps, nous avons regroupé les nationalités des étudiant·es en 7 catégories inspirées du Monitoring Socioéconomique 2019²⁵, afin d'avoir des catégories de taille suffisante pour permettre une analyse statistique. La catégorie Europe de l'Ouest ne comprend pas la Belgique, qui est considérée à part, ainsi que la France, qui était assez fortement représentée pour être considérée séparément également. Dans cette même catégorie ont été inclus·es 7 répondant·es des États-Unis et du Canada, car ces pays sont plus proches de l'Europe de l'Ouest que des autres catégories sur le plan économique. Cependant, la catégorie reste nommée Europe de l'Ouest, car les répondant·es de l'Europe de l'Ouest en constituent l'immense majorité et parce qu'il pourrait induire en erreur de la nommer autrement.

Il est important de noter que depuis 1991, les personnes nées en Belgique acquièrent automatiquement la nationalité Belge grâce au droit du sol.

Descriptif des catégories de nationalités, avec pays indiqués par ordre de représentation intra-catégories parmi les répondant·es :

Belgique : Belgique.

France : France.

Maghreb : Maroc (64 %²⁶), Algérie (22 %), Tunisie (14 %).

Afrique Subsaharienne : Cameroun (46,2 %), République Démocratique du Congo (20 %), Bénin, Guinée Conakry, Rwanda, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Burundi, Nigéria, Burkina Faso, Ghana, Congo, Ethiopie, Gabon, Madagascar, Mauritanie, Cap-Vert, Mauricie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Zambie.

Europe de l'Ouest : Italie (33,2 %), Portugal (16,1 %), Espagne (15,8 %), Luxembourg, Allemagne, Grèce, Suisse, Pays-Bas, Grande Bretagne, Canada, États-Unis, Autriche, Norvège, Suède.

Europe de l'Est : Roumanie (39,7 %), Pologne (26,7 %), Albanie, Ukraine, Bulgarie, Hongrie, Moldavie, Slovaquie, Georgie, Russie, Arménie, Biélorussie, Chypre, Croatie, Lituanie, République Tchèque.

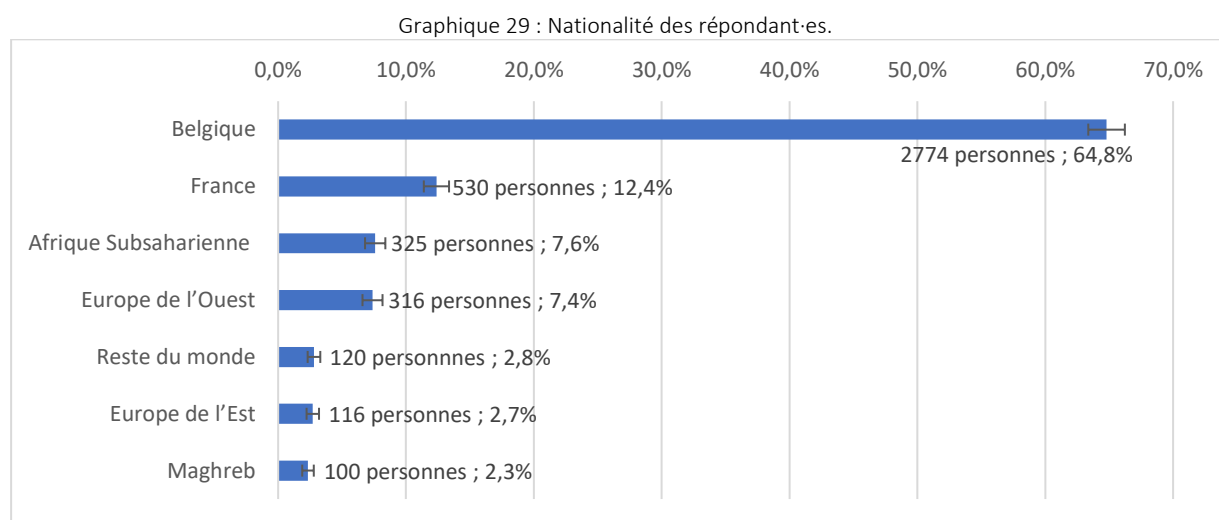
²⁴ Olivier Galland, 2011, « Chapitre 6 - De l'enfance à l'âge adulte », dans : , *Sociologie de la jeunesse. 5ème édition*, sous la direction de Galland Olivier. Paris, Armand Colin, « U », p. 129-172.

²⁵ Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine 2019. Bruxelles, mars 2020.

²⁶ Sens de lecture : Il y a 64 % de répondant·es de nationalité marocaine parmi les répondant·es de la catégorie Maghreb.

Reste du Monde : Brésil (19,2 %), Liban (15 %), Turquie (8,3 %), Syrie, Chine, Haïti, Mexique, Colombie, Vietnam, Equateur, Pérou, Argentine, Venezuela, Inde, Pakistan, Philippines, Afghanistan, Bangladesh, Bolivie, Chili, Costa-Rica, Guatemala, Iran, Japon, Kazakhstan, Mongolie, Palestine, Arabie Saoudite, Tadjikistan.

Voici à présent un graphique résumant les nationalités des répondant·es :



Nombre de réponses : 4281.

Sens de lecture : 2774 répondant·es sont de nationalité Belge, ce qui constitue 64,8 % de l'échantillon.

Comme cela a été indiqué précédemment, cette distribution des effectifs dans l'échantillon entre les catégories de nationalité est assez fidèle à la répartition de ces mêmes catégories dans la population étudiante. Il faut néanmoins noter une sur-représentation des étudiants de nationalité de pays d'Afrique Subsaharienne parmi les répondant·es de l'enquête.

SITUATION FINANCIÈRE DES RÉPONDANT·ES SELON LEUR NATIONALITÉ

La situation d'un·e étudiant·e peut varier en fonction de sa nationalité, au moins sur le plan administratif. En effet, les étudiant·es étranger·es, et particulièrement les étudiant·es non-européen·es, ont notamment un accès réduit voire nul aux aides sociales, et doivent dans certains cas payer des frais d'inscription plus élevés.

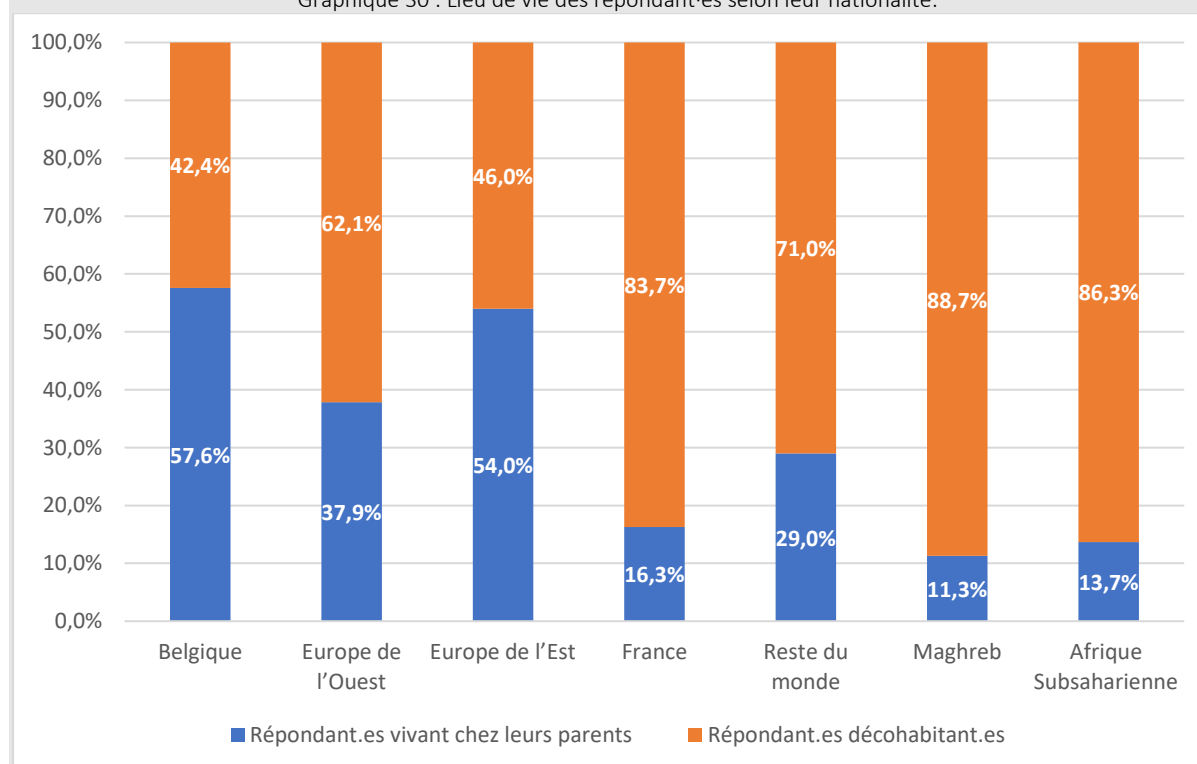
Par ailleurs, l'Université Libre de Bruxelles accueille des étudiant·es venant de pays du monde entier, et ces pays n'ont pas tous le même niveau économique : cela peut en conséquence entraîner des disparités financières entre étudiant·es. De plus, changer de pays pour étudier peut contribuer à accroître les difficultés financières pour différentes raisons : coûts inhérents au déménagement international, éloignement du domicile familial (qui accroît les difficultés financières, comme nous l'avons vu dans la partie concernant l'avancement dans le cycle de vie), coût du minerval (selon la nationalité). Cependant, nous verrons dans ce chapitre qu'il existe de grandes variations d'une région du monde à l'autre.

En outre, il est important de noter que les personnes nées en Belgique de parents étrangers avant 1991 (qui ont 29 ans au moment de l'enquête) n'ont pas pu bénéficier du droit du sol et ont par conséquent une nationalité étrangère, malgré le fait d'avoir grandi en Belgique. Aussi, celles et ceux étant né·es à l'étranger, bien qu'ayant pu passer une grande partie de leur vie en Belgique, n'ont pas nécessairement la nationalité Belge aujourd'hui. Ainsi, les étudiant·es de nationalité étrangère de cet échantillon ne sont pas toutes des personnes étant venues en Belgique pour leurs études, et leur présence sur le territoire est parfois bien antérieure à cela. Il convient d'en tenir compte dans la lecture du chapitre ci-dessous.

Spécificité des répondant-es de nationalité française

Les dynamiques à l'œuvre sont particulières pour les répondant-es français-es, qui ont été considéré-es dans une catégorie séparée, car leur représentation est suffisamment conséquente dans l'échantillon et à l'université pour être observé-es de manière distincte. Les français-es sont en effet nombreux-ses à venir étudier en Belgique pour sa proximité géographique et linguistique, et la France est de loin le pays le plus représenté parmi les étudiant-es de nationalité étrangère à l'ULB. Ils et elles sont donc significativement plus nombreux-ses à vivre hors du domicile familial. Or, nous l'avons déjà vu, la décohabitation et la distance avec le domicile familial ont tendance à augmenter le niveau de précarité financière et le nombre de privations matérielles. Dans les autres groupes de nationalité européenne, à l'inverse, on trouve de plus hautes proportions de répondant-es vivant chez leurs parents (qui sont probablement résident-es en Belgique), comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 30 : Lieu de vie des répondant-es selon leur nationalité.



Nombre de réponses : 3638.

Sens de lecture : Chez les répondant-es de nationalité française, 16,3 % vivent chez leurs parents.

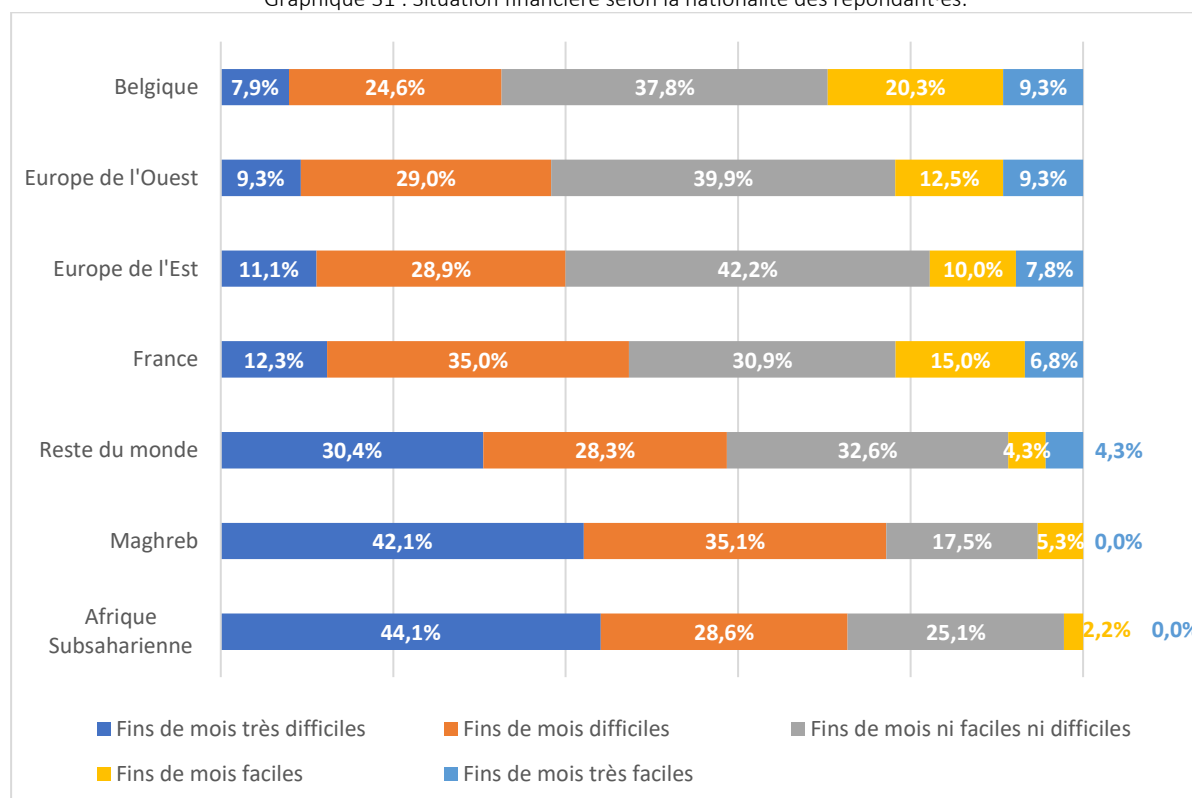
Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Ainsi, les répondant-es de nationalité française ne sont que 16,3 % à vivre au domicile familial. **Le niveau de précarité des répondant-es français-es est donc fortement impacté par ce phénomène**, et la lecture des résultats de ce chapitre doit tenir compte de cet élément, au risque de mal interpréter les inégalités géographiques à l'œuvre. Il ne s'agit pas de négliger le niveau de précarité des répondant-es d'origine française, mais plutôt de ne pas se méprendre sur ce qui le cause. En effet, les répondant-es français-es sont, et de loin, celles et ceux dont les parents sont les plus nombreux à être d'origine sociale favorisée (58 % ont une origine sociale favorisée, contre 45 % des Belges), ce qui montre bien que leur niveau de précarité est plutôt lié au contexte de leur vie indépendante en Belgique qu'à des ressources familiales faibles. Les répondant-es du Maghreb et d'Afrique Subsaharienne vivent une situation en apparence similaire aux répondant-es d'origine française, car ils et elles sont respectivement 11,3 % et 13,7 % à

vivre chez leurs parents. Mais dans leur cas, le fait de vivre hors du domicile familial est un facteur de précarité qui s'additionne au fait que les répondant·es venant de ces pays soient plus désavantagé·es sur le plan économique, comme nous le verrons dans le reste de ce chapitre.

Voyons à présent dans quelle mesure la situation financière des répondant·es diffère selon leur nationalité :

Graphique 31 : Situation financière selon la nationalité des répondant·es.



Nombre de réponses : 3303.

Sens de lecture : Chez les répondant·es de nationalité Belge, 7,9 % connaissent des fins de mois très difficiles.

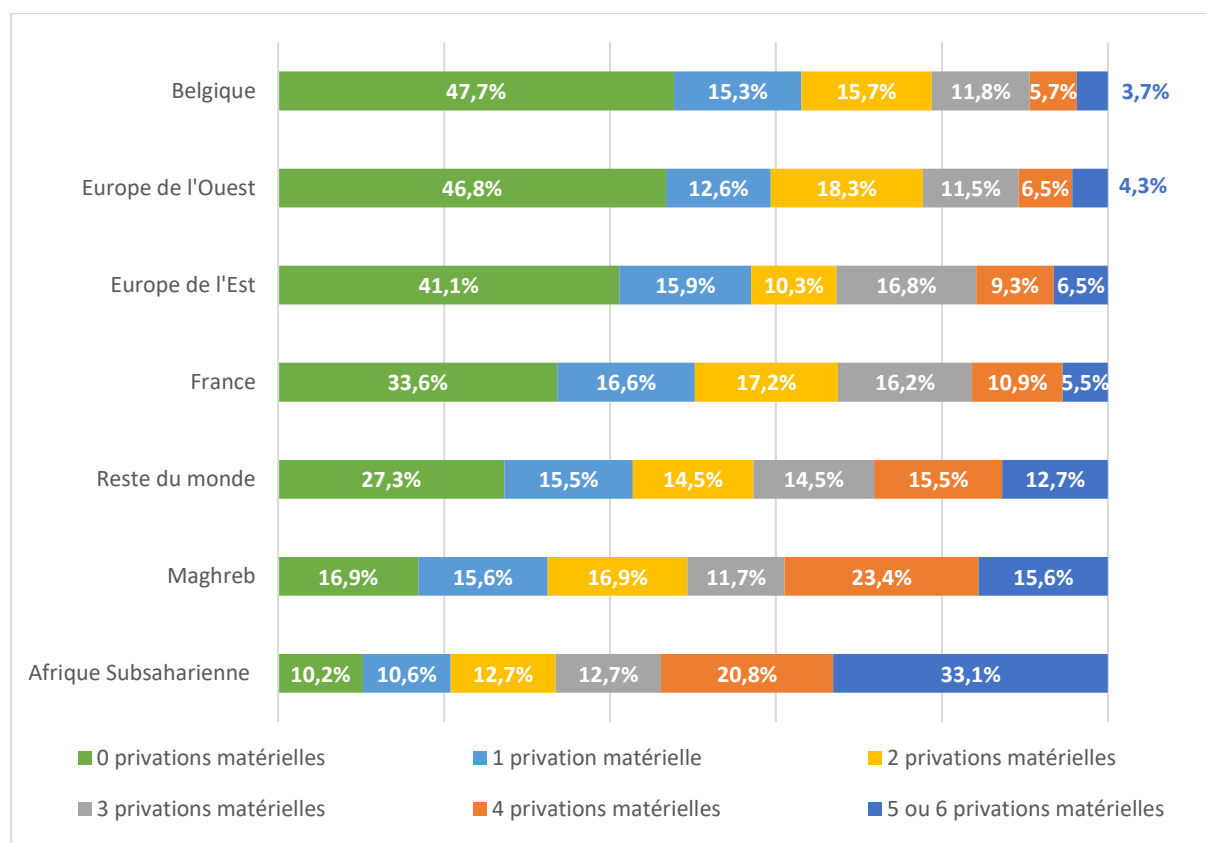
Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

On observe un rapport entre les situations financières des répondant·es et leur nationalité. En effet, les Belges et autres membres de l'UE affichent des proportions relativement similaires de répondant·es ayant des fins de mois très difficiles (entre 7,9 % et 12,3 %) et des fins de mois très faciles (entre 6,8 % et 9,3 %).

En revanche, on observe chez les répondant·es non-Européen·es une proportion significativement plus importante de répondant·es connaissant des fins de mois difficiles à très difficiles. Les répondant·es du Maghreb sont une grande majorité à connaître des fins de mois difficiles à très difficiles (77,2 %), de même que les répondant·es d'Afrique subsaharienne (72,7 %), et que les répondant·es de la catégorie « reste du monde » (58,7 %). Il est aussi marquant de constater qu'une proportion très faible des non-Européen·es déclarent des fins de mois faciles à très faciles, et qu'aucun·e répondant·e du Maghreb et d'Afrique subsaharienne n'ont déclaré connaître des fins de mois très faciles sur le plan financier.

Ci-dessous, le cumul des privations matérielles selon la nationalité des répondant·es :

Graphique 32 : Cumul des privations matérielles selon la nationalité des répondant·es.



Nombre de réponses : 3772.

Sens de lecture : Chez les répondant-es de nationalité Belge, 47,7 % ne connaissent aucune privation matérielle.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Ici, on observe un rapport similaire. La moitié des répondant-es d'Afrique subsaharienne connaissent entre 4 et 6 privations matérielles, ce qui est significativement plus important que pour les répondant-es d'autres nationalités, y compris des autres répondant-es non-européen·nes. Les répondant-es européen·nes sont à l'inverse des proportions significativement plus élevées à ne pas connaître de privations matérielles, même si la France est légèrement moins avantagée pour les raisons évoquées plus haut.

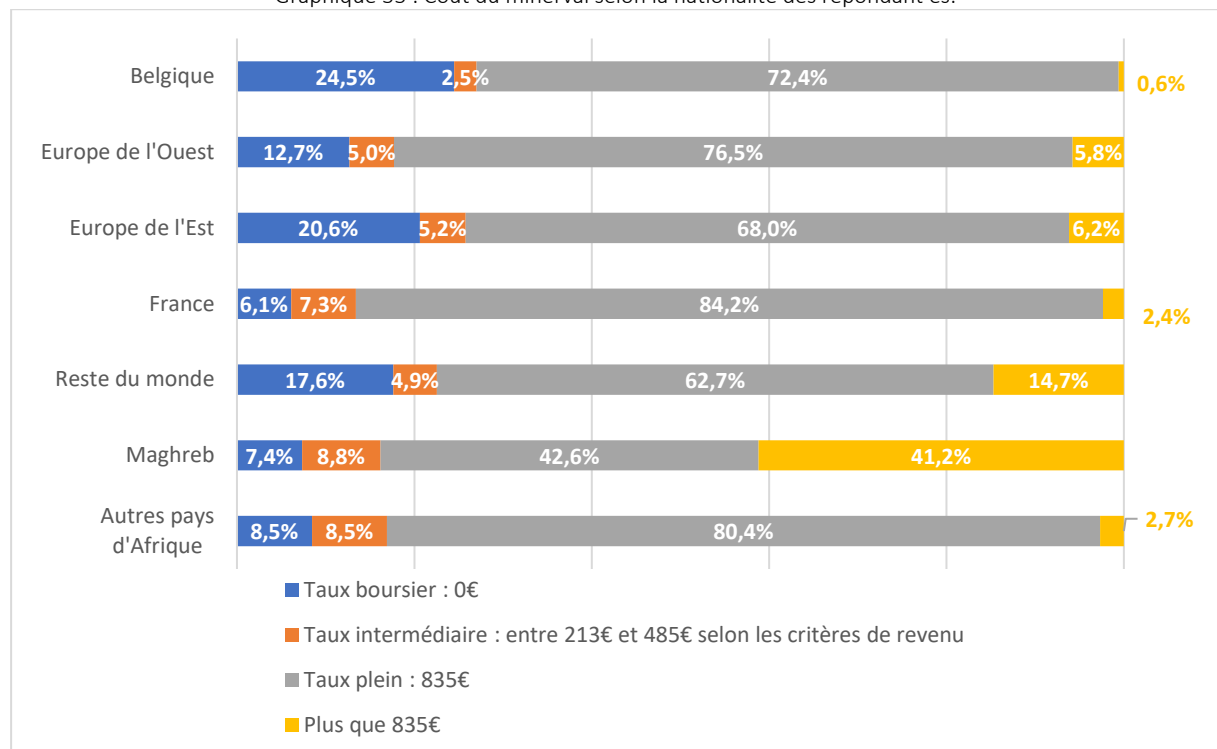
Nous allons à présent observer les coûts de minerval des répondant-es selon leur nationalité. Voici quels sont les coûts du minerval pour les étudiant·es en Bachelier, Master et Masters de spécialisation selon la nationalité²⁷ :

- Les **étudiant·es Européen·nes ou assimilé·es** doivent s'acquitter d'un minerval de **835 €**, mais peuvent demander une réévaluation du coût de leur minerval auprès du Service Social Etudiants, qui est chargé de déterminer si leur situation économique justifie de leur accorder un **taux boursier (0 €)** ou **intermédiaire (entre 213 et 485 €)**.
- Les **étudiant·es non-européens** sont regroupé·es en deux listes reprises dans les annexes 1, 2, et 3 de l'ARES. Les étudiant·es des pays mentionnés dans les annexes 2 et 3 doivent payer un minerval de **835 €**, et celles et ceux dont la nationalité est reprise dans l'annexe 1 doivent s'acquitter de droits majorés de **4175 €**. Ces répondant-es ne peuvent faire une demande de taux boursier qu'après avoir vécu 5 ans au moins en Belgique.
- En outre, les étudiant·es en mobilité ne payent pas leurs droits d'inscription en Belgique s'ils et elles les ont payés dans leur université d'origine.

²⁷ Des variations peuvent s'appliquer, notamment pour les masters de spécialisation dans le domaine de la santé, mais la liste suivante reprend le coût du minerval pour l'essentiel des étudiant·es.

Voici le coût du minerval déclaré par les répondant-es de cette enquête :

Graphique 33 : Coût du minerval selon la nationalité des répondant-es.



Nombre de réponses : 3473.

Sens de lecture : Chez les répondant-es de nationalité Belge, 24,5 % payent un minerval à taux boursier.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

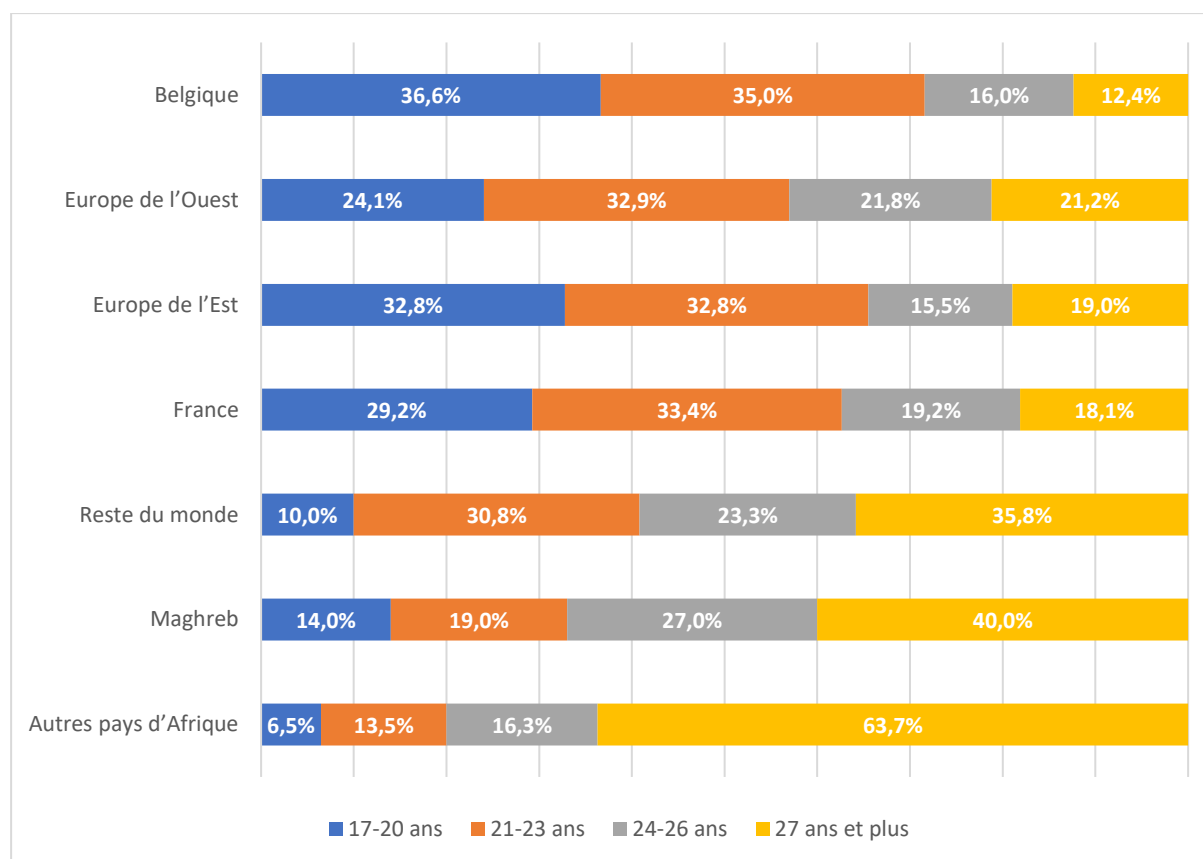
La majorité des répondant-es de l'échantillon d'enquête se sont acquittés du minerval à taux plein. Ce taux est plus bas pour les répondant-es du Maghreb, qui sont une plus grande proportion à payer un minerval de plus de 835 € (41,2 %), comparativement aux autres régions du monde. Cela s'explique par le fait que les répondant-es venant de pays du Maghreb doivent s'acquitter de droits d'inscription de 4175 €, ces pays étant non finançables au regard de l'annexe 1 de la circulaire 2018-001 de l'ARES.

On voit par ailleurs que les répondant-es de nationalité Belge ou d'autres pays d'Europe de l'Est bénéficient plus souvent du taux boursier. Les personnes non-Européennes, pourtant plus précaires, en bénéficient moins souvent. En réalité, ces dernier-es ne peuvent faire de demandes de bourses qu'après avoir passé au moins 5 ans sur le territoire Belge. Il est donc probable que beaucoup ne soient pas en mesure de faire cette demande : on peut donc supposer que c'est pour cette raison que les non-Européen-nés soient sous-représenté-es parmi les boursier-es.

Notons que la catégorie « reste du monde » est très hétérogène : regroupant des répondant-es de différentes parties du monde, les règles de paiement du minerval y varient. C'est pourquoi on y trouve aussi bien un taux de 14,7 % de personnes qui payent un minerval de plus de 835 € qu'un taux de 17,6 % de personnes boursières.

Il apparaît dans les données de cette enquête qu'il existe des variations d'âge selon la nationalité des répondant-es, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 34 : Âge des répondant-es selon leur nationalité.



Nombre de réponses : 4281.

Sens de lecture : Chez les répondant-es de nationalité Belge, 36,6 % ont entre 17 et 20 ans.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

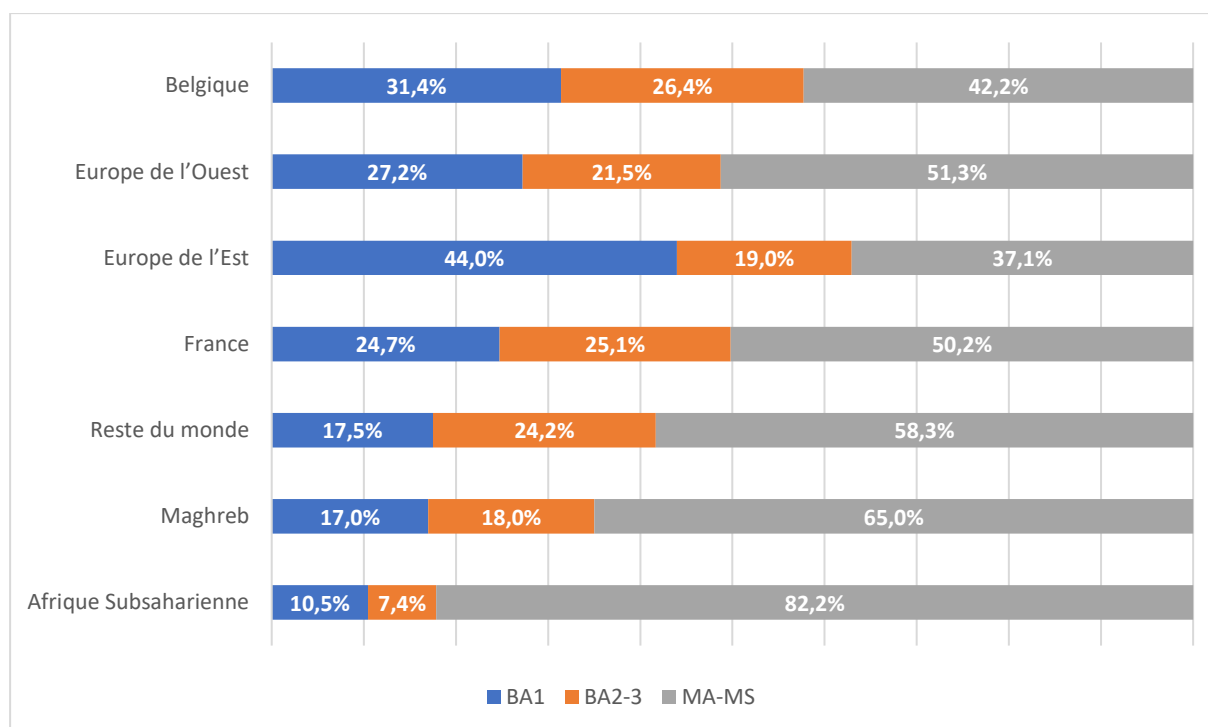
On observe des répartitions par âge relativement similaires entre la Belgique, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est et la France, bien que les répondant-es d'Europe de l'Ouest semblent sensiblement plus âgés.

Chez les répondant-es de la catégorie « reste du monde », du Maghreb, et des autres pays d'Afrique, on observe de plus fortes proportions de répondant-es de plus de 27 ans, et de moins fortes proportions de répondant-es de moins de 20 ans. La sur-représentation de personnes de nationalité d'un pays d'Afrique Subsaharienne est certainement un élément qui contribue à la sur-représentation de personnes de 27 ans et plus dans notre échantillon.

Or, il est important de noter que les personnes nées en Belgique de parents étrangers avant 1991 (qui ont 29 ans au moment de l'enquête) n'ont pas pu bénéficier du droit du sol et ont par conséquent une nationalité étrangère, ce qui peut participer à biaiser ces résultats. Compte-tenu, entre autres, du passé colonial de la Belgique, on peut en conclure que cela contribue à la surreprésentation des étudiant-es de plus de 27 ans de nationalité de pays d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, et de la catégorie « reste du monde ».

Par ailleurs, le niveau d'études des répondant-es selon leur nationalité apporte des informations supplémentaires intéressantes pour comprendre la situation des répondant-es d'origine subsaharienne, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 35 : Niveau d'études selon la nationalité des répondant-es.



Nombre de réponses : 4281.

Sens de lecture : Chez les répondant-es de nationalité Belge, 31,4 % sont en BA1.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

On remarque que les répondant-es non européen·nes, et particulièrement celles et ceux de nationalité d'un pays d'Afrique Subsaharienne, sont une grande majorité (82,2 %) à étudier en MA-MS, alors que la moyenne des répondant-es de l'ULB dans ce cas est de 47,7 % dans l'échantillon. Parallèlement, les répondant-es de nationalité d'un pays d'Afrique Subsaharienne sont 70,9 % à être arrivés entre 2019 et 2020 à l'ULB. Ces deux éléments combinés peuvent laisser penser que ces dernier-es viennent à l'ULB pour poursuivre leurs études en master, bien que les données ne permettent pas de l'affirmer avec certitude.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Il existe de grandes disparités économiques entre les répondant-es de différentes nationalités, les répondant-es non Européen·nes étant très largement défavorisé·es de ce point de vue.

En effet, les répondant-es d'Afrique Subsaharienne, du Maghreb et de la catégorie « reste du monde » sont dans des situations financières bien plus difficiles. Cela est par ailleurs probablement accentué par le fait qu'une partie d'entre elles et eux viennent des pays de l'annexe 1 de l'ARES (qui ne concerne que des pays non-Européens), et doivent dès lors s'acquitter de droits d'inscription de 4175 €, bien plus élevés que ceux des étudiant·es européen·nes (835 € à taux plein).

Par ailleurs, les répondant-es non-européen·nes de l'ULB sont plus âgé·es que les autres. Cela constitue donc un élément d'explication à la surreprésentation des étudiant·es précaires parmi les classes d'âge les plus élevées, bien que cela n'en soit pas la seule raison, comme vu dans le chapitre sur l'avancée dans les cycles de vie.

L'enquête de l'OVE français montre également que les répondant-es étrangers tendent plus souvent à arriver en cours de formation, ce qui a donc pour effet qu'ils et elles soient plus représenté·es parmi les étudiant·es de Master. On peut là aussi supposer que la situation soit similaire à l'ULB, où les étudiant·es

étranger-es, et particulièrement d'Afrique Subsaharienne, viennent poursuivre leurs études à l'ULB en master de spécialisation.

UNE APPROCHE PAR L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Nous savons donc qu'il existe des disparités économiques entre répondant-es de nationalité différente, mais qu'en est-il des descendant-es d'immigrant-es ? En effet, ces disparités s'effacent-elles après une ou deux générations ?

Nous avons choisi de reprendre la méthodologie du Monitoring Socioéconomique 2019²⁸ pour créer une variable « origine géographique », qui permet de capter l'impact des parcours migratoires des familles des répondant-es sur leur niveau de précarité économique. Une méthodologie similaire a également été employée et appliquée à la condition étudiante dans une enquête de l'OVE français en 2019²⁹.

Cette variable combine la nationalité des répondant-es avec la nationalité de leurs parents à la naissance, afin d'identifier les répondant-es qui ont des origines étrangères. Ainsi, celles et ceux ayant au moins un parent dont la nationalité à la naissance n'est pas Belge se verront attribuer le pays correspondant dans la variable origine géographique.

Méthodologie : Les répondant-es auront pour « origine géographique » le pays correspondant à la nationalité à la naissance du « parent 1 » si celle-ci est connue et non-Belge. Le cas échéant, ce sera celle du « parent 2 » si celle-ci est connue et non Belge. Si les deux parents avaient pour nationalité à la naissance deux pays étrangers différents, ce sera la nationalité du Parent 1 qui sera retenue. Et enfin, en cas de manque d'informations sur la nationalité des parents à la naissance, les individus auront pour origine leur propre nationalité.

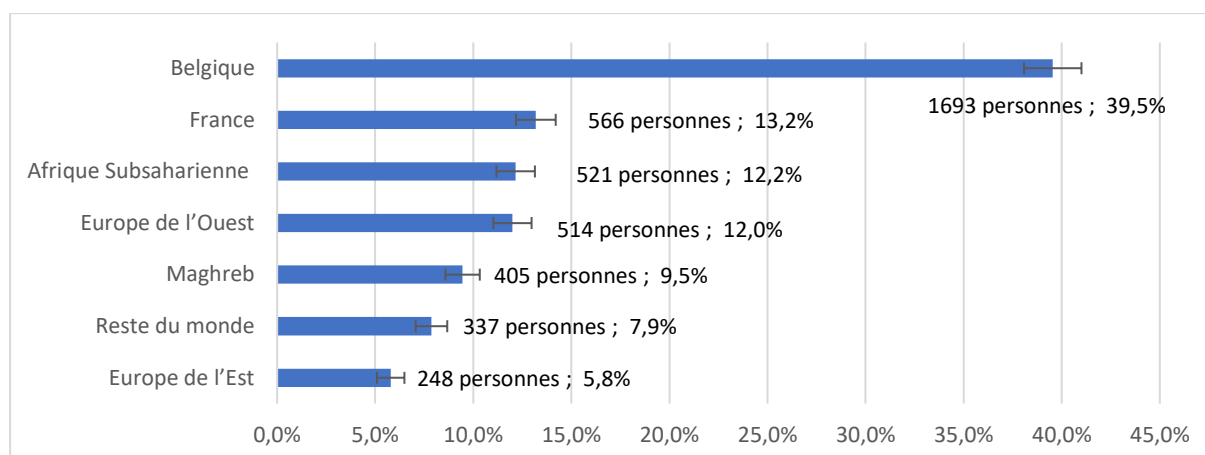
Ainsi, les répondant-es qui sont de nationalité Belge et dont les deux parents étaient de nationalité Belge à la naissance seront considérés d'origine Belge.

Voici à présent un graphique reprenant les origines des répondant-es :

Graphique 37 : Origine géographique des répondant-es.

²⁸ Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine 2019. Bruxelles, mars 2020.

²⁹ Yaël Brinbaum, Valérie Erlich et Jean-Luc Primon, 2019 « Quelles expériences de discriminations dans l'enseignement supérieur ? Diversité migratoire et traitements institutionnels différenciés », in *Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2016*, sous la direction de Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret, Etudes et recherches, La documentation française, pp 82-96.



Nombre de réponses : 4284.

Sens de lecture : 1693 répondant-es sont d'origine géographique Belge, ce qui constitue 39,5 % de l'échantillon.

On constate que les catégories autres que « Belgique » sont de proportion plus élevée que dans la variable nationalité, et que les personnes d'origine Belge forment une plus petite proportion que les personnes de nationalité Belge. La catégorie Maghreb, notamment, est 4 fois plus grande dans la variable origine que dans la variable nationalité, ce qui n'est pas surprenant compte tenu du fait que la Belgique a été un territoire historique d'immigration des pays du Maghreb, mais que les descendant-es des immigrant-es ont pour beaucoup acquis la nationalité Belge. À nouveau, il est important de rappeler que cette répartition concerne avant tout l'échantillon et ne peut être interprétée comme reflétant la répartition réelle de l'origine géographique des étudiant-es de l'ULB.

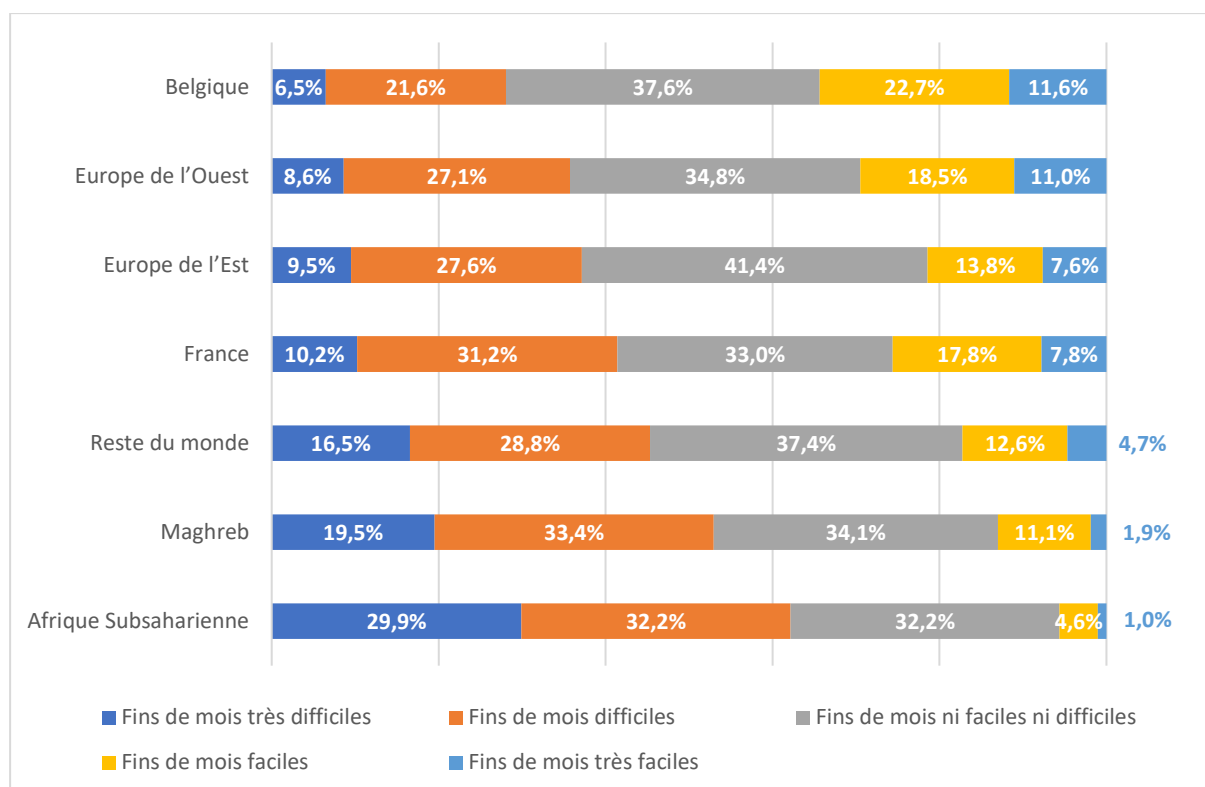
Le cas des répondant-es d'origine française :

Nous avons déjà vu que les répondant-es d'origine française apparaissent comme plus précaires que la moyenne des répondant-es d'Europe de l'Ouest et des répondant-es d'Europe de l'Est, ce qui peut surprendre compte tenu du niveau économique de ce pays. Ce phénomène est tout aussi prononcé à l'observation de l'origine géographique et doit être pris en compte à la lecture de ce chapitre.

SITUATION FINANCIÈRE DES RÉPONDANT-ES SELON LEUR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Nous pouvons à présent comparer l'origine des répondant-es avec leurs difficultés à finir le mois :

Graphique 38 : Situation financière des répondant-es selon leur origine géographique.



Nombre de réponses : 3305.

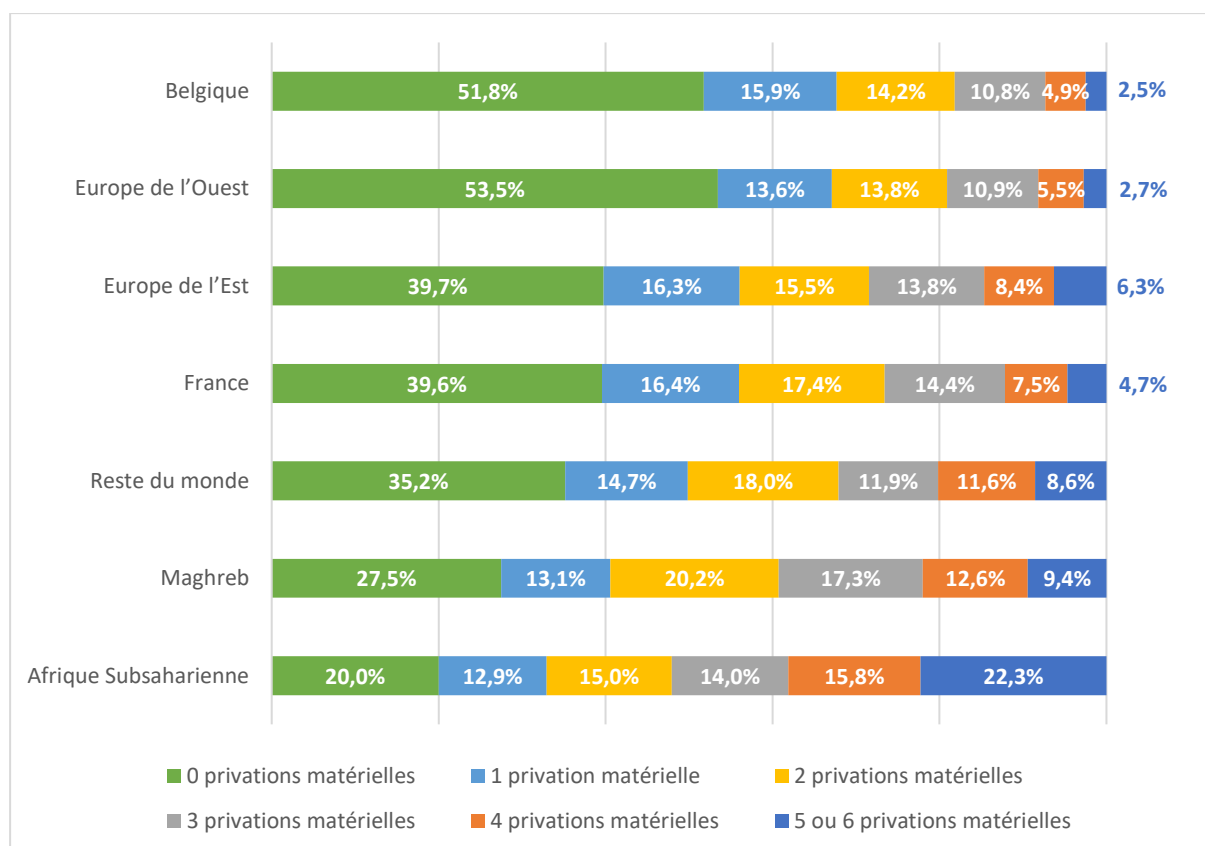
Sens de lecture : Parmi les répondant·es d'origine d'un pays d'Afrique Subsaharienne, 29,9 % sont en très grande difficulté financière.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

On constate que les personnes d'origine d'Afrique Subsaharienne, du Maghreb et de la catégorie « reste du monde » sont celles qui ont le plus de difficultés financières. Les personnes originaires d'Afrique Subsaharienne sont seulement 5,6 % à déclarer des fins de mois faciles à très faciles, celles originaires du Maghreb sont 13 %, et celles de la catégorie « reste du monde » 17,3 %, alors que ce taux monte à 34,3 % pour les personnes d'origine belge et 29,6 % pour les répondant·es originaires d'Europe de l'Ouest. Ainsi, les personnes d'origine belge et européen·nes sont aussi une plus faible proportion à connaître des difficultés financières.

Du côté des privations financières, on peut dresser un constat similaire :

Graphique 39 : Cumul des privations matérielles selon l'origine géographique.



Nombre de réponses : 3775.

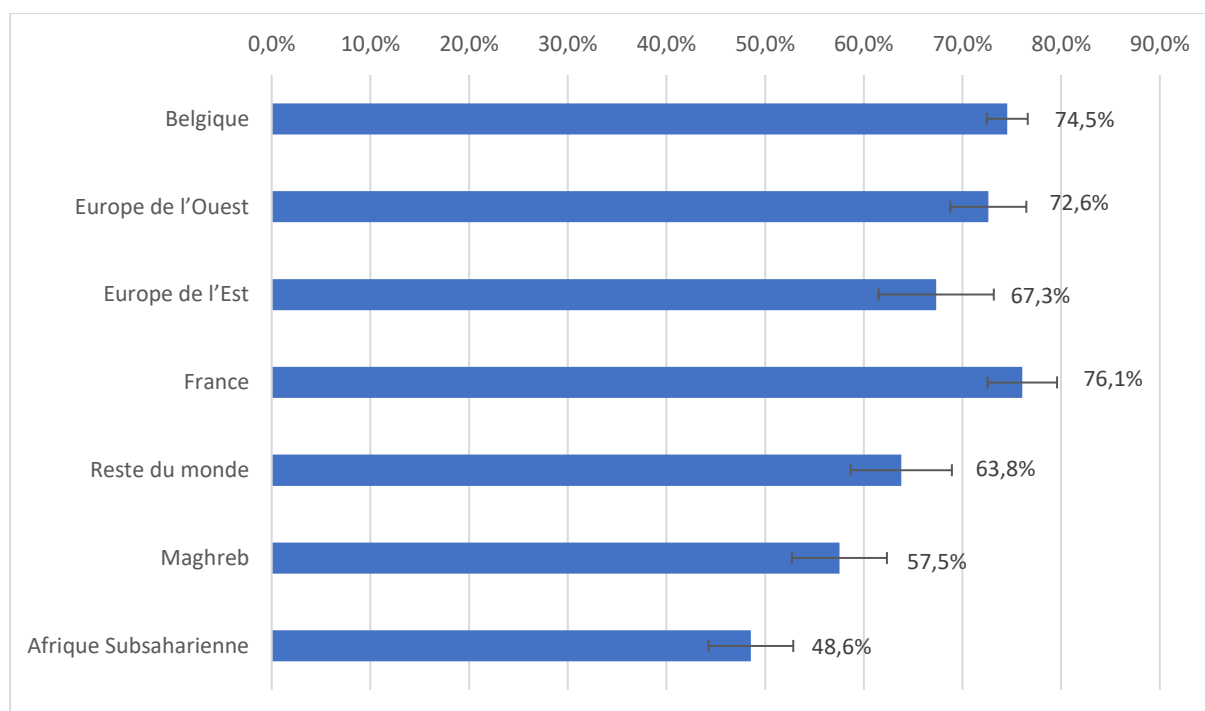
Sens de lecture : Parmi les répondant-es d'origine Belge, 51,8 % ne connaissent aucune privation matérielle.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Encore une fois, un décalage progressif apparaît entre répondant-es d'origine d'autres pays d'Afrique, du Maghreb, des catégories «reste du monde», et d'Europe de l'Est d'une part, et répondant-es d'origine Belge et Européenne de l'Ouest d'autre part. Les répondant-es d'origine d'Afrique Subsaharienne sont celles et ceux qui ont le plus fort taux de privations matérielles, étant 22,3 % à renoncer à 5 ou 6 indicateurs de privation matérielle (soit dix fois plus que les personnes d'origine Belge), et un total de 52,1 % à vivre entre 3 et 6 privations matérielles. À l'opposé de la distribution, les répondant-es d'origine belge et d'Europe de l'Ouest sont plus de 50 % à ne vivre aucune privation matérielle.

Pour mieux comprendre les différentes situations financières des répondant-es selon leur origine, observons pour commencer quelle proportion de répondant-es reçoit une aide financière familiale selon l'origine géographique :

Graphique 40 : Proportion de répondant-es à recevoir des apports financiers familiaux selon l'origine géographique.



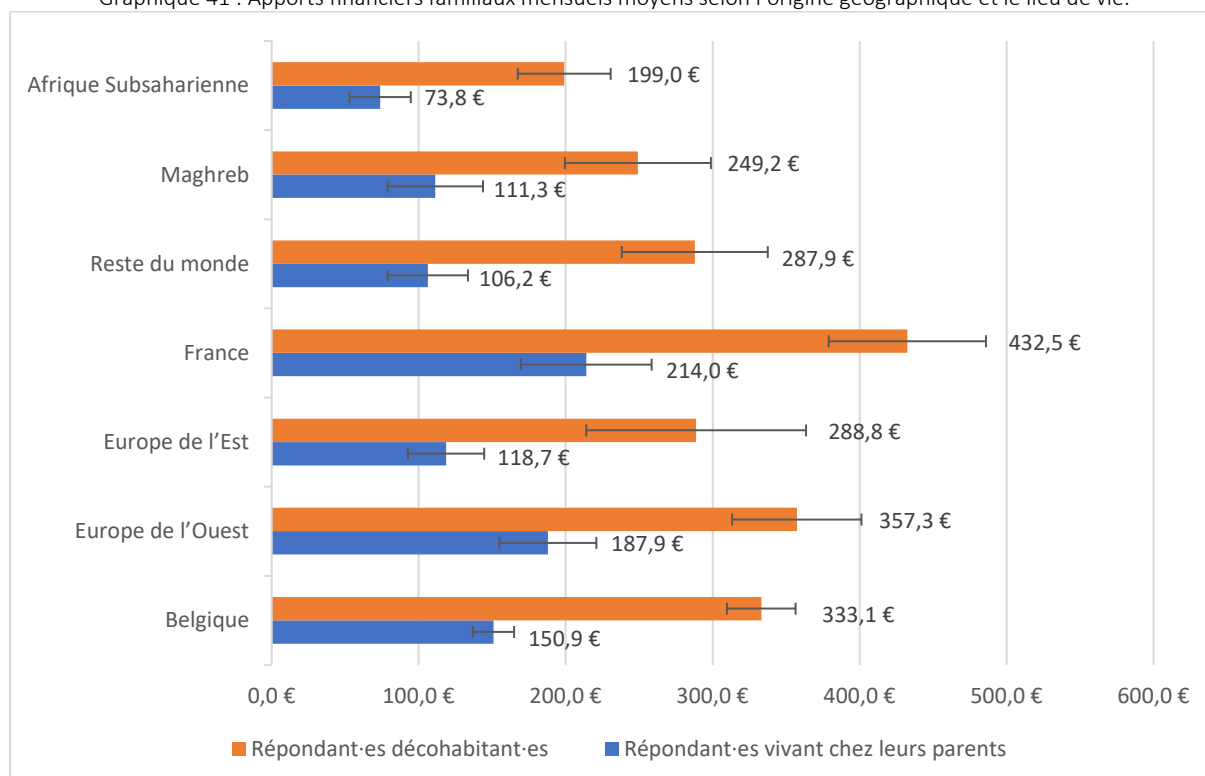
Nombre de réponses : 4283.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es d'origine Belge, 74,5 % reçoivent des apports financiers familiaux de leur famille.

Les Belges, Européen·nes de l'Ouest et Français·es sont celles et ceux qui sont les plus nombreux·ses à recevoir des aides financières familiales, et les personnes originaires du Maghreb et d'Afrique Subsaharienne significativement moins nombreux·ses à en bénéficier.

Observons à présent les montants moyens des apports financiers familiaux selon l'origine géographique :

Graphique 41 : Apports financiers familiaux mensuels moyens selon l'origine géographique et le lieu de vie.



Nombre de réponses : 4239.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es d'origine Belge, les répondant-es vivant chez leurs parents reçoivent en moyenne 150,9 € par mois de leur famille.

Tout d'abord, on peut constater que les répondant-es français-es sont celles et ceux qui reçoivent les aides financières familiales moyennes les plus élevées. Cela n'est pas surprenant compte tenu du fait qu'il s'agit du pays dans lequel on trouve le plus de répondant-es d'origine sociale favorisée, ce qui, nous l'avons vu, impacte significativement le montant des aides financières familiales. En outre, comme le montre une enquête de l'OVE français³⁰, les mobilités internationales pour les étudiant-es français-es sont un marqueur fort de l'origine sociale, les étudiant-es les moins privilégiés y ayant peu accès.

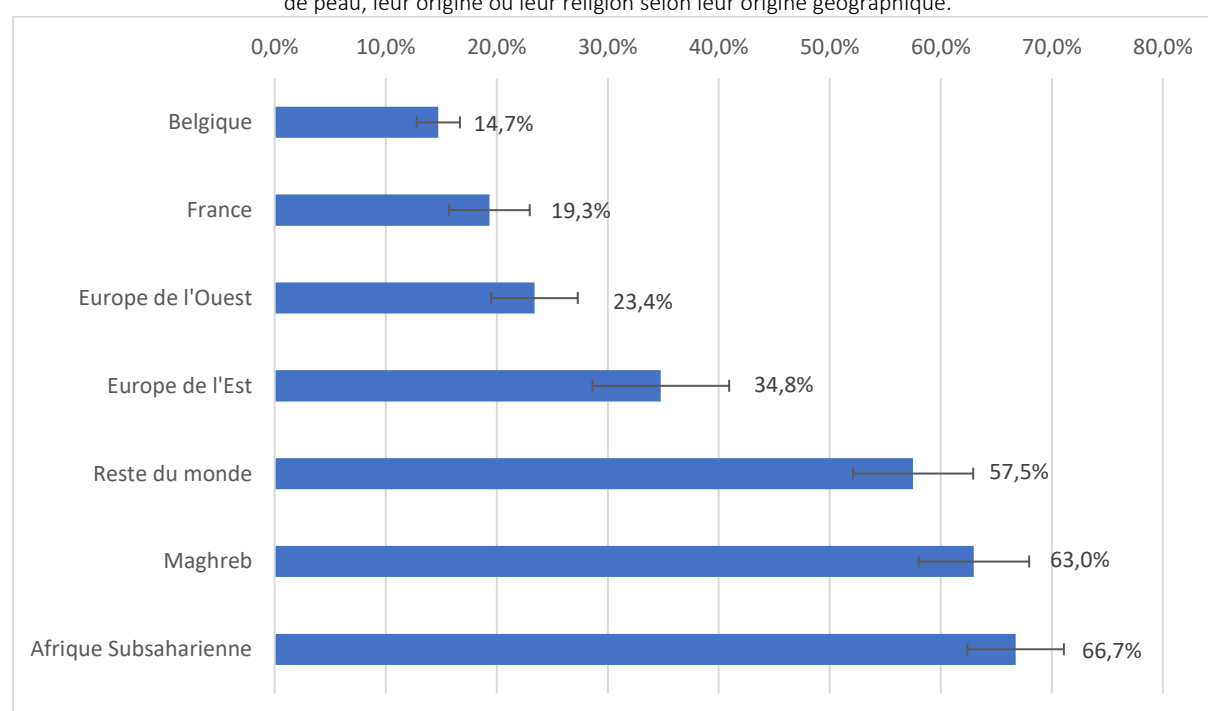
Les répondant-es originaires d'Afrique Subsaharienne sont celles et ceux recevant le moins de leur famille, recevant deux fois moins d'argent de leur famille que les Français-es. Viennent ensuite les répondant-es originaires du Maghreb et d'Europe de l'Est.

DISCRIMINATIONS

À présent nous allons aborder la question des discriminations racistes, pour observer leurs potentielles conséquences sur les conditions de vie et d'étude. Nous avons approché cette question au regard de l'origine géographique des répondant-es. En effet, les discriminations sont basées sur des stigmates visibles, qui dépassent la question de la nationalité, qui elle n'est pas « visible ».

Tout d'abord, voici un graphique montrant la proportion de répondant-es ayant indiqué avoir subi des discriminations basées sur leur couleur de peau, origine ou religion au cours de leur vie :

Graphique 42 : Proportion de répondant-es ayant déjà vécu, au cours de leur vie, des discriminations basées sur leur couleur de peau, leur origine ou leur religion selon leur origine géographique.



³⁰ Simon Marcaire, 2016, Le non-recours à la mobilité internationale d'études : hétérogénéité des publics et diversité des obstacles, in *Regards croisés sur les expériences étudiantes. Enquête sur les conditions de vie 2016*. Sous la direction de Belghith Feres, Giret Jean-François, et Tenret Élise, Etudes et Recherches, La documentation française, pp 259-271.

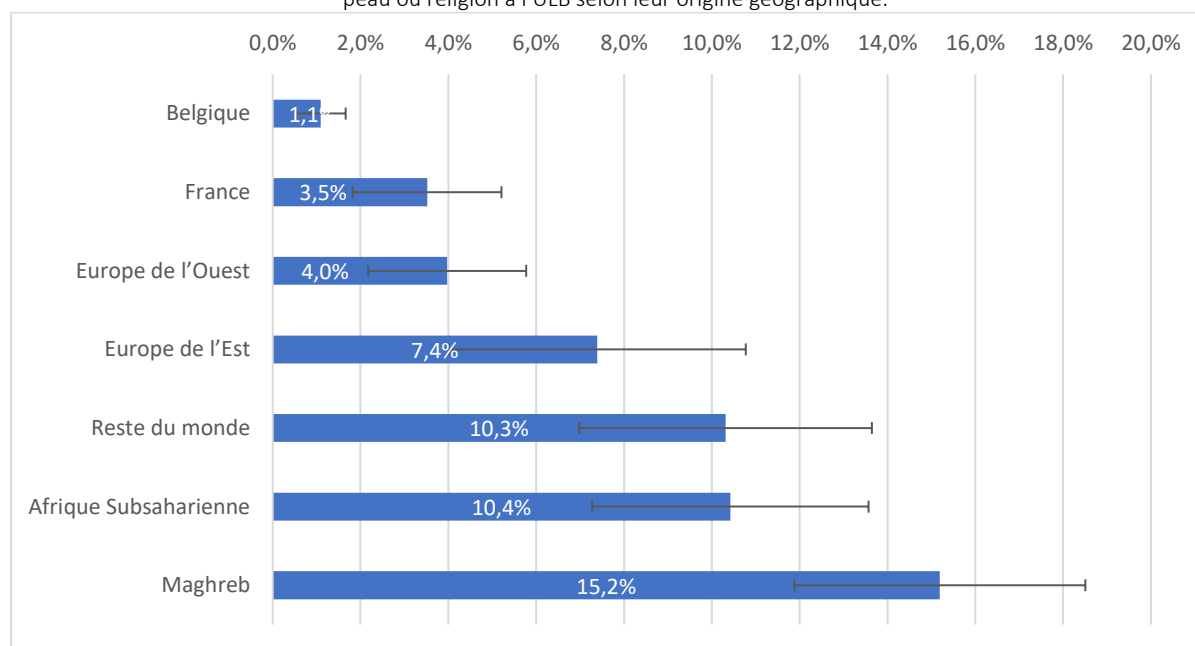
Nombre de réponses : 3553.

Sens de lecture : Parmi les répondant·es d'origine Belge, 14,7 % déclarent avoir déjà subi des discriminations basées sur leur couleur de peau, origine ou religion.

On constate que les personnes venant d'Afrique Subsaharienne, du Maghreb, et de la catégorie « reste du monde » sont entre 57,5 % et 66,7 % à déclarer avoir subi des discriminations racistes au cours de leur vie, soit significativement plus que les autres répondant·es. Les personnes d'Europe de l'Est sont aussi significativement plus dans ce cas que les personnes originaires d'Europe de l'Ouest, France et Belgique.

Voyons à présent quelles proportions de répondant·es déclarent avoir subi des discriminations liées à leurs origine, nationalité, couleur de peau ou religion à l'ULB³¹ selon leur origine géographique :

Graphique 43 : Proportion de répondant·es ayant déjà subi des discriminations liées à leurs origine, nationalité, couleur de peau ou religion à l'ULB selon leur origine géographique.



Nombre de réponses : 3553.

Sens de lecture : Parmi les répondant·es d'origine Belge, 1,1 % déclarent avoir déjà subi des discriminations liées à leurs origine, nationalité, couleur de peau ou religion à l'ULB.

On notera que les intervalles de confiance (représentés par les barres d'erreurs) peuvent paraître grands. Ceci est dû aux faibles proportions de personnes ayant déclaré avoir subi ces discriminations. En effet, 5,6 % des personnes ayant répondu à la question (200 personnes) ont déclaré avoir subi au moins une des discriminations susmentionnées (origine, nationalité, couleur de peau ou religion). De plus, ces questions se trouvant en fin de questionnaire, et les répondant·es n'ayant pas été au bout du remplissage n'y ont pas répondu. Les effectifs restreints de répondant·es nuisent donc nécessairement à la précision des résultats, ce qui est illustré par les intervalles de confiance. Cependant, les différences de discriminations vécues restent significatives lorsqu'on compare d'un côté la Belgique, la France, et les autres pays d'Europe de l'Ouest, et de l'autre le Maghreb, les pays d'Afrique Subsaharienne, et de la catégorie « reste du monde ».

Les résultats montrent en effet que les personnes d'origine Belge sont celles et ceux ayant significativement moins souvent subi de discriminations liées à leur origine, nationalité, couleur de peau, ou religion (1,1 % d'entre elles et eux). Les répondant·es françaises (3,5 %) et Européennes de

³¹ Il était demandé aux répondant·es de parler des discriminations éventuellement subies sur le campus, pendant ou hors des cours, ou dans toute autre activité liée aux études universitaires.

l'ouest (4 %) affichent des résultats très similaires, suivies de près par les personnes d'Europe de l'Est (7,4 %).

Les répondant·es originaires du Maghreb, ses autres pays d'Afrique, et de la catégorie «reste du monde» sont significativement plus nombreuses à en être victimes que les répondant·es d'origine Belge, française et Européenne de l'Ouest (entre 10,3 et 15,2 % d'entre elles et eux).

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les inégalités

L'utilisation d'une variable sur l'origine géographique permet ici d'observer l'impact des parcours migratoires sur les trajectoires et la situation économique des répondant·es. Les résultats observés sont marquants, mais pour comprendre les dynamiques à l'œuvre, il est indispensable de les mettre en perspective d'une part avec les inégalités économiques qui existent à l'échelle mondiale, et d'autre part avec les inégalités présentes en Belgique héritées de son histoire coloniale et migratoire³².

Ainsi, on constate que les étudiant·es d'origine non-européenne sont les moins favorisées sur le plan économique. Différents éléments permettent d'expliquer ce phénomène dans les données de cette enquête. D'une part, on trouve dans ces groupes les plus fortes proportions de répondant·es étranger·es et venant de pays moins riches que la Belgique, ce dont nous avons déjà montré les conséquences dans le chapitre précédent. D'autre part, ils et elles reçoivent moins souvent d'aides financières familiales, ce qui indique une plus grande autonomie financière vis-à-vis de leur famille. En outre, lorsqu'ils et elles en reçoivent, elles sont moins élevées que la moyenne. Les répondant·es de nationalité non-Européenne sont également une plus grande proportion à payer des minervaux supérieurs à 835 €, ce qui peut contribuer à accroître leurs difficultés financières. Les étudiant·es d'origine non-Européenne et particulièrement celles et ceux issu·es de l'immigration post-coloniale (Maghreb et Afrique Subsaharienne) sont plus précaires que les autres.

Les répondant·es d'origine française, d'autre part, qui sont d'origine sociale plutôt favorisée, reçoivent les apports familiaux les plus élevés, et ne sont pourtant pas parmi les répondant·es ayant les situations financières les plus avantageuses. Cela s'explique notamment par le fait qu'ils et elles sont une grande proportion à vivre hors du domicile familial (76,6 % des français·es pour une moyenne de 45,8 % dans l'échantillon), ce qui, nous l'avons vu, induit des frais importants qui participent à précariser les étudiant·es.

On remarque enfin que les personnes d'origine Belge, qui sont pourtant les plus favorisées à tous points de vue, ne sont pas les répondant·es recevant les aides financières familiales les plus élevées, ce qui peut paraître surprenant. En réalité, cela nous informe surtout sur le fait que la mesure des apports financiers familiaux donne des informations incomplètes quant à la situation matérielle des étudiant·es. Dans le cas présent, on peut supposer que les répondant·es belges bénéficient d'autres formes d'entraide familiale, dans la mesure où 99,6 % d'entre elles et eux ont des parents de nationalité Belge qu'ils et elles ont donc la possibilité de voir plus facilement que les autres, à plus forte raison dans un contexte de pandémie mondiale pendant laquelle les frontières sont plus difficiles à franchir. Une enquête de l'OVE en France³³ démontre que les formes d'entraide familiale non monétaires forment

³² Druet Elodie, «Réussite, racisme et discrimination scolaires. L'expérience des diplômé·e·s d'origine subsaharienne en France», *Terrains & travaux*, 2016/2 (N° 29), p. 21-41.

³³ Marie-Clémence Le Pae et Elise Tenret, 2016 «Solidarités familiales et conditions de vie étudiante : des disparités objectives aux inégalités perçues», in *Les vies étudiantes : Tendances et inégalités*, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation française, pp 33-46.

une part importante de l'aide apportée par la famille lorsqu'elle est à proximité, et que l'observation du soutien financier seul n'est pas suffisante pour mesurer la situation économique des étudiant-es. Cela peut prendre la forme de lessives effectuées le week-end, de dons de provisions alimentaires, de trajets en voiture ou de prêt de véhicule, de cadeaux, de soutien administratif ou du paiement direct de certains frais (téléphone, assurances, frais de santé, etc.). Cela confirme qu'il est plus intéressant d'observer les difficultés financières et les privations matérielles que les revenus en tant que tels. Cela peut également contribuer à expliquer les différences de situation financière et matérielle entre étudiant-es vivant chez leurs parents et étudiant-es décohabitants-es. On peut ainsi supposer que plus la famille des étudiant-es est éloignée, moins ils et elles sont susceptibles de bénéficier de ces formes de soutien familial, et ce à plus forte raison lorsqu'ils et elles sont étrangers-es. En outre, la distance est un facteur de précarité qui se trouve multiplié lorsque la famille des répondant-es est précaire, ou se trouve dans un pays économiquement moins prospère que la Belgique.

Les discriminations

La variable « origine géographique » a été utilisée pour conduire l'analyse sur les discriminations vécues, dans la mesure où les discriminations racistes ne s'arrêtent pas à la nationalité, mais bien à des marqueurs tels que la couleur de peau, l'accent, ou encore le port de vêtements religieux. On remarque que les répondant-es dont les familles sont originaires du Maghreb, d'Afrique Subsaharienne et de la catégorie « reste du monde » sont significativement plus nombreux-ses que les autres à déclarer avoir subi des discriminations liées à leurs nationalité, origine ou couleur de peau que les autres, non seulement au cours de leur vie, mais aussi à l'ULB.

Enfin, le fait la proportion de répondant-es déclarant avoir subi ces discriminations à l'ULB soit moindre que celle déclarant les avoir subies au cours de leur vie n'est pas surprenant, dans la mesure où il n'est pas possible de comparer la durée de « toute une vie » à la temporalité du temps des études. Ces résultats ne permettent donc pas de déduire que l'ULB soit un lieu plus protégé du racisme qu'ailleurs.

REPONSE A LA PRECARITE : EMPLOI ET AIDES SOCIALES

En situation de besoins financiers, différentes stratégies peuvent être adoptées par les étudiant-es. Une grande partie d'entre elles et eux choisissent d'avoir une activité rémunérée et sont « jobistes ». Nous verrons cependant que le fait de travailler n'est en fait pas systématiquement motivé par des besoins financiers. Il est également possible pour certain-es étudiant-es de bénéficier d'aides sociales, à condition d'en faire la demande et d'y être éligibles. Nous allons ainsi investiguer dans ce chapitre quelles sont les dynamiques qui traversent ces questions, et en quoi elles répondent ou non aux besoins financiers des étudiant-es de l'ULB.

EMPLOI

LES MOTIVATIONS DU TRAVAIL

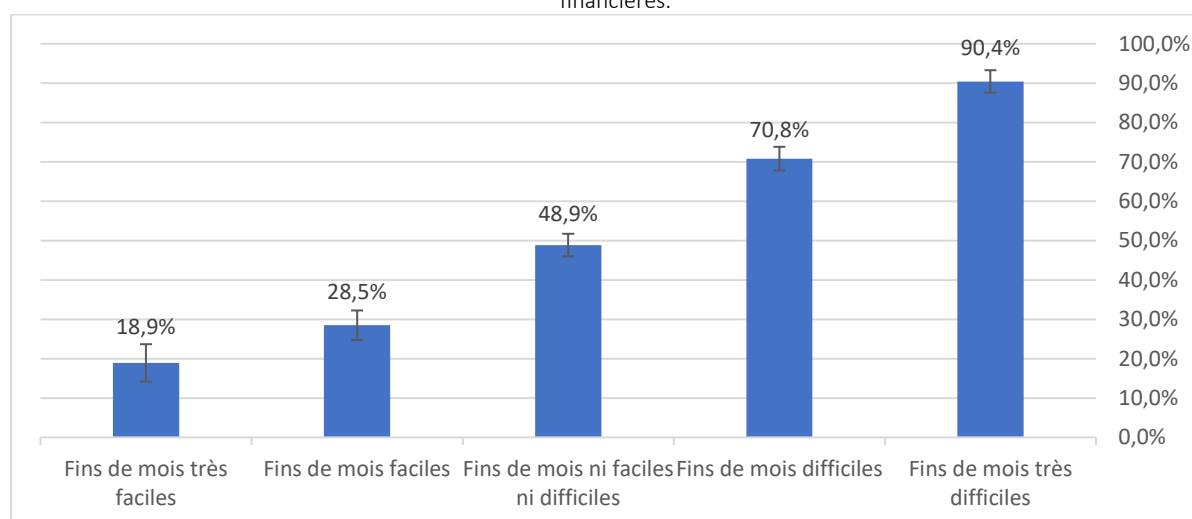
L'enquête montre de manière étonnante que la situation financière des répondant-es ne semble à première vue pas être liée à leur propension à avoir une activité rémunérée ou non. En effet, les répondant-es en situations financières les plus compliquées sont des proportions équivalentes à être en emploi que les autres.

Or, différentes motivations peuvent conduire à travailler, et c'est de ce point de vue qu'on observe les variations les plus notables, comme nous allons l'explorer dans ce chapitre. Parmi les motivations à l'emploi, on évoque évidemment les besoins financiers, mais cela peut aussi être pour acquérir une

expérience professionnelle, pour découvrir le monde du travail, ou encore pour arrondir les fins de mois sans qu'il s'agisse d'une nécessité. Ces différentes motivations n'ont pas toutes le même sens.

Comme nous nous intéressons ici à la question de la précarité, voyons dans un premier temps qui sont les répondant-es qui travaillent par obligation financière (ce qui n'est pas le cas de tous·tes les répondant-es). Le fait de travailler par obligation varie en effet très fortement selon la situation financière, comme le montre le graphique suivant :

Graphique 44 : Proportion de répondant-es qui travaillent par obligation financière selon leur niveau de difficultés financières.



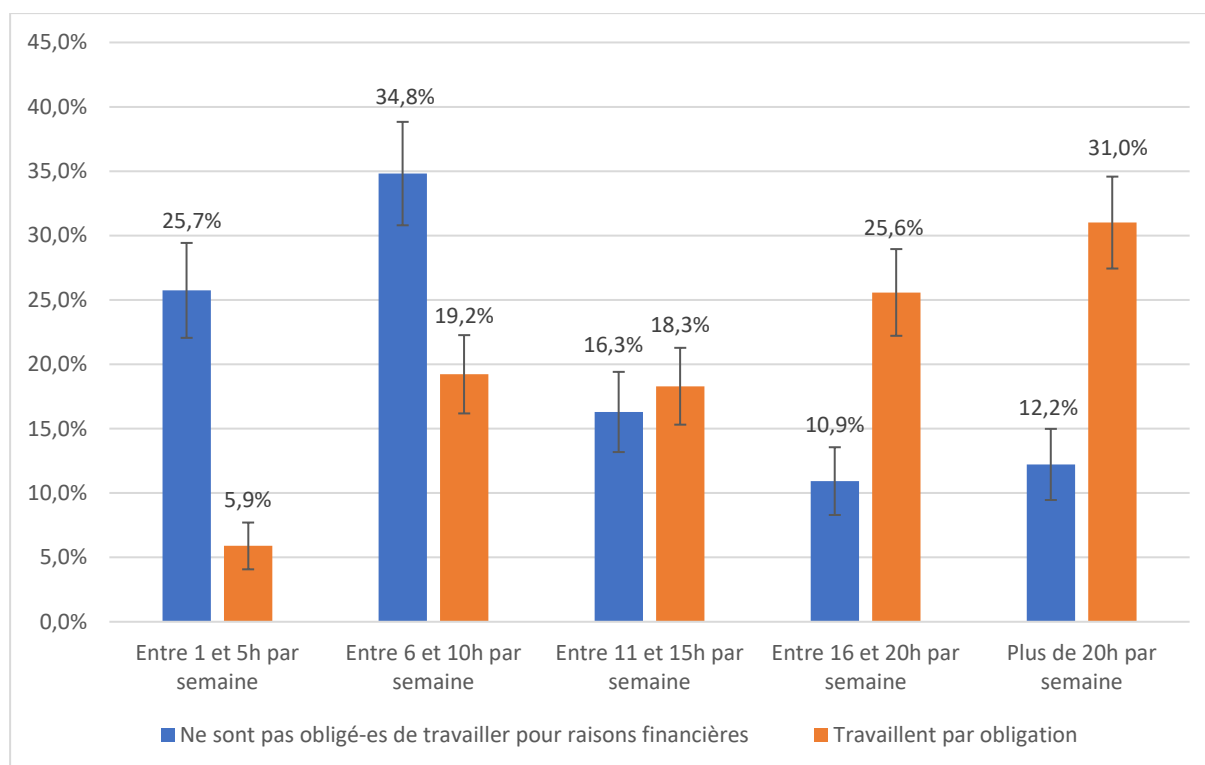
Nombre de réponses : 3305.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es qui travaillent par obligation financière, 18,9 % ont des fins de mois très faciles.

Ainsi, parmi les répondant-es qui travaillent, les répondant-es ayant une situation financière très facile sont moins de 18,9 % à travailler par obligation financière, alors que ce taux dépasse est de 90,4 % pour les répondant-es ayant des fins de mois très difficiles.

De plus, les répondant-es qui travaillent par obligation financière tendent à passer plus de temps au travail :

Graphique 45 : Temps passé à l'activité salariée selon l'obligation de travailler ou non par nécessité financière.



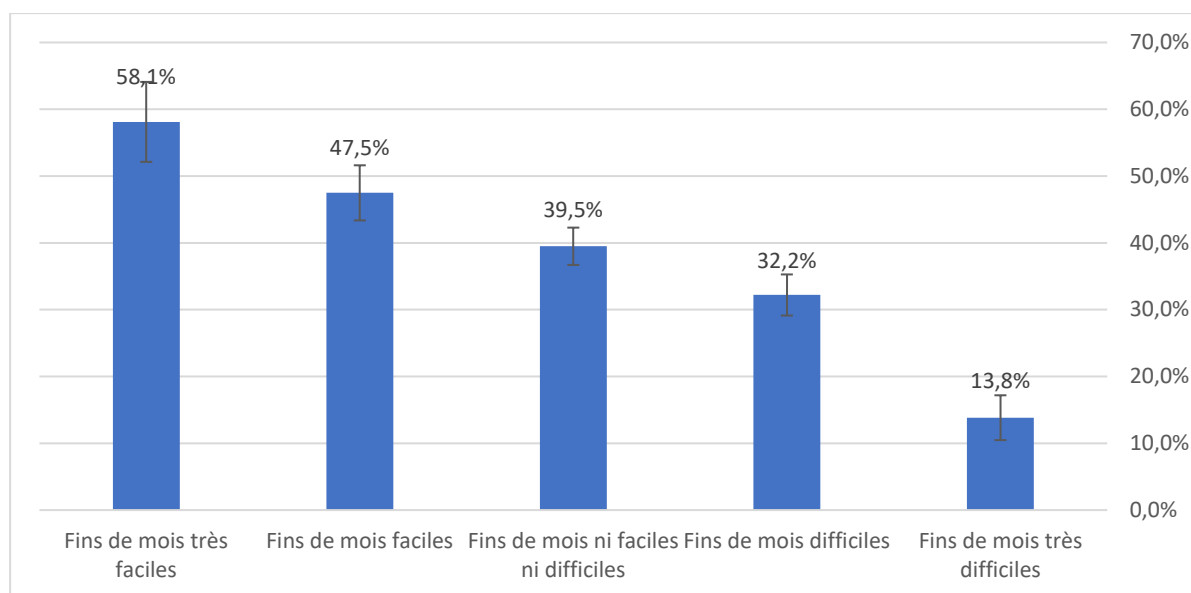
Nombre de réponses : 1185. (540 qui ne sont pas obligé-es de travailler pour raisons financières, 645 qui travaillent par obligation financière).
 Sens de lecture : Ce graphique ne concerne que les répondant-es qui ont une activité salariée. Parmi les répondant-es qui travaillent par obligation financière, 31 % travaillent plus de 20h par semaine.
 Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Ce graphique recense le temps de travail par semaine des étudiant-es salarié-es en fonction du fait que le travail soit exercé par nécessité financière ou non. On y voit que les répondant-es qui doivent travailler pour raisons financières tendent à travailler plus que celles et ceux qui ont indiqué travailler sans que cela soit par nécessité financière. Les répondant-es qui travaillent par obligation financière sont 56,6 % à travailler plus de 15h par semaine, alors que cela ne concerne que 23,1 % des autres travailleur-ses.

Il existe cependant d'autres motivations au fait de travailler. Notons ici que les répondant-es avaient la possibilité de choisir différentes options. Ainsi, elles ne sont pas exclusives les unes des autres : on peut travailler par nécessité financière *et* pour découvrir le monde du travail.

Ici, on voit que les répondant-es ayant de meilleures situations financières sont proportionnellement plus nombreux-ses à déclarer travailler pour se faire de l'argent de poche :

Graphique 46 : Proportion de répondant-es qui indiquent travailler pour se faire de l'argent de poche.



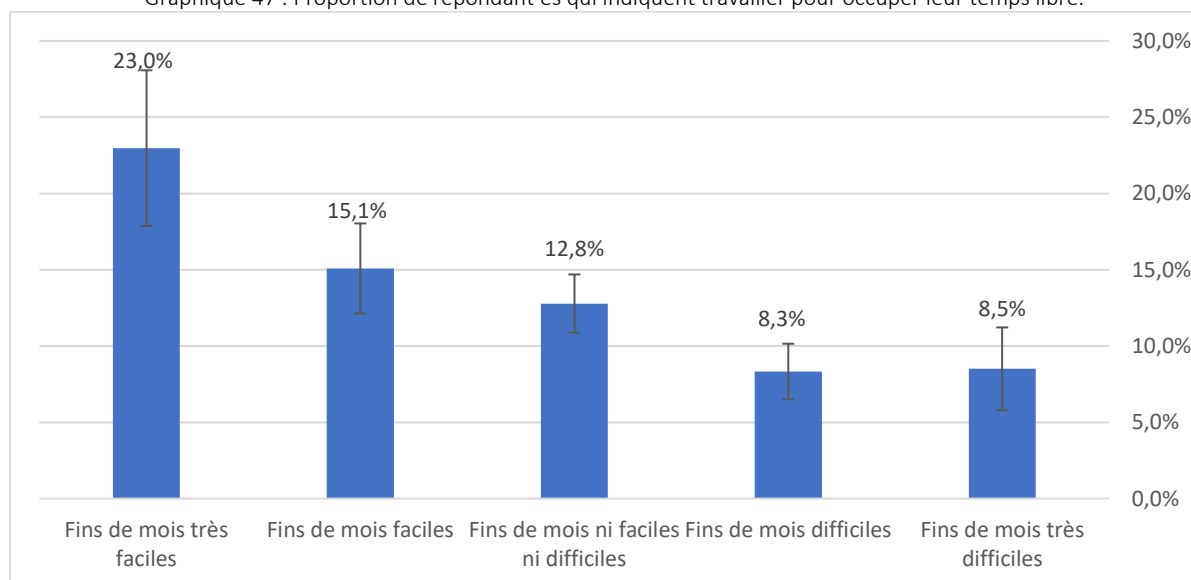
Nombre de réponses : 501.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es qui ont des fins de mois très faciles, 58,1 % de celles et ceux qui travaillent le font notamment pour se faire de l'argent de poche.

En effet, 58,1 % des travailleur-ses ayant des fins de mois très faciles ont indiqué qu'une de leurs motivations à travailler était de se faire de l'argent de poche, taux qui décroît progressivement à mesure que la situation financière des répondant-es se complique.

De la même manière, travailler pour occuper son temps libre est une option prioritairement choisie par les répondant-es les plus aisées :

Graphique 47 : Proportion de répondant-es qui indiquent travailler pour occuper leur temps libre.



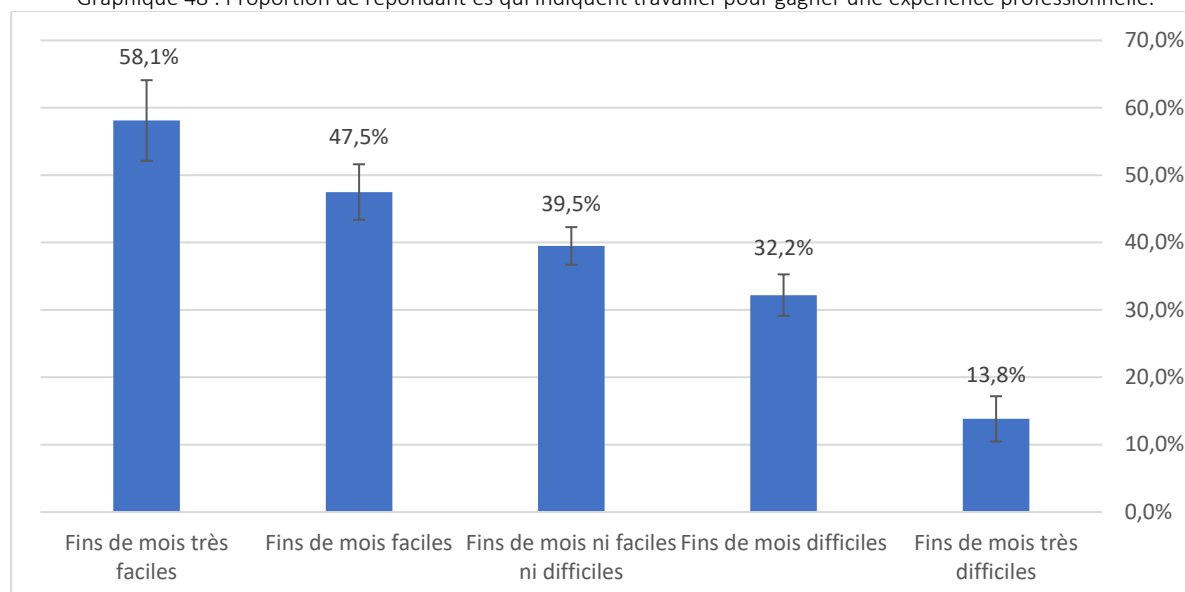
Nombre de réponses : 142.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es qui ont des fins de mois très faciles, 23 % de celles et ceux qui travaillent le font notamment pour occuper leur temps libre.

Parmi les travailleur-ses ayant des fins de mois très faciles, 23 % déclarent travailler pour occuper leur temps libre, alors que cela ne concerne que 8,3 à 8,5 % des répondant-es ayant des difficultés financières.

Le résultat est semblable concernant les répondant·es qui travaillent pour gagner une expérience professionnelle :

Graphique 48 : Proportion de répondant·es qui indiquent travailler pour gagner une expérience professionnelle.



Nombre de réponses : 433.

Sens de lecture : Parmi les répondant·es qui ont des fins de mois très faciles, 58,1 % de celles et ceux qui travaillent le font notamment pour gagner une expérience professionnelle.

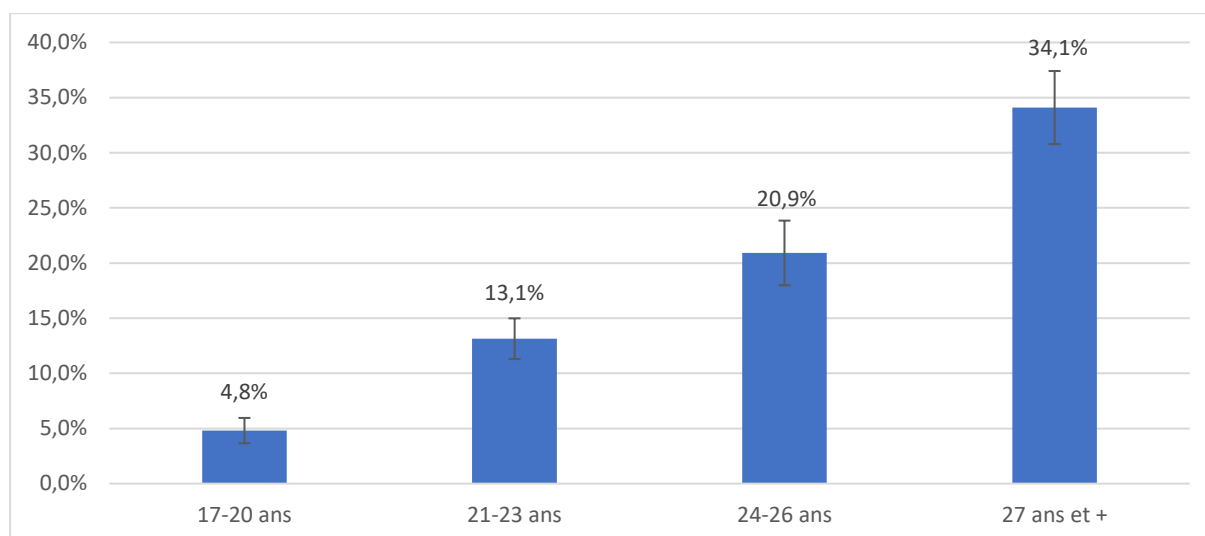
On voit ici très nettement que cela concerne avant tout les répondant·es ayant les situations financières les plus confortables, et que cela concerne une bien moins grande proportion de celles et ceux ayant des fins de mois difficiles à très difficiles. Ainsi, si la proportion d'étudiant·es à avoir un emploi varie peu selon la situation financière, les modalités d'engagement vis-à-vis de ce travail, elles, changent énormément.

LA QUESTION DE L'ÂGE ET DU TRAVAIL

Comme nous l'avons vu dans la partie sur « L'avancement dans le cycle de vie », le temps des études est pour beaucoup celui de l'autonomisation financière, qui va de pair avec l'avancée en âge. Ce gain d'indépendance (financière et de logement) s'accompagne cependant d'un accroissement de la précarité matérielle. Ainsi, on peut s'attendre à ce que ces dynamiques se reflètent sur le rapport au travail des étudiant·es, dans la mesure où le travail peut être en tremplin pour l'autonomisation financière.

Voyons, pour illustrer ce propos, quelle proportion de répondant·es travaillent par obligation financière selon leur âge :

Graphique 49 : Proportion de répondant·es qui indiquent travailler par obligation financière selon leur âge.



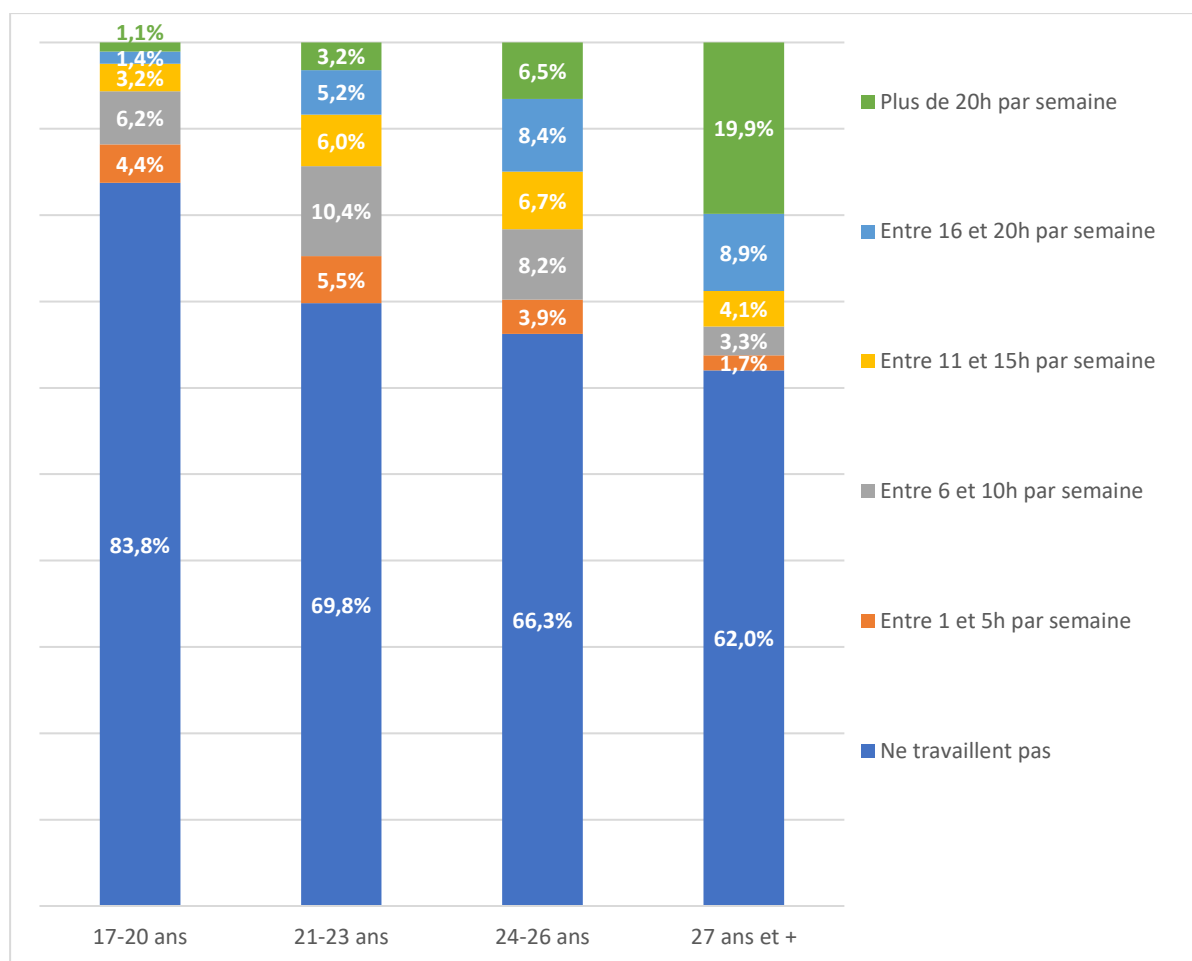
Nombre de réponses : 669.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es de 17 à 20 ans, 4,8 % travaillent par obligation financière.

L'obligation de travailler pour raisons financières augmente progressivement avec l'âge. En effet, cela ne concerne que 4,8 % des 17-20 ans, mais 32,7 % des plus de 27 ans. Il n'est pas surprenant de faire ce constat dans la mesure où, comme nous l'avons déjà vu, l'avancée en âge est synonyme d'augmentation des dépenses (induite par l'autonomisation) et de précarisation des étudiant-es.

De manière tout à fait cohérente avec le résultat précédent, le temps passé au travail augmente également avec l'âge, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 51 : Temps passé au travail selon l'âge.



Nombre de réponses : 4246.

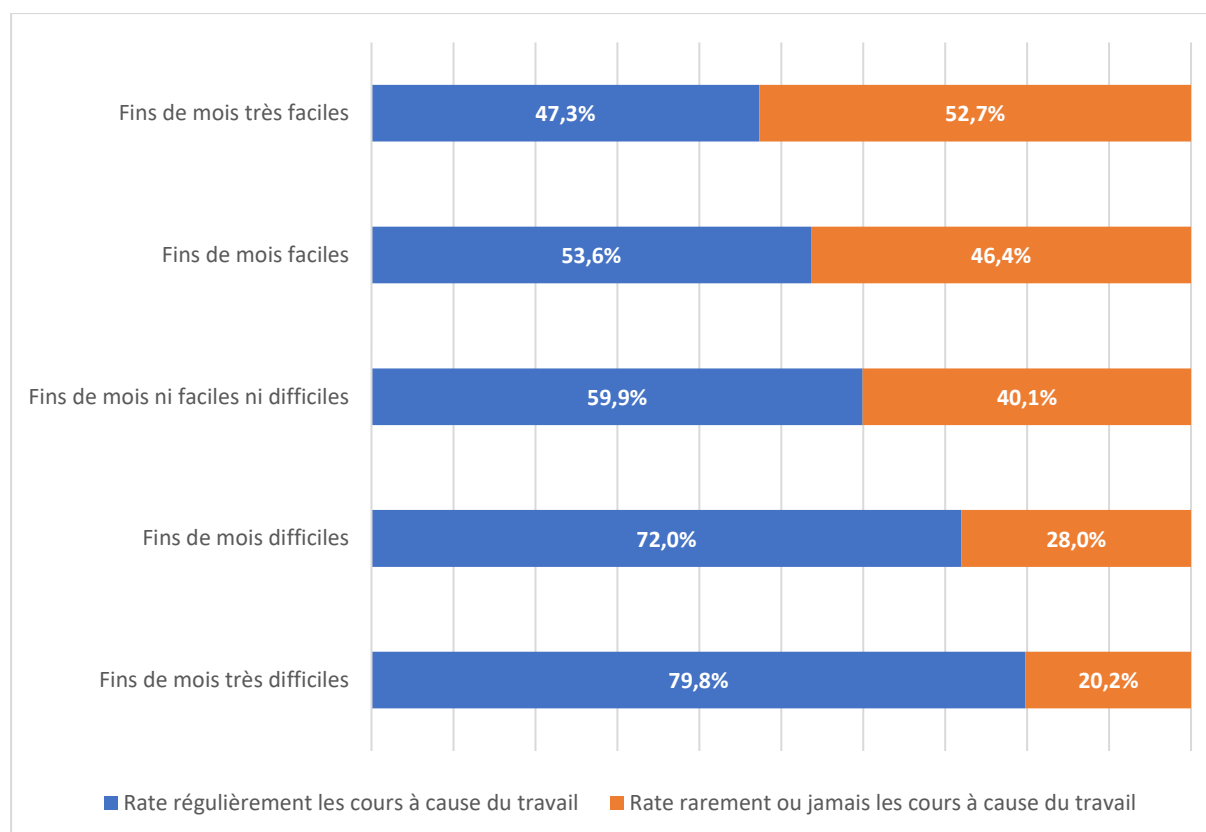
Sens de lecture : Parmi les répondant·es de 17 à 20 ans, 83,8 % ne travaillent pas.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Les répondant·es de plus de 27 ans qui étudient à l'ULB sont ainsi 19,9 % à travailler plus de 20h par semaine, alors que cela ne concerne que 1,1 % des 17-20 ans.

On sait que les répondant·es ont plus souvent tendance à travailler par obligation lorsqu'ils ont des difficultés financières. On peut penser que cette situation est potentiellement préjudiciable pour le suivi du cursus; observons ainsi si la situation financière a un impact sur l'assiduité à suivre les cours :

Graphique 52 : Propension des répondant·es à rater les cours à cause du travail selon leur situation financière.



Nombre de réponses : 963.

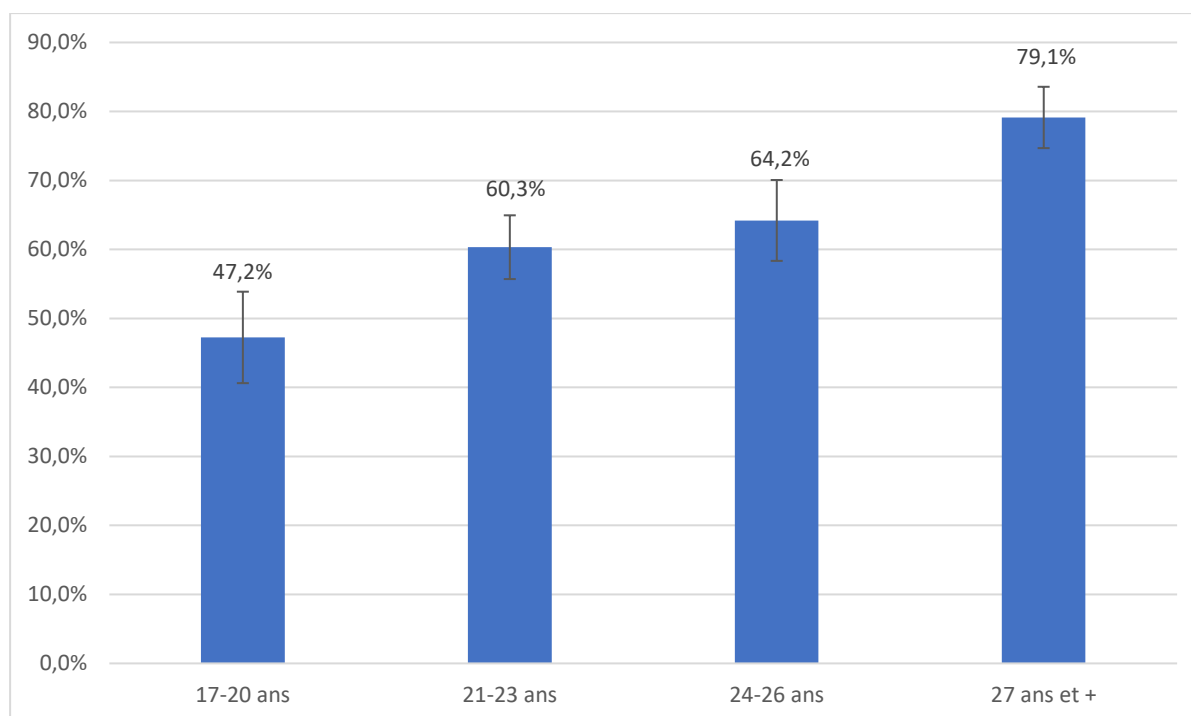
Sens de lecture : Parmi les répondant-es ayant des fins de mois très faciles, 47,3 % de celles et ceux qui travaillent ratent régulièrement les cours à cause du travail.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Parmi les répondant-es ayant des fins de mois difficiles, 52,7 % de celles et ceux qui travaillent ratent régulièrement les cours à cause de leur activité salariée, ce qui forme un écart de plus de 30 % avec les répondant-es travailleur-ses en situation financière très facile, qui sont 20,2 % dans ce cas.

Ce phénomène est également impacté par l'âge :

Graphique 53 : Proportion de répondant-s qui ratent parfois ou souvent les cours à cause d'une activité salariée selon l'âge.



Nombre de réponses : 1227.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es entre 17 et 20 ans, 47,2 % de celles et ceux qui travaillent ratent parfois ou souvent les cours à cause du travail.

Ainsi, la probabilité de rater les cours à cause du travail salarié évolue avec l'âge, les plus de 27 ans étant 35,2 % dans cette situation alors que cela concerne 9,9 % des moins de 20 ans.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Dans cet échantillon d'enquête, on trouve des proportions similaires de répondant-es ayant un emploi parmi celles et ceux ayant des difficultés financières que parmi celles et ceux n'en ayant pas. De la même manière, il y a autant d'étudiant-es qui ont un emploi parmi celles et ceux d'origine sociale populaire que parmi celles et ceux d'origine sociale favorisée. Cela peut paraître surprenant au premier abord, mais cela masque en fait de fortes variations quant aux motivations de l'activité salariée selon la situation financière des étudiant-es. En effet, les plus précaires sont plus de 90 % à déclarer travailler par nécessité, tandis que les plus avantagés sur le plan financier avancent en plus grande proportion travailler pour se faire de l'argent de poche, occuper leur temps libre, ou pour avoir une expérience du marché du travail. De la même manière, les plus précaires sont plus susceptibles de rater les cours à cause d'une activité salariée que les plus favorisé-es.

Par ailleurs, plus les étudiant-es sont âgé-es, plus ils et elles sont susceptibles d'avoir une activité salariée. Le nombre d'heures consacrées à ce travail augmente également avec l'âge, tout comme la probabilité de rater les cours à cause d'un emploi (ce qui semble dans ce cas lié à la quantité d'heures passées au travail). On voit bien ici se confirmer le lien entre avancée en âge et autonomisation financière, qui passe pour certain-es à travers l'emploi.

Les données de cette enquête ne permettent en revanche pas d'établir de liens clairs avec les autres caractéristiques socio-démographiques mentionnées dans cette enquête. Il apparaît notamment que le genre des répondant-es n'ait pas d'impact significatif sur le fait de travailler par nécessité financière, ni sur le temps de travail ou le salaire. Cela confirme que les inégalités économiques de genre sont relativement contenues pendant le passage à l'université. Peut-être la nature des emplois effectués par les étudiant-es mettrait à jour des expériences différenciées de ce point de vue, dans la mesure où le

marché du travail est fortement ségrégué, et que les hommes et les femmes n'investissent pas le même type de postes ni les mêmes familles professionnelles. Ceci pourra être pris en compte lors d'une prochaine enquête. On n'observe pas non plus de variations marquantes selon l'origine géographique, car les sous-échantillons sont trop réduits, à force de division en sous-catégories.

L'AIDE SOCIALE

Les aides sociales sont prévues pour aider les personnes les plus en difficultés, dans une volonté d'équité, afin de leur permettre de vivre - ou dans le cas des étudiant-es, d'étudier - dans de bonnes conditions³⁴. Les étudiant-es ont accès à des aides sociales qui leur sont spécifiquement dédiées, et qui relèvent de **l'assistance sociale**, et non de l'assurance sociale. Ainsi, alors que l'assistance répond aux besoins des personnes précaires, l'assurance correspond à un retour sur contribution, comme c'est le cas du chômage. Les étudiant-es n'ont donc théoriquement pas le droit de bénéficier du chômage pendant leurs études, bien que certain-es, très minoritaires, puissent en bénéficier sous certaines conditions.

CONTEXTE

Dressons le bilan des aides accessibles pour les étudiant-es :

Allocations d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles

Cette allocation, ou « bourse d'études », est destinée aux étudiant-es de l'enseignement secondaire et supérieur de nationalité belge, et est délivrée en une fois aux étudiant-es qui la demandent. Cependant, certain-es étudiant-es étranger-es peuvent en bénéficier, dont notamment les membres de l'UE et les étranger-es régularisé-es. Quant aux ressortissant-es d'autres pays, ils et elles doivent résider en Belgique depuis au moins 5 ans pour pouvoir en faire la demande.

Service Social Etudiants de l'ULB (SSE)

Le SSE est en charge de la gestion des réductions de minerval. Les étudiant-es peuvent d'abord introduire une demande à la Fédération Wallonie Bruxelles, et leur statut de boursier déterminera leur éligibilité à une exonération du minerval, ou les conditions dans lesquelles ce soutien sera possible. Les étudiant-es boursier-es sont exonéré-es de minerval. Celles et ceux n'ayant pas pu acquérir le statut boursier peuvent quand même soumettre une demande au SSE (en possession de leur preuve de refus) pour payer un minerval à un taux intermédiaire.

Des aides ponctuelles peuvent également être attribuées par le SSE, qui décide de l'attribution de ces aides selon des critères pré-établis. Le SSE peut également fournir un soutien matériel, qui passe par l'octroi de la gratuité des supports de cours, par le prêt de matériel informatique, une aide pour l'achat de livres, etc.

Par ailleurs, une aide mensuelle a exceptionnellement été débloquée cette année par le SSE pour soutenir les étudiant-es les plus durement impacté-es par la crise du Covid-19.

Centres publics d'action sociale (CPAS)

³⁴ Olivier Galland, 2016 « Le budget étudiant », in *Les vies étudiantes : Tendances et inégalités*, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation française, pp 17-32.

Le CPAS fournit une aide financière aux étudiant·es « à temps plein » de moins de 25 ans. Le montant de cette aide est évalué en fonction de différents critères, dont le revenu de l'étudiant, mais aussi ceux des personnes cohabitantes (dont les colocataires font partie).

Pour bénéficier de cette aide, les étudiant·es peuvent être invité·es à prouver avoir travaillé durant l'année en cours, ou, le cas échéant, avoir effectué les démarches nécessaires, candidatures et preuves de refus à l'appui. Si ces conditions ne sont pas remplies, le CPAS peut dans certains cas potentiellement conditionner le maintien des aides au fait de travailler pendant les vacances scolaires. Ainsi, lorsque les étudiant·es bénéficiant du CPAS perdent leur emploi, ils et elles peuvent être exposé·es à une perte de leur aide financière.

Autres bourses

On peut citer ici les différentes bourses Erasmus, mais aussi des bourses privées, dont une minorité d'étudiant·es bénéficient.

Parallèlement, les étudiant·es peuvent bénéficier, selon leur âge ou grâce à leur statut étudiant, de réductions diverses (transports, restauration), ou bien accéder à des logements moins coûteux (résidence universitaire), en plus d'avoir accès à divers services octroyés par l'université gratuitement ou à prix réduit (logement, restauration, santé, sports, culture, etc.).

Méthodologie :

Dans ce chapitre, nous n'avons pas pris en compte l'allocation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, distribuée en une fois aux étudiant·es boursier·es; ni le chômage, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une aide sociale mais d'une assurance sociale, qui concerne au demeurant des étudiant·es plus âgé·es ou en reprise d'études. Nous n'avons alors pris en compte que les aides sociales mensuelles, à savoir celles délivrées par le CPAS et par le SSE.

LES AIDES SOCIALES PERÇUES PAR LES ETUDIANT·ES

10,2 % (438 répondant·es) de l'échantillon bénéficient d'aides sociales : 3,4 % des répondant·es bénéficient d'une aide du SSE, tandis que 7,4 % d'une aide du CPAS. Ces aides sont rarement cumulées (0,2 % des répondant·es). On sait que la proportion de bénéficiaires d'une aide financière du SSE est fortement en dessous de la proportion dans la population, comme le rappelle le tableau suivant :

Tableau 4 : Aides du service social étudiant.

	Population d'enquête (inscrit·es) ³⁵		Échantillon d'enquête (répondant·es)	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Aides financières du SSE	2159	6,6 %	146	3,4 %
Population totale	32575	100 %	4284	100 %

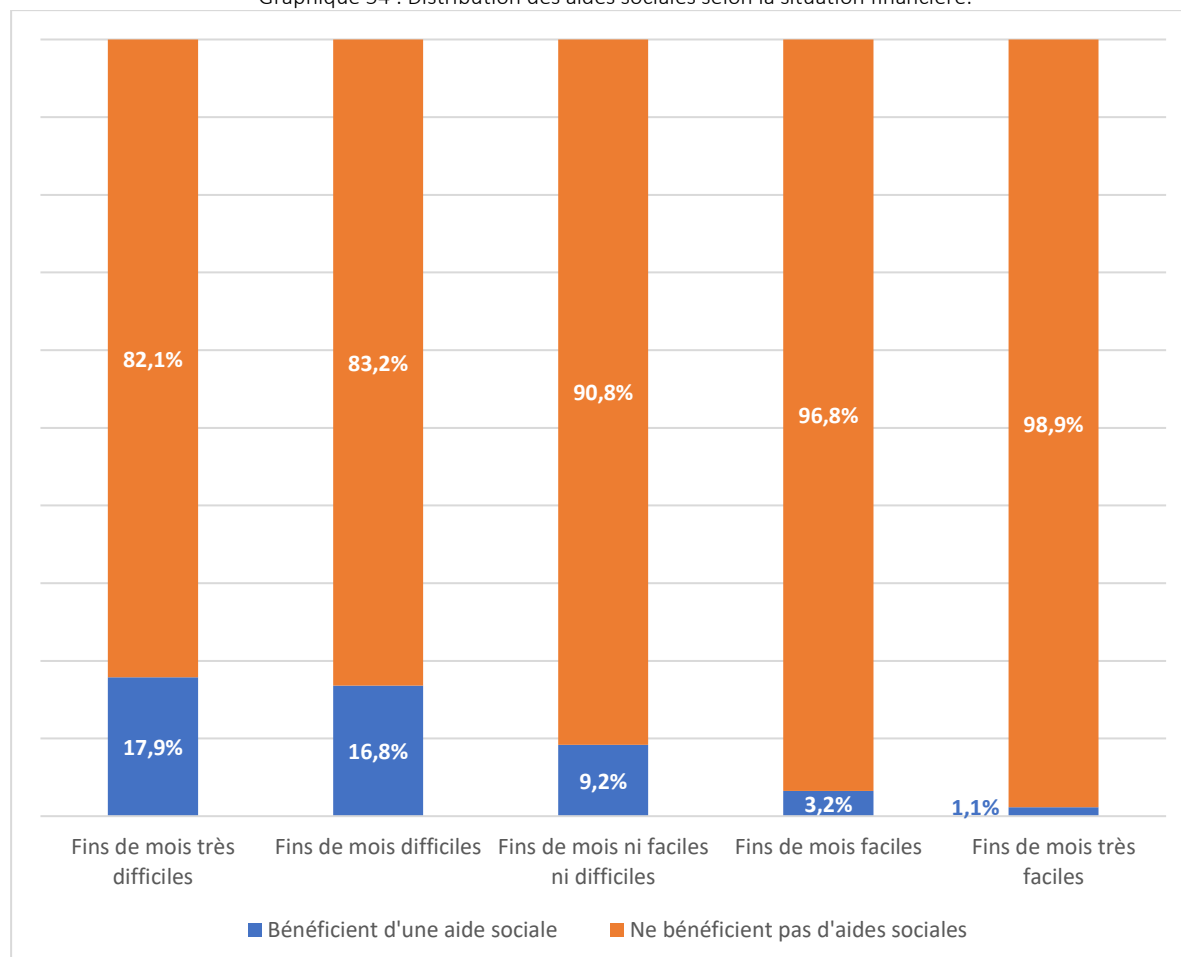
Nombre de réponses : 4283.

Sens de lecture : 3,4 % des répondant·es déclarent bénéficier d'aides financières du Service social étudiant, et le montant moyen de ces aides s'élève à 138,5 €/mois.

³⁵ Données du 12/05/2021.

De ce point de vue, l'échantillon présente un biais certain. Il est possible que l'échantillon sous-représente également les bénéficiaires du CPAS, constituant également une population plus fragile qui a peut-être moins répondu à l'enquête. Nous présentons néanmoins quelques résultats croisant le fait de bénéficier d'une aide sociale avec d'autres variables, dans la mesure où ils semblent cohérents et que les croisements relativisent la portée de cette sous-représentation dans l'échantillon. Observons notamment le tableau reprenant le pourcentage de répondant·es à bénéficier d'une aide sociale selon leur situation financière :

Graphique 54 : Distribution des aides sociales selon la situation financière.



Nombre de réponses : 3305.

Sens de lecture : Parmi les répondant·es ayant des fins de mois très difficiles, 17,9 % bénéficient d'aides sociales.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Les aides sociales concernent une minorité de répondant·es, et sont attribuées en plus grande proportion aux catégories de répondant·es en difficulté financière. Ainsi, les répondant·es ayant des fins de mois très faciles sont 1,1 % à recevoir des aides financières, alors que cela concerne 17,9 % des répondant·es ayant des fins de mois très difficiles.

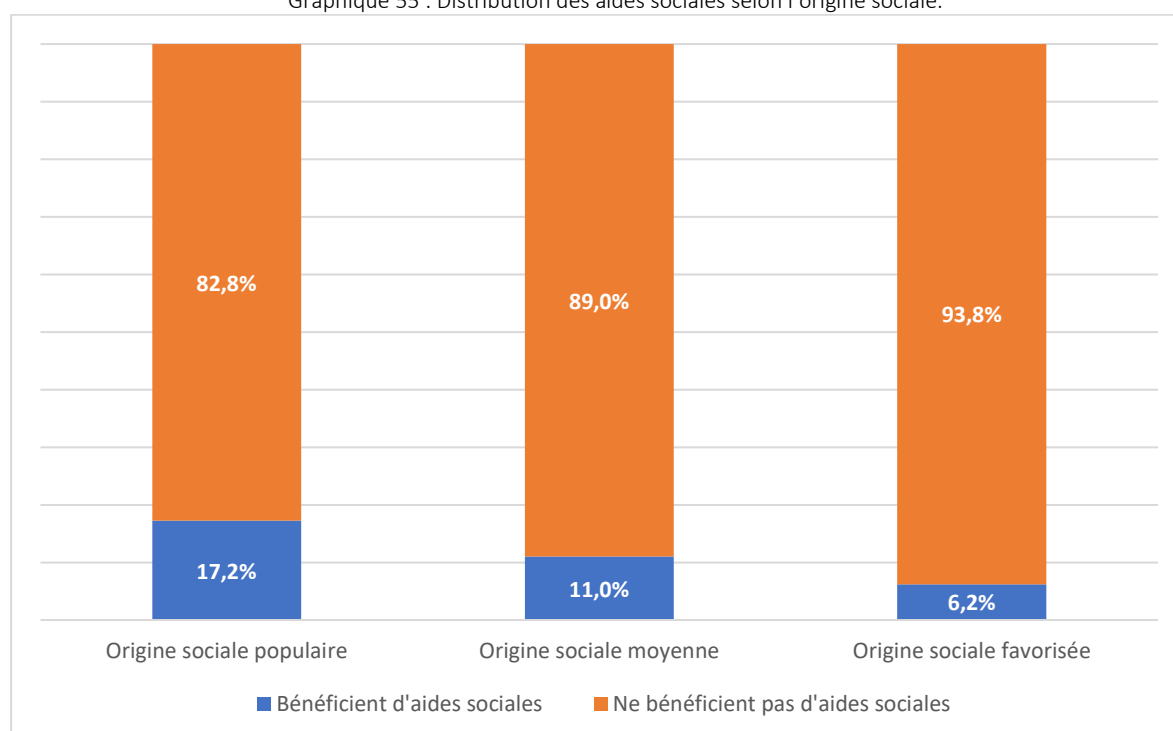
Il n'est pas surprenant que les répondant·es qui sont dans les situations financières les plus difficiles reçoivent plus souvent des aides, dans la mesure où il faut, en effet, être en situation financière difficile pour recevoir des aides. Or, ces chiffres indiquent que le fait de recevoir des aides n'est pas suffisant pour les 17,9 % à en recevoir en situation financière très difficile et les 16,8 % en situation financière difficile, pour sortir de la précarité. En effet, ces aides ne leur permettent manifestement pas de sortir véritablement de la difficulté financière. Cela pourrait expliquer pourquoi 43,8 % des répondant·es bénéficiant d'une aide du SSE déclarent que l'aide perçue est insuffisante.

Néanmoins, si les aides sociales ne sont pas toujours suffisantes pour sortir complètement de la précarité, cela ne signifie pas qu'elles sont inefficaces, dans la mesure où elles ont bien un effet protecteur, qu'on observera par la suite dans les interactions entre aides sociales et travail.

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES RÉPONDANT·ES RECEVANT DES AIDES

Les aides sociales sont attribuées selon une série de critères, qui doivent permettre d'attester que les individus qui en font la demande en ont effectivement besoin pour vivre. La plupart du temps, cette évaluation s'appuie sur des preuves de revenus, mais dans le cas des étudiant·es, elle se base généralement sur les revenus des parents. Ainsi, on devrait en toute logique observer que les aides sont plus fortement attribuées aux répondant·es d'origine sociale populaire :

Graphique 55 : Distribution des aides sociales selon l'origine sociale.



Nombre de réponses : 3421.

Sens de lecture : Parmi les répondant·es d'origine sociale populaire, 17,2 % bénéficient d'aides sociales.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

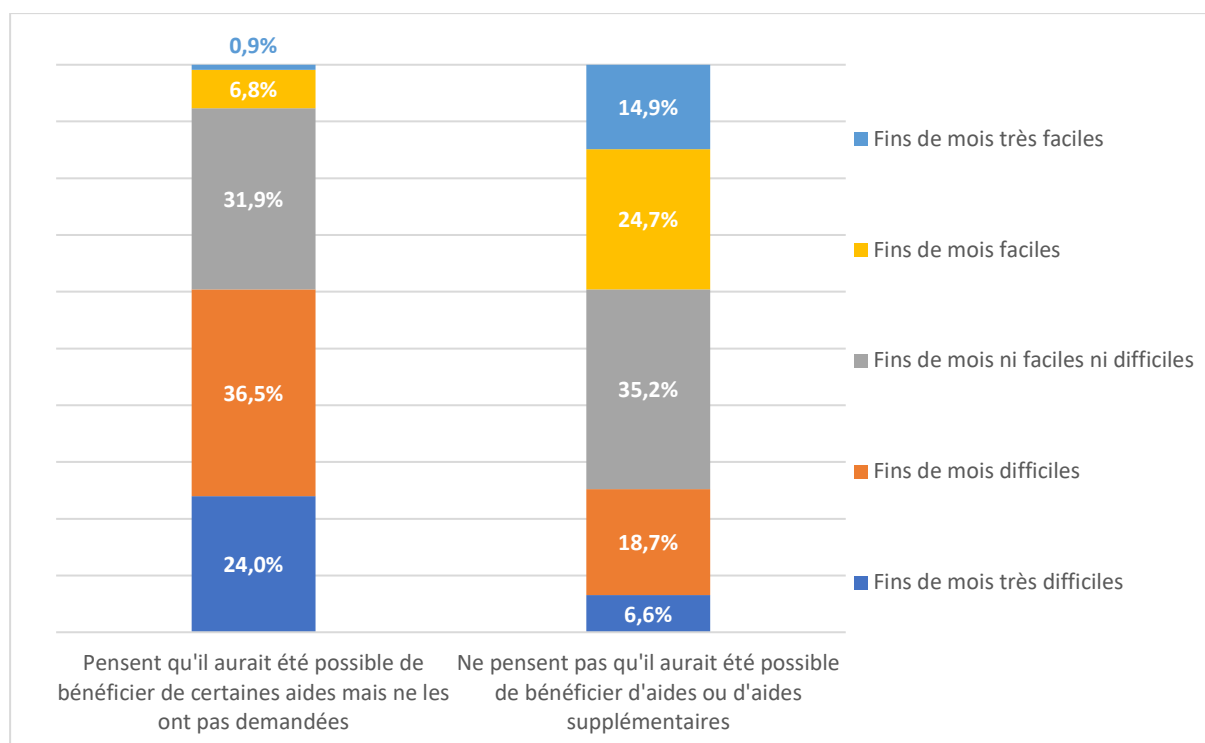
On voit en effet que de plus fortes proportions de répondant·es bénéficient d'aides sociales lorsqu'ils et elles sont d'origine sociale populaire (17,2 % d'entre elles et eux), les répondant·es d'origine sociale favorisée étant 6,2 % à en bénéficier.

LES ÉTUDIANT·ES QUI NE DEMANDENT PAS D'AIDES SOCIALES

20,5 % des répondant·es ont déclaré penser qu'ils et elles auraient pu bénéficier de certaines aides, mais n'ont pas entamé les démarches pour le faire.

Ces répondant·es se distinguent clairement des autres étudiant·es du point de vue de la situation financière :

Graphique 57 : Situation financière des répondant·es selon leur croyance en leur possibilité d'être bénéficiaires d'aides sociales ou non.



Nombre de réponses : 3305.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es pensant qu'ils et elles auraient pu bénéficier d'une aide sociale, 24 % ont des fins de mois très difficiles.

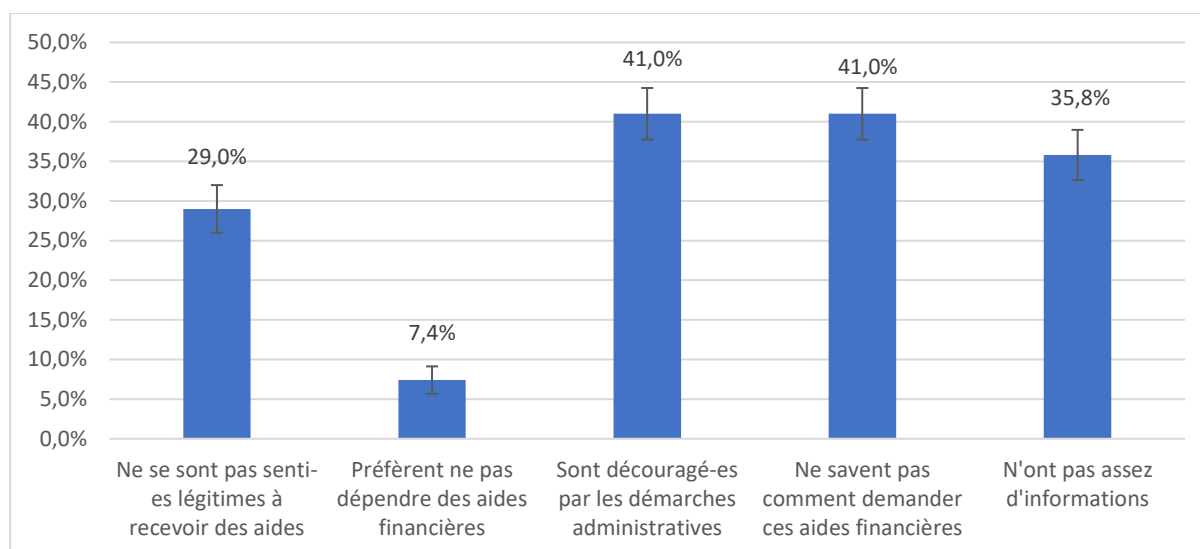
Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

On observe que les étudiant-es pensant pouvoir bénéficier d'une aide sans franchir le cap de le faire sont une majorité en difficulté financière. Ils et elles sont 60,5 % en situation financière difficile à très difficile, alors que ce n'est le cas que de 25,3 % de celles et ceux ne pensant pas pouvoir bénéficier d'aides.

Ce résultat n'est pas étonnant : il paraît logique que les répondant-es qui penseraient pouvoir bénéficier d'aides soient en situations financières difficiles. Mais parallèlement, il peut paraître surprenant que cette situation ne soit pas une motivation suffisante pour faire appel à des aides financières.

Cela conduit à s'interroger sur les raisons qui dissuadent ces répondant-es de demander des aides. Le graphique suivant reprend les raisons avancées par les répondant-es quant au fait de ne pas demander d'aides financières :

Graphique 58 : Raisons avancées par les répondant-es au fait de ne pas demander d'aides sociales.



Nombre de réponses : 878.

Sens de lecture : 29 % des répondant-es qui n'ont pas demandé d'aides sociales tout en pensant pouvoir en bénéficier le justifient par un sentiment d'illégitimité à recevoir des aides sociales.

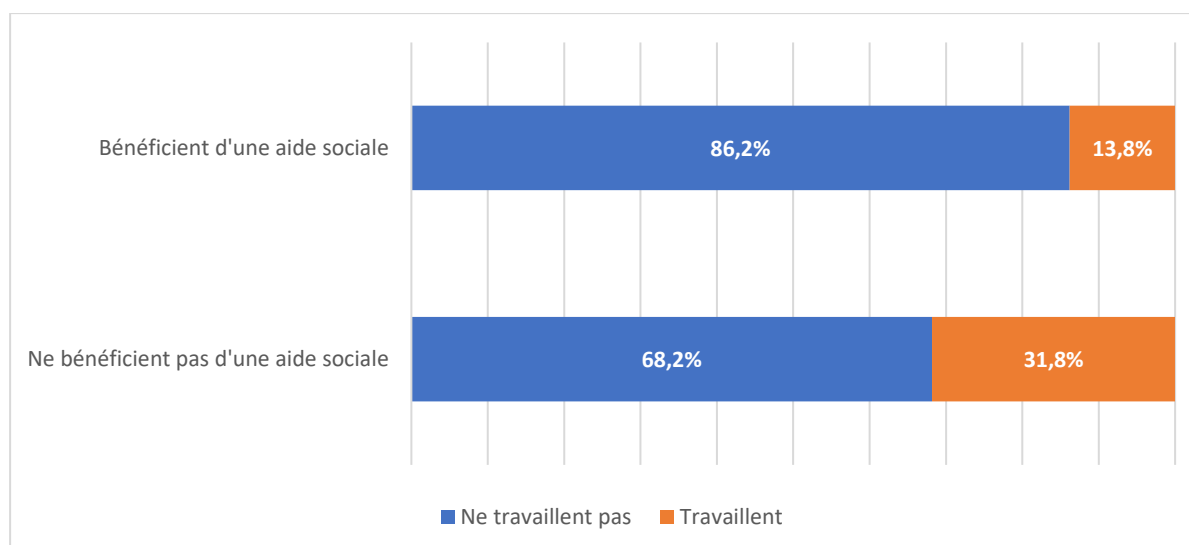
On voit que la lourdeur des démarches administratives et le fait de ne pas savoir comment demander ses aides arrivent en tête, dans la mesure où 41% de celles et ceux qui ont indiqué ne pas demander d'aides ont indiqué ces raisons. Par ailleurs, parmi les 146 répondant-es bénéficiant d'une aide du SSE, on voit que **63 % déclarent que les démarches administratives pour bénéficier des aides sont décourageantes**. C'est également le cas de **68,3 % de celles et ceux qui bénéficient du CPAS**. La question de la lourdeur des démarches est un des freins principaux au fait de ne pas demander d'aides.

En outre, 35,8 % estiment ne pas avoir assez d'information pour en faire la démarche. Enfin, 29 % ne se sont pas senti-es légitimes à en demander, ce qui indique que certain-es étudiant-es n'osent pas effectuer ces démarches malgré une situation de besoin déclaré pour une large part d'entre elles et eux.

INTERACTIONS ENTRE EMPLOI ET AIDES SOCIALES

L'aide sociale et l'emploi sont des réponses à des besoins financiers. D'une certaine manière, on peut penser qu'ils s'articulent à l'image de vases communicants : le fait d'avoir des revenus peut protéger de la précarité, et donc du besoin d'aides sociales. À l'inverse, le fait de bénéficier d'aides sociales dispense potentiellement de la nécessité de travailler ; de fait, les revenus salariaux sont retranchés des aides perçues.

Graphique 59 : Liens entre activité salariée et aides sociales.



Nombre de réponses : 4283.

Sens de lecture : 86,2 % des répondant·es qui bénéficient d'une aide sociale ne travaillent pas.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

On constate que les répondant·es qui bénéficient d'une aide sociale sont 13,8 % à travailler, et ce taux grimpe à 31,8 % chez les répondant·es ne bénéficiant pas d'une aide sociale. Les répondant·es qui bénéficient d'une aide sociale sont donc significativement moins nombreux·ses à travailler. Il faut néanmoins garder à l'esprit que le fait de travailler (au moins pendant les vacances d'été) peut potentiellement être une obligation pour les répondant·es bénéficiant du CPAS. **Les répondant·es qui bénéficient du CPAS sont d'ailleurs 53,4 % à penser que le fait de travailler pendant les congés les pénalise dans leurs études.**

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les aides sociales permettent l'amélioration de la qualité de vie de nombreux·ses étudiant·es. Cependant, les répondant·es qui en bénéficient sont plus souvent dans des situations financières difficiles à très difficiles. En effet, parmi les répondant·es recevant des aides sociales, 51,8 % sont en situation financière « difficile » à « très difficile ». Paradoxalement, cela signifie donc que ces aides sociales ne sont pas toujours suffisantes pour sortir les étudiant·es de la précarité, puisque celles et ceux qui en reçoivent restent majoritaires parmi les personnes en difficultés financières.

Par ailleurs, 20,5 % des répondant·es de cette enquête n'ont pas fait la démarche de demander des aides financières tout en pensant qu'ils et elles pourraient en bénéficier. Une des raisons principales avancées à ces non-demandes est la lourdeur des démarches administratives, mentionnée par 41 % des répondant·es. Ce constat est renforcé par le fait que les 63 % des bénéficiaires du SSE et 68,3 % des bénéficiaires du CPAS déclarent que la lourdeur des démarches administratives pour obtenir ces aides avait pu être décourageante. En outre, 43,2 % des bénéficiaires du SSE trouvent que les démarches pour bénéficier des aides sont intrusives, ce qui confirme la possibilité que les non-demandes soient fortement liées à la nature des démarches à entreprendre pour bénéficier des aides. Dans le cas du SSE, les démarches suivies sont en partie celles exigées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour effectuer une demande de bourses — préalable à l'octroi d'une réduction de minerval.

CONSEQUENCES DE LA PRECARITE

CONSEQUENCES DE LA PRECARITE SUR LA REUSSITE

CONSTAT

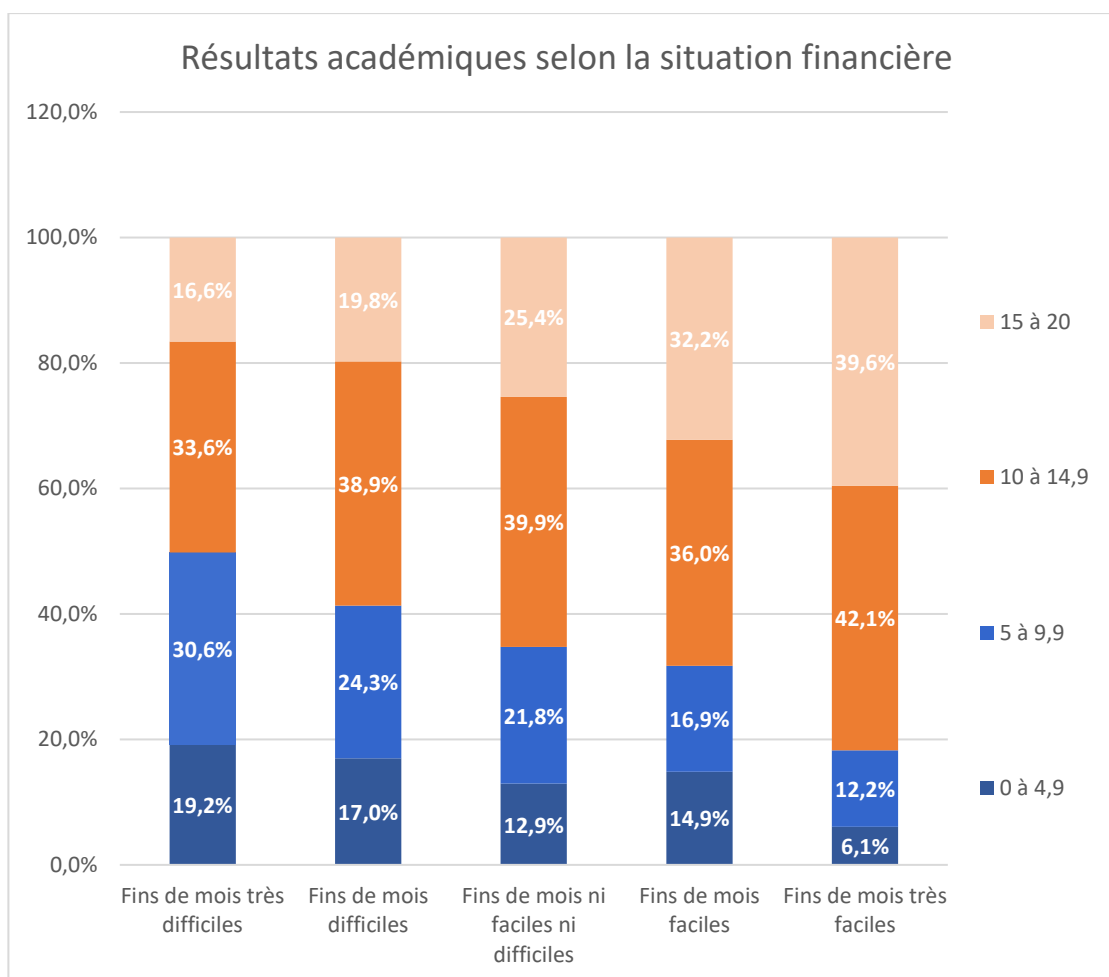
Dans les chapitres précédents, nous avons montré comment s'articulent les mécanismes qui créent de la précarité, puis analysé de quelle façon les étudiant·es répondent à leurs besoins financiers, par le travail ou les aides sociales. Après avoir fait ces constats, il est intéressant de voir comment les difficultés financières se répercutent sur la vie étudiante, et particulièrement sur la réussite académique.

Pour ce faire, nous avons extrait les résultats académiques moyens des répondant·es de la base de données de l'ULB en préservant leur anonymat, conformément aux règles RGPD énoncées lors de la diffusion du questionnaire. Nous avons plus spécifiquement utilisé les résultats de l'année 2019-2020 des répondant·es étant déjà inscrits à l'ULB à ce moment-là, afin d'avoir des résultats annuels finaux : ces résultats ne comprennent donc pas les nouveaux·elles inscrit·es, qui n'avaient pas encore réalisé de session complète au moment de l'enquête.

Le premier indicateur utilisé est la moyenne annuelle, qui permet de montrer de quelle manière la situation économique tend à impacter les résultats. Or, **cet indicateur doit être considéré avec précaution**. En effet, la moyenne ne reflète pas nécessairement la réussite académique. Il est par exemple possible d'obtenir des résultats très au-dessus de la moyenne sans valider son année car il manque certains crédits. Elle permet néanmoins d'observer des tendances intéressantes quant au lien entre résultats académiques et situation économique.

Voyons dans un premier temps comment sont distribués les résultats académiques moyens pour l'année 2019-2020 :

Graphique 61 : Résultats académiques en 2019-2020 selon la situation financière.



Nombre de réponses : 2312.

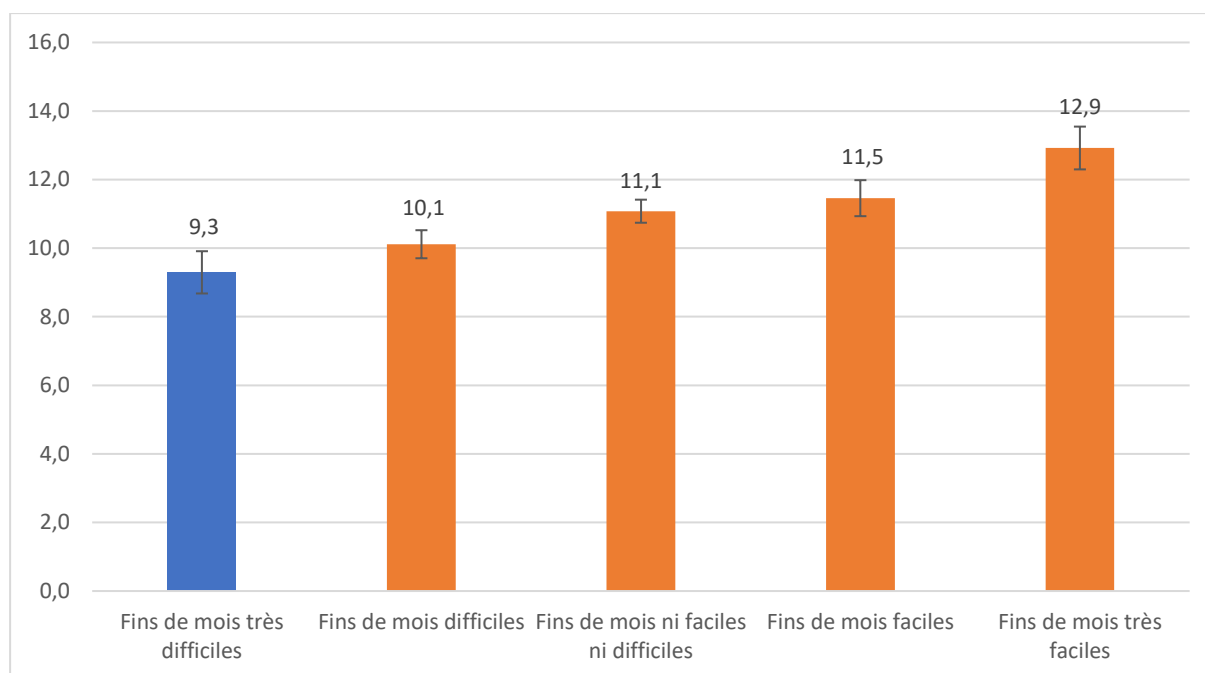
Sens de lecture : les répondant·es ayant des fins de mois très difficiles sont 19,2 % à avoir obtenu moins de 5/20 de moyenne lors de l'année académique 2019-2020.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Les moyennes annuelles en dessous de 10 sont représentées en bleu, et celles à partir de 10 en orange. Ainsi, on voit que les répondant·es ayant des fins de mois très faciles sont **81,7 %** à avoir obtenu une moyenne supérieure à 10/20, tandis que ce n'est le cas que de **50,2 %** des répondant·es connaissant des fins de mois très difficiles. En outre, 19,2 % des répondant·es en situation financière très difficile ont des moyennes inférieures à 5, ce qui n'est le cas que de 6,1 % des répondant·es ayant des fins de mois très faciles. On voit de manière très nette que la réussite académique est influencée par la situation financière des répondant·es.

On peut également observer les moyennes des répondant·es pour voir plus simplement de quelle manière les résultats sont impactés par la situation financière.

Graphique 62 : Moyenne des répondant·es en 2019-2020 selon leur niveau de difficultés financières.



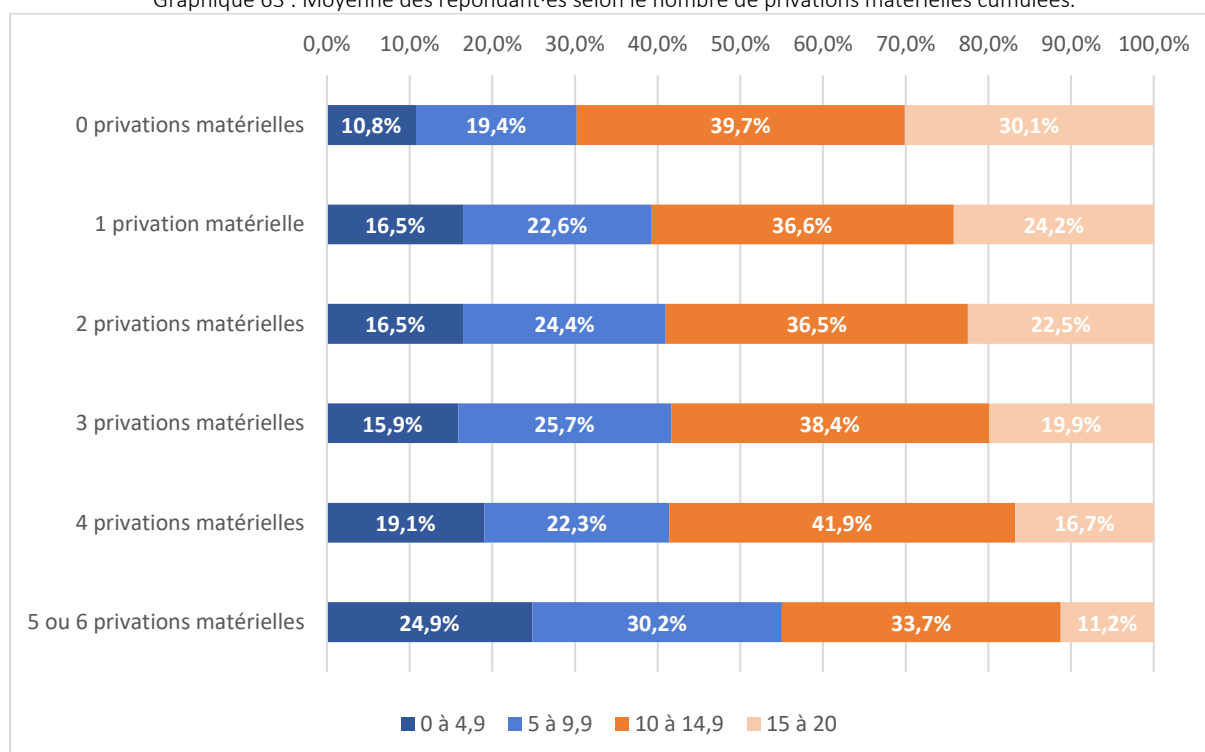
Nombre de réponses : 2312.

Sens de lecture : les répondant-es ayant des fins de mois très difficiles ont en moyenne obtenu une moyenne annuelle de 9,3/20 lors de l'année académique 2019-2020.

Les notes en dessous de 10 sont représentées en bleu, et les notes au-dessus de 10 en orange. On observe ainsi un **écart de 3,6 points** entre les moyennes des points des répondant-es ayant des fins de mois très difficiles, et celles et ceux ayant des fins de mois très faciles. La moyenne des répondant-es ayant des fins de mois très difficiles est par ailleurs en dessous de la note de passage (10/20).

Il en va de même vis-à-vis des privations matérielles, qui sont également liées de manière significative à la réussite :

Graphique 63 : Moyenne des répondant-es selon le nombre de privations matérielles cumulées.



Nombre de réponses : 2634.

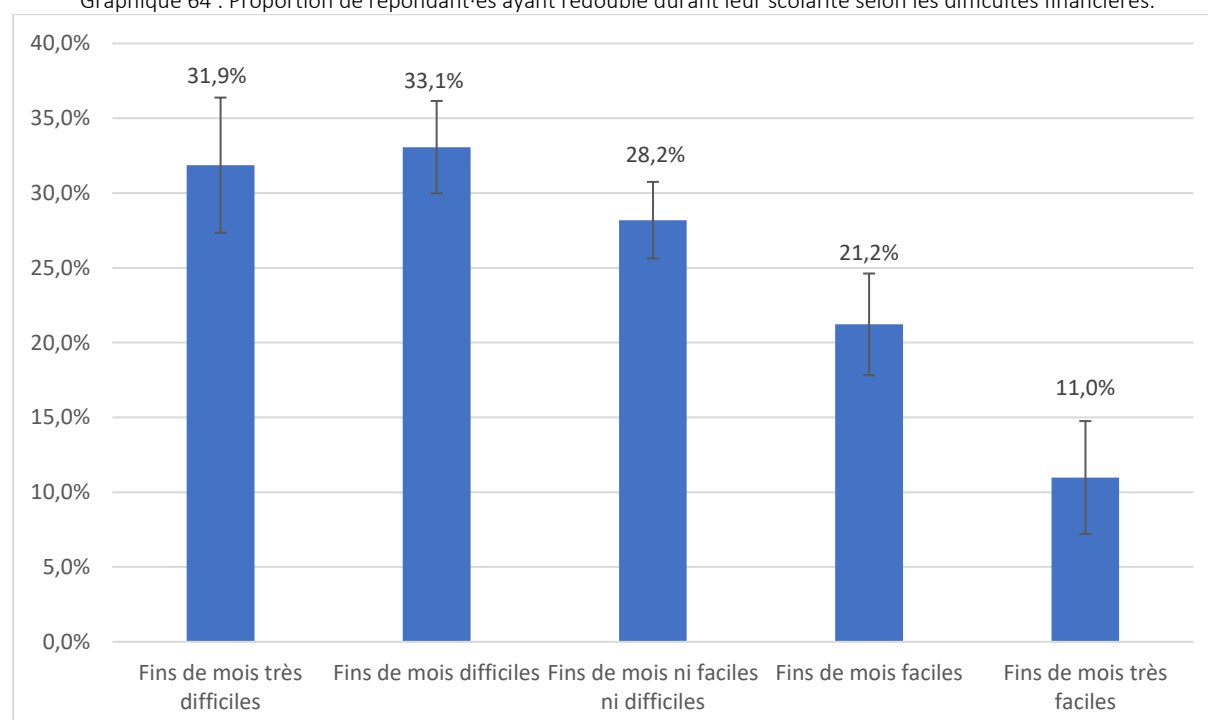
Sens de lecture : Parmi les répondant-es cumulant 5 à 6 privations matérielles, 24,9 % ont obtenu une moyenne annuelle de moins de 5/20 lors de l'année académique 2019-2020.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

On peut ici aussi constater un décalage progressif : moins les répondant-es vivent de privations matérielles, meilleurs sont leurs résultats académiques. En effet, les personnes ne vivant aucune privation matérielle sont 30,1 % à avoir une moyenne située entre 15 et 20, alors que ce n'est le cas que de 11,2 % des répondant-es vivant entre 5 et 6 privations matérielles (près de 5 fois moins).

On peut effectuer une vérification supplémentaire de l'impact de la précarité sur la réussite scolaire en remontant plus loin dans le parcours des répondant-es, via l'observation du taux de redoublements en secondaire selon la situation financière des répondants :

Graphique 64 : Proportion de répondant-es ayant redoublé durant leur scolarité selon les difficultés financières.



Nombre de réponses : 3305.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es ayant des fins de mois très difficiles, 31,9 % ont redoublé au moins une fois en secondaire.

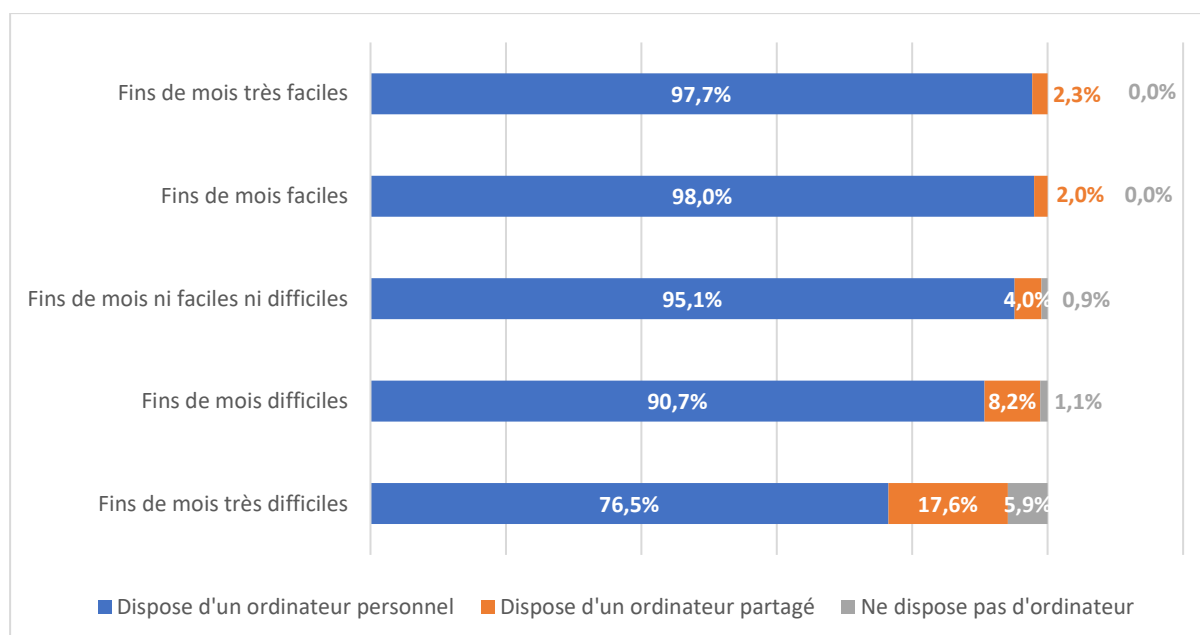
Ici aussi, on voit apparaître des écarts marquants selon la situation financière. Les répondant-es en situation « faciles » à « très faciles » sont 32,2 % à avoir déjà redoublé au moins une fois, alors que c'est le cas de 65 % de celles et ceux en situation financière « difficile », à « très difficile ».

On remarque que plus la situation financière est difficile, plus les étudiant-es ont redoublé dans leur parcours antérieur. L'écart est important, puisque la proportion va du simple au triple entre ceux qui ont le plus de facilités et ceux qui ont des difficultés.

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Parmi les éléments qui pourraient concrètement impacter la réussite universitaire, l'accessibilité et la disponibilité du matériel informatique ont été investiguées :

Graphique 65 : Matériel informatique des répondant-es selon leur situation financière.



Nombre de réponses : 3305.

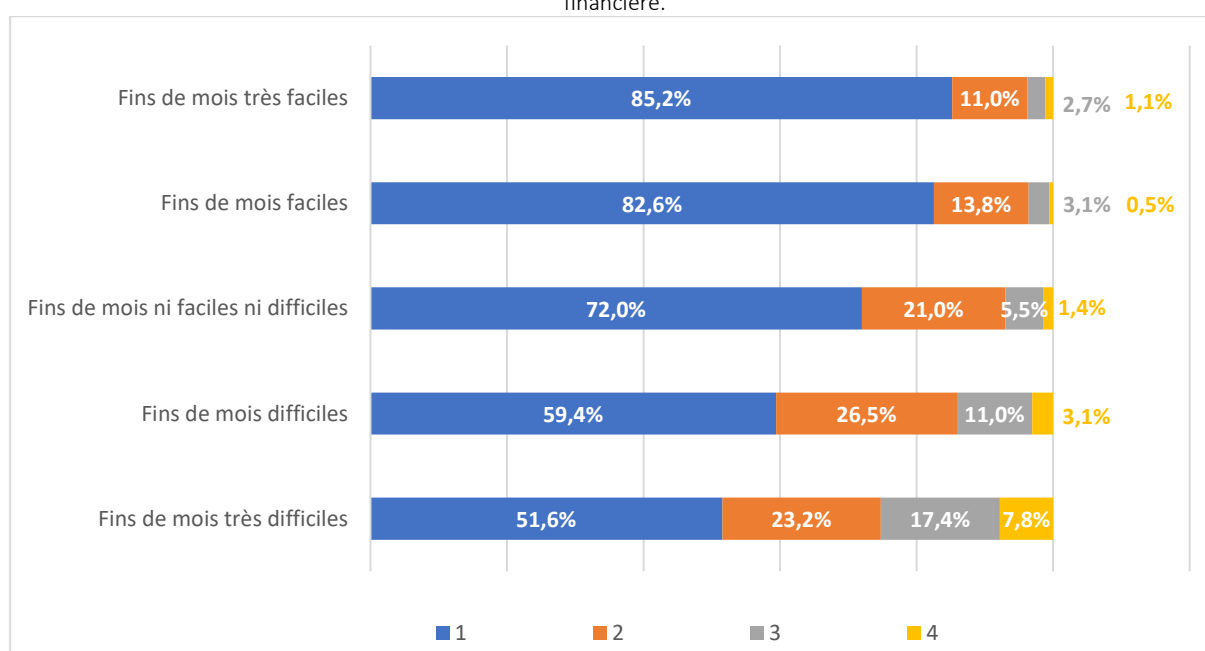
Sens de lecture : Parmi les répondant-es ayant des fins de mois très faciles, 97,7 % disposent d'un ordinateur personnel.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

La très grande majorité des répondant-es disposent d'un ordinateur. Chez les répondant-es ayant des situations financières très difficiles, 5,9 % n'ont pas d'ordinateur ni de tablette. On remarquera que cela ne concerne aucun-e répondant-e ayant des situations financières faciles ou très faciles. Les répondant-es ayant des fins de mois très difficiles sont de significativement plus grandes proportions (17,6 %) à partager un ordinateur que les autres.

La question de la qualité du matériel informatique est aussi importante à prendre en compte. Nous avons ainsi proposé aux répondant-es d'évaluer la qualité de leur matériel informatique pour suivre les cours à l'université. Nous leur avons proposé d'évaluer leur niveau de satisfaction grâce à une échelle, 1 signifiant « très satisfait-e » et 4, « pas du tout satisfait-e ».

Graphique 66 : Proportion des répondant-es n'étant pas satisfait-es de leur matériel informatique selon leur situation financière.



Nombre de réponses : 3260.

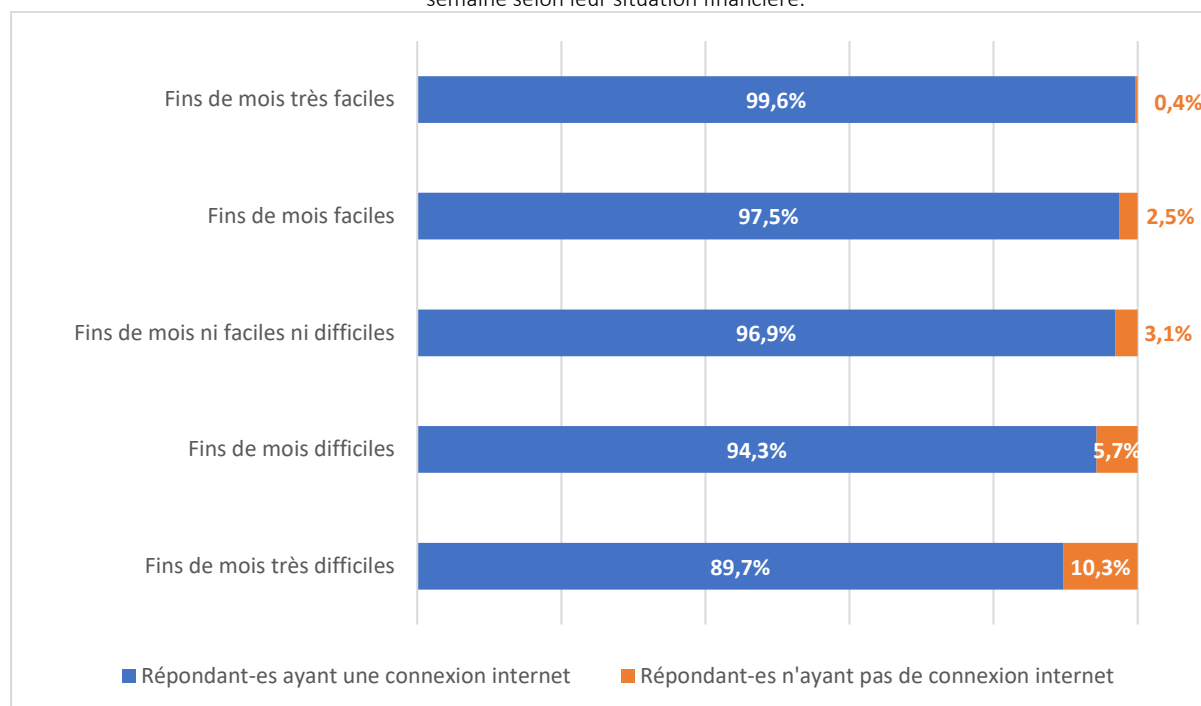
Sens de lecture : Parmi les répondant·es ayant des fins de mois très faciles, 85,2 % sont très satisfait·es de leur matériel informatique, et 1,1 % pas du tout satisfait·es.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Les répondant·es déclarant que leur matériel informatique n'est pas du tout satisfaisant sont 7,8 % en situation financière très difficile, et une minorité à avoir des situations financières faciles (1,1 %) à très faciles (0,5 %), alors que.

De la même manière, observons qui sont les 4,6 % de répondant·es n'ayant pas de connexion internet autre que la 3G/4G dans le logement occupé en semaine :

Graphique 67 : Proportion de répondant·es ayant une connexion internet autre que la 3G/4G dans le logement occupé en semaine selon leur situation financière.



Nombre de réponses : 3305.

Sens de lecture : Parmi les répondant·es ayant des fins de mois très faciles, 0,4 % n'ont pas de connexion internet autre que la 3G/4G dans leur logement.

Le test khi-carré est significatif à $p < .001$.

Parmi les répondant·es ayant une situation financière très difficile, 10,3 % n'ont pas de connexion internet dans leur logement, alors que cela ne concerne que 0,4 % de celles et ceux ayant une situation financière très facile. Encore une fois, on observe des différences significatives entre d'une part, celles et ceux ayant des fins de mois difficiles à très difficiles, et d'autre part, celles et ceux étant dans des situations financières faciles à très faciles.

CE QU'IL FAUT RETENIR

La situation financière des répondant·es impacte la réussite de manière très significative. Rappelons qu'il existe un écart de 3,6 points sur 20 entre les étudiant·es les plus en difficulté et ceux en plus grande facilité. Les étudiant·es en grande difficulté financière sont dans une situation académique problématique puisqu'elles et ils sont en moyenne plus nombreux·ses en échec. Les répondant·es en difficulté financière sont en outre plus susceptibles d'avoir connu un redoublement au cours de leur scolarité antérieure.

En observant les conditions techniques de réalisation des études, on voit que le matériel informatique, sa qualité, et l'accès à une connexion internet varient fortement selon la situation financière des répondant-es. De la même manière, on a vu dans le chapitre sur l'origine sociale que la qualité du logement est également moindre chez les plus précaires. Or, ces conditions sont déterminantes pour étudier dans les meilleures conditions, particulièrement en situation de confinement, où les cours se sont tenus à distance la majeure partie de l'année.

On a également mis en évidence dans le chapitre sur le travail que les étudiant-es les plus précaires tendent à plus souvent travailler par nécessité que les autres. Les étudiant-es qui travaillent par nécessité sont significativement plus nombreux-ses à rater les cours à cause de leur travail, mais y passent également plus d'heures. Une enquête récente³⁶ a montré que l'effet du travail étudiant sur la réussite est ressenti de manière négative à partir d'un seuil oscillant entre 15 et 18h par semaine. Or, les étudiant-es qui travaillent par nécessité sont ici 56,4 % à passer plus de 15h par semaine au travail, comme nous l'avons vu dans le chapitre sur le travail. En outre, les étudiant-es les plus favorisé-es sur le plan financier sont également celles et ceux qui travaillent le plus souvent pour découvrir le marché du travail, ce qui a été mis à jour comme étant favorable à la réussite universitaire par la même étude.

Il est donc indéniable que la réussite académique soit impactée par la situation financière des répondant-es, mais également par toutes les conséquences qui en découlent, dont l'activité salariée. Or, l'obtention du diplôme est un élément déterminant pour l'insertion professionnelle, le type d'activité professionnelle exercée, et, in fine, le niveau de rémunération.

VULNERABILITE DES PLUS PRECAIRES : REGARD SUR LES IMPACTS DU COVID-19

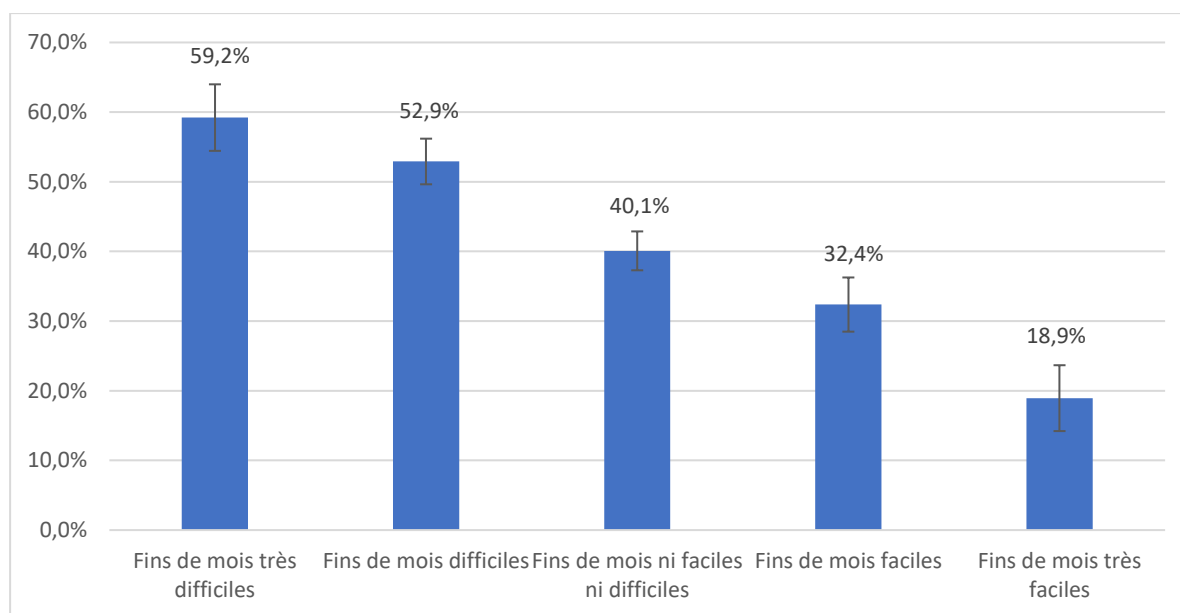
Cette enquête a été lancée en novembre 2020, soit en plein milieu de la pandémie de covid-19. Les conséquences de cette pandémie ont été multiples. Avec la fermeture des magasins, de l'Horeca, et la réduction générale de l'activité économique, beaucoup d'étudiant-es ont perdu leurs emplois, ce que nous avons d'ailleurs constaté dans l'enquête que nous avons réalisée en mai 2019.

Dans ce chapitre, nous allons tenter, d'une part, de mesurer l'ampleur des conséquences économiques qu'a eue cette crise sur les étudiant-es, et d'autre part, observer si ces conséquences touchent tous-tes les étudiant-es de la même manière.

Dans l'enquête ici présente, on voit que 40,9 % de l'ensemble des répondant-es de l'échantillon déclarent avoir perdu leur emploi à cause des conséquences de la crise du Covid-19. Parmi ces dernier-es, 39,6 % avaient un travail au moment de l'enquête.

Graphique 68 : Proportion de répondant-es ayant perdu leur activité rémunérée ou subi une diminution de leurs heures de travail à cause du Covid-19.

³⁶ « Les effets du travail étudiant sur la réussite des études », in *Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2019*, Catherine Béduwé, Julien Berthaud, Jean-François Giret, Georges Solaux, Etudes et recherches, La documentation française, pp 40-45.



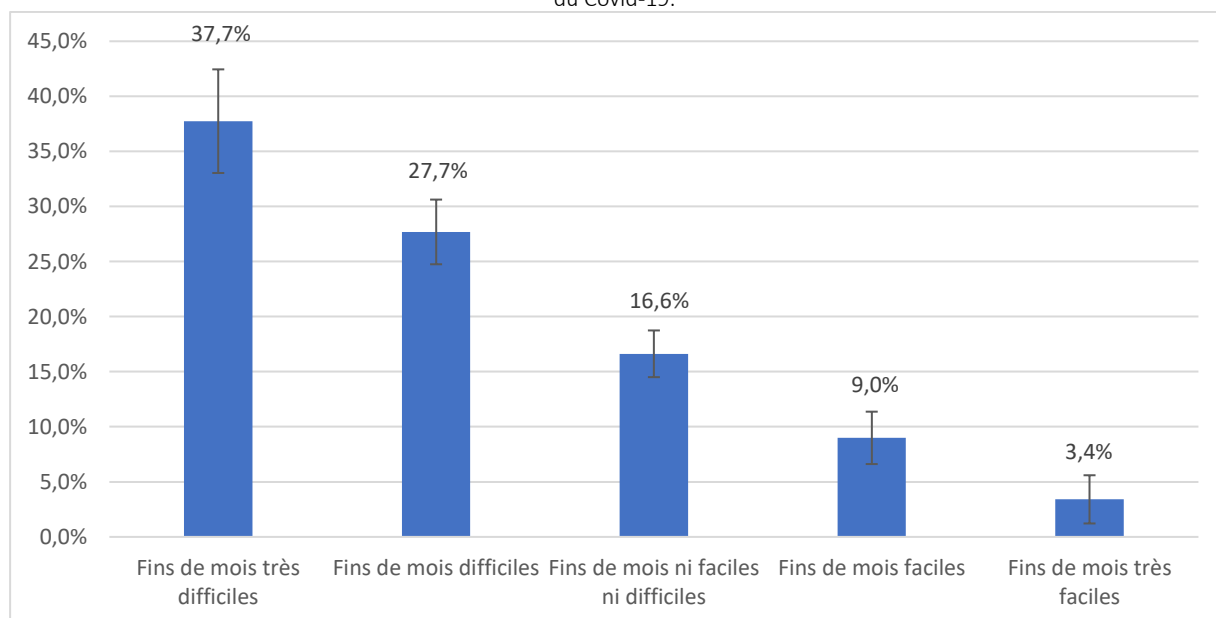
Nombre de réponses : 3304.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es ayant des fins de mois très difficiles, 59,2 % ont perdu leur emploi ou subi une diminution de leurs heures de travail, et donc de leurs revenus salariés.

Parmi les répondant-es ayant des fins de mois difficiles, 59,2 % ont perdu leur emploi ou subi une baisse des revenus salariés pendant la crise du Covid-19, ce qui est significativement plus élevé que pour les répondant-es connaissant une situation financière très facile, qui sont 18,9 % dans ce cas.

On observe la même dynamique concernant l'impact de la crise du Covid-19 sur les apports financiers familiaux :

Graphique 69 : Proportion de répondant-es ayant perdu leurs aides financières familiales, totalement ou en partie, à cause du Covid-19.



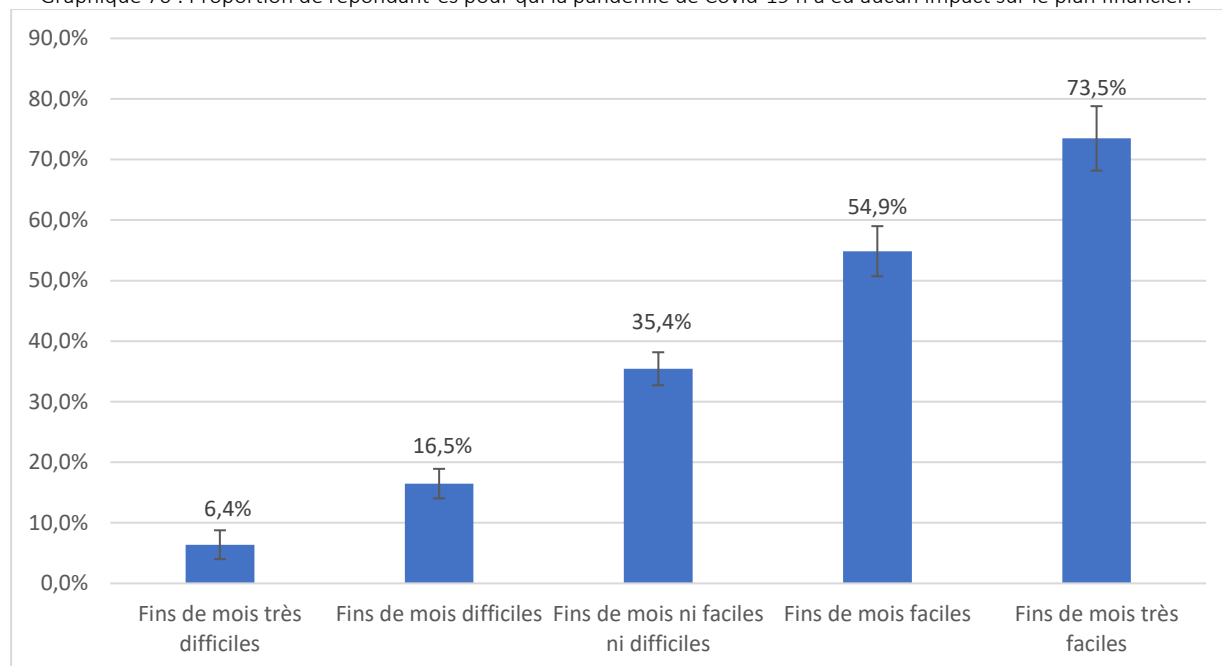
Nombre de réponses : 3305.

Sens de lecture : Parmi les répondant-es ayant des fins de mois très difficiles, 37,7 % ont vu le montant des aides financières familiales diminuer.

Parmi les répondant-es connaissant des fins de mois très difficiles, 37,7 % ont vu leurs apports financiers familiaux réduire ou disparaître, alors que cela ne concerne que 3,4 % des répondant-es ayant des fins de mois faciles.

Enfin, observons qui sont les répondant·es pour qui la crise du Covid-19 n’a eu aucun impact :

Graphique 70 : Proportion de répondant·es pour qui la pandémie de Covid-19 n’a eu aucun impact sur le plan financier.



Nombre de réponses : 3304.

Sens de lecture : Parmi les répondant·es ayant des fins de mois très difficiles, 6,4 % déclarent que la crise du Covid-19 n’a eu aucun impact financier pour elles et eux.

Les écarts sont ici très marquants et significatifs : seuls 6,4 % de celles et ceux ayant des fins de mois très difficiles ne subissent pas de conséquences marquantes de la crise du Covid-19, alors que cela concerne 73,5 % des répondant·es ayant des situations financières très faciles.

CE QU’IL FAUT RETENIR

La crise du Covid-19 a eu des conséquences marquantes sur un grand nombre de secteurs, et notamment dans le monde économique. Les graphiques exposés dans ce chapitre montrent que de nombreux·ses étudiant·es ont perdu une partie de leurs moyens de subsistance (leurs emplois et leurs aides financières familiales). Ces phénomènes semblent être bien plus prononcés chez les étudiant·es les plus précaires. On observe en effet une augmentation des écarts entre d’une part, les étudiant·es les plus favorisé·es, qui sont de moins nombreux à avoir perdu leur emploi, et très peu à avoir perdu leurs ressources financières familiales ; et d’autre part les étudiant·es les plus en difficulté financière, qui ont été bien plus fortement marqué·es par ces phénomènes.

Nous avons vu dans les chapitres précédents que la situation financière des répondant·es est influencée par des facteurs indépendants de la crise, tels que l’origine sociale, l’origine géographique, ou l’âge. Les résultats mettent cependant en évidence que la pandémie impacte plus fortement les étudiant·es étant par ailleurs déjà en difficulté sur le plan économique : les difficultés économiques vulnérabilisent donc d’autant plus les plus précaires lors de situations de crise.

En outre, beaucoup d’étudiant·es ayant perdu leur emploi n’ont pas eu le droit au chômage temporaire en raison de leur statut d’étudiant·es, ce qui a nécessairement renforcé les difficultés des étudiant·es travailleur·ses les plus précaires. C’est pour cette raison que le SSE de l’ULB a mis en place une aide spécifique (de plus de 700 € mensuels) pour les étudiant·es précarisé·es par la crise du Covid-19. Or, il

semblerait que certains étudiant·es n'ont pas osé demander ces aides alors qu'ils et elles pourraient en bénéficier. Il convient donc de se questionner quant à la manière de les rendre plus accessibles, particulièrement en situation de crise.

Par ailleurs, on a vu dans les résultats sur l'origine sociale que les étudiant·es les plus précaires tendent à être une plus grande proportion à partager leur chambre, à partager leur ordinateur, et à ne pas avoir d'endroit calme pour travailler, en plus d'avoir un matériel informatique et une connexion internet de moins bonne qualité. Dans un contexte où l'essentiel des cours ont été donnés à distance cette année, force est de constater que les difficultés pratiques et matérielles ont été accrues par la précarité préalable de certain·es étudiant·es, ces dernier·es étant alors dans des conditions d'étude moins favorables, ce qui a pour conséquence directe d'impacter leurs résultats académiques (voir chapitre sur l'impact de la précarité sur la réussite).

CONCLUSION

Les données de cette enquête sont extrêmement riches, leurs analyses permettent de documenter les mécanisme sociaux qui président au développement de formes de précarité chez certaines catégories d'étudiant·es. Les constats de cette enquête confirment des phénomènes déjà documentés dans la littérature et contribuent à comprendre de quelle manière ces problématiques touchent la population étudiante de l'ULB. En effet, un tel état des lieux constitue le préalable essentiel au développement de politiques sociales adaptées et pertinentes, afin de répondre au mieux aux besoins des étudiant·es les plus précaires avec les moyens dont dispose l'université.

Force est de constater que, comme ailleurs, des inégalités existent entre les étudiant·es de l'ULB et qu'une part des étudiant·es vivent dans de réelles situations de difficultés financières. Les phénomènes qui amènent ces dernier·es dans ces situations de précarité ne sont pas fortuits : ils sont produits et maintenus par un ensemble de mécanismes sociaux très puissants qui dépassent l'institution universitaire. D'une part, la précarité touche plus fortement certaines catégories de la population, telles que les étudiant·es non Européen·nes, mais aussi les étudiant·es dont les parents étaient de nationalités non européennes à la naissance, et les étudiant·es d'origine sociale populaire (élément mesuré via le niveau de diplôme des parents). D'autre part, la précarité étudiante est très fortement caractérisée par le niveau d'indépendance des étudiant·es vis-à-vis de leur famille. En effet, la décohabitation (le fait de quitter le domicile familial), phénomène qui tend à augmenter avec l'âge, implique une augmentation des frais, et donc des difficultés financières. En outre, les étudiant·es dont la famille est éloignée, par défaut décohabitant·es, sont plus soumis·es au phénomène de précarisation, à plus forte raison les personnes étrangères. Par ailleurs, les étudiant·es vivant chez leurs parents qui sont les plus précaires sont plus souvent dans des situations d'étude inadéquates (chambre partagée, manque d'espace de travail), ce peut être particulièrement problématique en période de confinement, où l'essentiel voire la totalité du travail universitaire est effectué à domicile.

Ainsi, les étudiant·es les plus précarisé·es ont eu recours à différentes stratégies pour combler leurs besoins financiers. Si le travail permet à certains d'étudiant·es d'arrondir les fins de mois, ou encore de gagner une expérience du marché du travail, pour les étudiant·es les plus précaires, il s'agit bien plus souvent d'une nécessité pour subvenir à leurs besoins. Lorsque les étudiant·es travaillent par nécessité, ils et elles sont alors plus susceptibles de rater les cours à cause du travail, mais aussi d'y passer plus de 15h par semaine, ce qui nuit significativement à la réussite académique³⁷. D'ailleurs, on constate de

³⁷ « Les effets du travail étudiant sur la réussite des études », in *Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2019*, Catherine Béduwé, Julien Berthaud, Jean-François Giret, Georges Solaux, Etudes et recherches, La documentation française, pp 40-45.

manière générale que les résultats académiques sont significativement moins élevés chez les étudiant·es précarisés. La reproduction sociale est donc un mécanisme très fort encore aujourd'hui, et le passage à l'université en est toujours un important rouage. Or les études universitaires et la réussite académique jouent un rôle prépondérant dans l'insertion professionnelle et à la situation économique future des étudiant·es.

Les études universitaires sont donc un moment pendant lequel l'action sociale est déterminante pour le rééquilibrage des inégalités et éviter qu'elles ne maintiennent les étudiant·es les plus précaires dans une position de vulnérabilité. Elles ont indéniablement un effet protecteur, car elles améliorent la qualité de vie de leurs bénéficiaires étudiant·es et les protègent dans une certaine mesure des effets de la précarité, en prémunissant par exemple certain·es étudiant·es du besoin d'avoir une activité salariée. Cependant, nous avons vu que les aides ne sont généralement pas suffisantes pour sortir véritablement les étudiant·es de la précarité.

Au-delà de la question des aides sociales, la question de leur accessibilité a été mise en évidence. Les résultats montrent qu'une partie des étudiant·es n'en font pas la demande à cause de la lourdeur des démarches administratives que cela implique. Il paraîtrait donc intéressant d'entamer une réflexion sur les manières de rendre ces démarches plus accessibles, ou mieux accompagnées. Il serait également possible de réfléchir à leurs critères d'attribution : les étudiant·es non-européen·nes, par exemple, sont bien plus précaires que la moyenne mais ne peuvent pour autant solliciter d'aides sociales avant d'avoir passé 5 ans sur le territoire.

Enfin, les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 ont visiblement fragilisé les plus précaires, qui, pour certain·es, ont vu une partie de leurs ressources diminuer. Cependant, il serait hasardeux de supposer que leurs difficultés sont seulement liées à la situation pandémique actuelle, dans la mesure où les logiques mises à jour dans cette enquête dépassent largement ce cadre. Il faut néanmoins retenir que les plus précaires sont plus vulnérables et impacté·es lors de situations de crise telle que la pandémie de Covid-19.

BIBLIOGRAPHIE

Articles :

Catherine Béduwé, Julien Berthaud, Jean-François Giret, Georges Solaux, 2019, « Les effets du travail étudiant sur la réussite des études », in *Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2019*, Etudes et recherches, La documentation française, pp 40-45.

Yaël Brinbaum, Valérie Erlich et Jean-Luc Primon, 2019 « Quelles expériences de discriminations dans l'enseignement supérieur ? Diversité migratoire et traitements institutionnels différenciés », in *Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2016*, sous la direction de Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret, Etudes et recherches, La documentation française, pp 82-96.

Philippe Cordazzo, 2016 « Les étudiant·e·s vulnérables : entre renoncement et travail contraint », in *Les vies étudiantes : Tendances et inégalités*, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation française, pp 183-192.

Elodie Druez, « Réussite, racisme et discrimination scolaires. L'expérience des diplômé·e·s d'origine subsaharienne en France », *Terrains & travaux*, 2016/2 (N° 29), p. 21-41.

Dominique Epiphane et Elise Verley, 2016, « Les études font-elles le bonheur des filles? », in Giret JF., Van de Velde C., et Verley E. (dir), *Les Vies Etudiantes. Enquête conditions de vie 2016*, Paris, La Documentation française, pp. 135-146.

Olivier Galland, 2011, « Chapitre 6 - De l'enfance à l'âge adulte », dans : , *Sociologie de la jeunesse. 5ème édition*, sous la direction de Galland Olivier. Paris, Armand Colin, « U », pp 129-172.

Olivier Galland, 2016 « Le budget étudiant », in *Les vies étudiantes : Tendances et inégalités*, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation française, pp 17-32.

Olivier Galland, 2019 « Les revenus étudiants », in *Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2016*, sous la direction de Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret, Etudes et recherches, La documentation française, pp 275-292.

Séverine Landrier and Nadia Nakhili, « Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France », *Formation emploi*, 109 | 2010, 23-36.

Simon Marcaire, 2016, Le non-recours à la mobilité internationale d'études : hétérogénéité des publics et diversité des obstacles, in *Regards croisés sur les expériences étudiantes. Enquête sur les conditions de vie 2016*. Sous la direction de Belghith Feres, Giret Jean-François, et Tenret Élise, Etudes et Recherches, La documentation française, pp 259-271.

Christian Maroy, et Maud Van Campenhoudt, 2010, « Démocratisation ségrégative de l'enseignement supérieur en Belgique francophone : le poids de l'autosélection et des familles », *Éducation et sociétés*, vol. 26, no. 2, pp. 89-106.

Marie-Clémence Le Pae et Elise Tenret, 2016 « Solidarités familiales et conditions de vie étudiante : des disparités objectives aux inégalités perçues », in *Les vies étudiantes : Tendances et inégalités*, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation française, pp 33-46.

Catherine Vermandele, Vincent Dupriez, Christian Maroy, Maud van Campenhoudt. Réussir à l'université : l'influence persistante du capital culturel de la famille. : Les cahiers de recherche du Girsef n° 87. 2012.

Ouvrages :

Les héritiers, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, 1964.

Rapports institutionnels :

Discrimination et pauvreté : deux défis indissociables. Un avis d'Equinet | Décembre 2010 ISBN 978-92-95067-51-6

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. « Indice d'égalité de genre 2020 — Belgique ». 2020.

Observatoire de la vie étudiante. « Vers l'égalité femmes-hommes? Chiffres clés. ». Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (France). 2021.

Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine 2019. Bruxelles, mars 2020.

EU-SILC 2020.